

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 2

153^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
27 février -- februari 2019

PRESIDENT - VOORZITTER

BERNARD CLERFAYTBourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGPOINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN
INWONERS

Schaerbeek, commune hospitalière - Une action concrète pour l'hébergement des migrant(e)s avec une implication citoyenne - Demande de Madame Michèle Willems -- Schaarbeek, gastvrije gemeente - Een concrete actie voor het onderbrengen van migranten met de betrokkenheid van burgers - Verzoek van Mevrouw Michèle Willems128

SÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Election des membres du Conseil de l'Action Sociale - Election des membres du Conseil de Police - Collège juridictionnel - Validation - Pour information -- Verkiezing van de leden voor de raad voor maatschappelijk welzijn - Verkiezing van de leden van de Politieraad - Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Ter informatie132

BRULABO - Présentation de Mme Leticia SERE, conseillère communale, à siéger au Conseil d'Administration. -- BRULABO - Voorstelling van mevr Leticia SERE, gemeenteraadslid, om zitting te hebben in de Raad van bestuur	133
---	-----

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Budget -- Begroting

Retrait du budget 2019 votée en séance du Conseil Communal du 21 novembre 2018 -- Intrekking van de begroting 2019 gestemd op 21 november 2018.....	134
Note d'Orientation et Plan de gestion triennal 2019-2021 - Approbation -- Oriëntatienota en Driejaarlijkse beheersplan 2019-2021 – Goedkeuring	134
Budget 2019 - Budget initial - Approbation -- Begroting 2019 - Initiële begroting – Goedkeuring	135

Contrôle -- Controle

ASBL communales et pluricommunales - Prise d'acte -- De gemeentelijke en meergemeentelijke vzw's - Akte nemen.....	147
ASBL "Enfants & compagnie" - Comptes 2017 - Prise d'acte -- VZW "Enfants & compagnie" - Rekeningen 2017 - Akte nemen	152
ASBL "Les Amis d'Aladdin" - Comptes 2017 - Prise d'acte -- VZW "Les Amis d'Aladdin" - Rekeningen 2017 - Akte nemen	153
ASBL "Sport Schaerbeekois" - Comptes 2017 - Prise d'acte -- VZW "Sport Schaerbeekois" - Rekeningen 2017 - Akte nemen	153
ASBL Bibla Lire en Classe - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW Bibla Lire en Classe - Rekeningen 2018 - Akte nemen.....	154
Fabrique d'Eglise Saint Servais - Compte 2018 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Servaas - Rekening 2018 - Gunstig adviseren	155
Fabrique d'Eglise Saint Alice - Modification budgétaire n°1 de 2019 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Aleydis – Begrotingswijziging n°1 van 2019 - Gunstig adviseren	156

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Programme de Prévention Urbaine -- Programma voor stadspreventie

Convention entre la commune de Schaerbeek et l'Etat Belge pour les années 2018-2019 relative à l'allocation contrat de sécurité et de société - Approbation -- Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de Belgische Staat voor de jaren 2018-2019 in kader van de dotatie aan de gemeenten oud veiligheid-en samenlevingscontracten – Goedkeuring	157
---	-----

Mobilité -- Mobiliteit

PACS - Application du volet "zones d'abords d'école" - Aménagement d'une zone d'abords d'école à la place des Carabiniers (école Singelijn) - Pour information -- Gemeentelijk Parkeeractieplan - Implementatie van de component "zones schoolomgeving" - Aanleg van een zone schoolomgeving aan het Karabiniersplein (Singelijn school) - Ter informatie	158
PACS - Application du volet "zones d'abords d'école" - Aménagement d'une zone d'abords d'école à l'avenue Gustave Latinis (basisschool Hendrik Conscience) - Pour information -- Gemeentelijk Parkeeractieplan - Implementatie van de component "zones schoolomgeving" - Aanleg van een zone in de schoolomgeving van de Gustave Latinislaan (basisschool Hendrik Conscience) - Ter informatie	159

Subventions et partenariats -- Subsidies & partnership

URBACT - Convention liant la Commune de Schaerbeek aux villes partenaires du réseau "Making Spend Matter" - Approbation -- URBACT – Overeenkomst tussen de gemeente Schaerbeek en de partnersteden van het netwerk "Making Spend Matter" – Goedkeuring.....	160
---	-----

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer**

Contrat de quartier durable "Reine-Progrès" - Bien communal sis rue Van Dyck 13-17 - Convention d'occupation par JST de la zone potagère - Approbation -- Duurzaam wijkcontract "Koningin-Vooruitgang" - Gemeentelijk gebouw gelegen Van Dyckstraat 13-17 - Bezettingsovereenkomst door JST – Goedkeuring.....	161
Droit d'occuper un emplacement au sein de la Maison Communale pour y installer et exploiter deux ou trois cabines automatiques de photographies d'identité au bénéfice de la population, accordé à la S.A. PRONTOPHOT Belgium par une convention de concession conclue le 9 décembre 1997 - Nouvelle prolongation pour une durée limitée de trois mois, soit du 1er avril 2019 au 30 juin 2019 -- Recht om een plaats binnen het Gemeentehuis te bezetten , om er twee of drie automatische pasfotocabines te installeren en uit te baten ten voordele van de bevolking, verleend aan de N.V. PRONTOPHOT Belgium bij een concessieovereenkomst gesloten op 9 december 1997 - Nieuwe verlenging voor een bepaalde duur van drie maanden, hetzij van 1 april 2019 tot 30 juni 2019.....	162
Transfert de 2 immeubles avec 13 logements communaux (Chaussée de Helmet 345 - Rue Van Dyck, 13 - Rue de Jérusalem 99 et 1 emplacement de parking avenue Foch, 59-61) au Foyer schaarbeekois - Bail emphytéotique - 4ème phase - Approbation -- Transfert van 2 gebouwen met 13 gemeentelijke appartementen (Helmetsesteenweg 345 - van Dyckstraat, 13 - Jeruzalem 99 en een parkeerplaats Fochlaan 59-61) aan de Schaarbeekse Haard - Erfpacht - 4de phase – Goedkeuring.....	163

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES**Carrière et Management stratégique -- Loopbaan & strategisch management**

Convention Tiers-payant Commune/STIB - Déplacements domicile-lieu de travail/professionnels - Approbation -- Derdebetalersovereenkomst Gemeente/MIVB – Verplaatsingen woon/werkverkeer/beroepsverplaatsingen met het openbaar vervoer (mivb) – Goedkeuring.....	165
---	-----

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR**Equipement -- Uitrusting**

Adhésion à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement pour la fourniture d'articles de bureau écologiques - Approbation -- Toetreding tot de aankoopcentrale voor milieuvriendelijke kantoorbenodigdheden van Leefmilieu Brussel – Goedkeuring.....	166
Services communaux et asbl Crèches de Schaerbeek - Marché conjoint ayant pour objet un accord-cadre pour la fourniture d'équipement de premiers secours pour les services communaux et l'asbl Crèches de Schaerbeek - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Gemeentelijke diensten en Crèches in Schaerbeek VZW - Gezamenlijke opdracht voor een raamovereenkomst voor de levering van keuken- en tafelmateriaal voor gemeentelijke diensten en de Crèches in Schaerbeek VZW - Keuze van de gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	167

Urbanisme/Environnement - Marché de services pour la numérisation des archives - Levée de la deuxième tranche conditionnelle - Pour information -- Stedenbouw/Milieu - Overheidsopdracht voor diensten met digitalisering van de archieven - Opheffing van de tweede voorwaardelijke gedeelte - Ter informatie	169
Contrat de rénovation urbaine Brabant Nord Saint-Lazare 2017-2025 - Motivation et sollicitation du droit de recourir à l'expropriation pour les biens inscrits aux programmes de revitalisation urbaine - Approbation -- Stadvernieuwingscontract Brabant Noord Sint-Lazarus 2017-2025 - Motivering en oproeping van het recht om over te gaan tot onteigening voor goederen ingeschreven in de programma's voor stadsherwaardering – Goedkeuring	170

Urbanisme et environnement -- Stedenbouw & leefmilieu

Changement de nom de la section de la rue d'Aerschot, entre l'av. de la Reine et la rue des Palais, en rue de Cologne - Approbation -- Naamwijziging van het gedeelte van de Aerschotstraat, tussen de Koninginnelaan en de Paleizenstraat, in Keulenstraat – Goedkeuring	173
--	-----

POPULATION ET ETAT CIVIL -- BEVOLKING & BURGERLIJKE STAND

Elections -- Verkiezingen

Règlement de police d'application jusqu'à la fin de la campagne électorale 2019 - Approbation -- Politierglement van toepassing tot het einde van de stemverrichtingen van 2019 – Goedkeuring.....	176
--	-----

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Désignation des membres de la Commission Communale de l'Accueil - Approbation -- Aanstelling van de leden van de Gemeentelijke Onthaalcommissie – Goedkeuring	180
---	-----

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie

Asbl Freinetiquement Montessorienne - Convention - Approbation -- Vzw Freinetiquement Montessorienne - Overeenkomst – Goedkeuring.....	182
---	-----

POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Commissions du Conseil communal - Modifications - Pour information -- Commissies van de Gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie	183
Représentants communaux au sein des intercommunales IBE, IBG et Sibelgaz / Académie de Musique de Saint-Josse/Schaerbeek / Interfin / CHU Brugmann - Approbation -- Gemeentelijke vertegenwoordigers in de intercommunales IBE, IBG en Sibelgas / Muziekacademie Sint Joost/Schaerbeek / Interfin / CHU Brugmann – Goedkeuring.....	190

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Convention de collaboration entre la Communauté française de Belgique et la commune de Schaerbeek pour la gestion du Comptoir Médiathèque - Approbation -- Samenwerkingsovereenkomst tussen de Franse Gemeenschap van België en de gemeente Schaerbeek voor het beheer van de Comptoir Médiathèque - Goedkeuring	190
--	-----

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Motion de soutien au mouvement "Youth For Climate" (Motion proposée par les membres de la commission conjointe Climat-Enseignement) -- Motie als steun aan de beweging "Youth for Climate" (Motie voorgesteld door de leden van de samengevoegde commissie Klimaat-Onderwijs)	191
---	-----

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Octroi de chèques-taxis - Convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale - Convention entre la Commune et l'ASBL A Vos Côtés 1030 - Approbation -- Aanschaf van taxicheques - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Overeenkomst tussen de Gemeente et de ASBL A Vos Côtés 1030 – Goedkeuring	193
---	-----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP****VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La volonté du Conseil communal de Schaerbeek de voir se réaliser dans les meilleurs délais la desserte de Schaerbeek en métro (Motion de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De wil van de gemeenteraad van Schaerbeek om in korte tijd de toegankelijkheid van Schaerbeek via de metro verwezenlijkt te zien (Motie van de heer Cédric MAHIEU)	197
Le maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de Bpost (Motion de Monsieur Axel BERNARD) -- Het behoud van de rode bussen en een verbetering van de universele dienst van Bpost (Motie van de heer Axel BERNARD)	198
Le soutien de la grève des femmes du 8 mars 2019 (Motion de Madame Leila LAHSSAINI) -- De steun aan de staking van de Vrouwen op 8 maart 2019 (Motie van Mevrouw Leila LAHSSAINI)	200
La situation du Neptunium (Demande de Monsieur Abobakre BOUHJAR) -- De situatie van de Neptunium (Verzoek van de heer Abobakre BOUHJAR)	204
Clarification de la piétonisation annoncée de la Place Colignon (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU) -- Verduidelijking van de voetgangerszone aangekondigd op het Colignonplein (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)	207

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

La baisse de la population à Schaerbeek (Question de Monsieur Georges VERZIN) -- De daling van de bevolking in Schaerbeek (Vraag van de heer Georges VERZIN)	210
La digitalisation des panneaux publicitaires (Question de Madame Angeline CHAN) -- De digitalisering van de reclameborden (Vraag van Mevrouw Angelina CHAN)	211

27.02.2019

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2019
VERGADERING VAN 27 FEBRUARI 2019

PRÉSENTS-AANWEZIG : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksal, Échevins-Schepenen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepenen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, M.-h. Michel De Herde, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Georges Verzin, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Sophie Querton, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Dominique Decoux, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, MM.-hh. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : Mme-mevr. Done Sonmez, M.-h. Yusuf Yildiz, Mme-mevr. Marie Nyssens, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : M.-h. Emin Ozkara, Mme-mevr. Naima Belkhatir, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : -

M. Clerfayt, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 50 minutes**.
De openbare vergadering wordt geopend om **18.50 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **30/01/2019 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.
Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **30/01/2019 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Madame Trachte est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.
Mevrouw Trachte is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Madame Robeyn**.
De vertaling staande vergadering wordt door **Mevrouw Robeyn** verzekerd.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS
Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

Schaerbeek, commune hospitalière - Une action concrète pour l'hébergement des migrant(e)s avec une implication citoyenne - Demande de Madame Michèle Willems

Schaerbeek, gastvrije gemeente - Een concrete actie voor het onderbrengen van migranten met de betrokkenheid van burgers - Verzoek van Mevrouw Michèle Willems

Mme Spallina : Merci. Bonsoir. Ce soir je représente le Collectif citoyen qui souhaite ouvrir un hébergement collectif pour migrants au sein de la Commune. Donc, tous les êtres humains naissent libres et égaux, en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits humains. Femme, mère, fille, sœur, ami, schaarbeekoise, citoyenne belge, soutenue par au moins 145 autres schaarbeekoises, nous sommes réunis dans un objectif commun et simple : celui de faire valoir l'humanité et les droits de chaque être humain, qui qu'il soit, d'où qu'il vienne, car nous estimons qu'autant que nous, l'autre devrait vivre dans la dignité. Ces valeurs rejoignent celles citées dans la motion « Schaarbeek, commune hospitalière », à savoir, le respect des droits humains, et le vivre ensemble, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables. Considérant cela, nous devons relever que, comme rappelé dans ce texte, voté le 30 mai dernier, la Commune met déjà en place différentes aides, tant à disposition des personnes immigrées, possédant un statut sur le sol belge, comme des cours d'alphabétisation, des modules d'intégration, ou encore la création d'un bureau de médiation pour primo-arrivants, qu'à disposition des personnes en séjour irrégulier par la prolongation des aides médicales urgentes, l'ouverture systématique aux cartes médicales en ambulatoire et en hospitalisation, ainsi que l'accès au chauffoir. Cependant, après quelques mois, un an, presque deux d'hébergement individuel, nous sommes convaincu qu'à notre échelle, pour compléter l'accueil digne des personnes migrantes, un lieu d'hébergement collectif aurait sa place dans notre Commune. Il serait un endroit sûr dans lequel elles pourraient trouver un peu de quiétude, se reposer, et se sentir bien. Une bulle d'air tellement nécessaire sur le chemin trop long, beaucoup trop rude vers une vie plus digne, sereine et stable. Cet hébergement serait une réponse aux engagements pris dans l'accord de Politique communale, pris par la Commune et le CPAS, lors du vote de la motion « Schaarbeek, commune hospitalière ». Nous souhaiterions pouvoir héberger au sein de ce lieu une douzaine de personnes, les weekends, du vendredi soir au dimanche soir. Afin de garantir un accueil dans de bonnes conditions, ce lieu devra être salubre et sécurisant, et comporter une cuisine, des sanitaires, et si possible, un accès au Wifi, pour que les personnes puissent contacter leur famille. L'assurance de l'endroit sera prise en charge par la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, qui, forte de son expérience auprès de nombreuses autres communes, qui ont déjà mis en place ce projet, se montrera présente tout au long des démarches, et disponible, tant auprès des citoyens bénévoles, concernant la gestion de l'hébergement, qu'auprès de l'Administration communale, pour répondre à ses questions. De notre part, nous nous engageons à gérer le lieu en bonne mère de famille. De plus, paré de nos expériences personnelles et de nos échanges avec d'autres citoyens et citoyennes ayant eu la possibilité de mettre en place un tel lieu dans leur commune, nous serons à même d'assurer les engagements pris par la Commune et le CPAS, lors du vote par le Conseil communal de la motion « Schaarbeek, commune hospitalière ». Notamment, par la place que prendrait ce lieu, directement situé dans la ville, nous acterions la construction de ponts plutôt que de murs, au sein de notre société. Et par la proximité entre schaarbeekoises et personnes venant d'ailleurs, ce projet permettra d'affirmer combien les migrations peuvent être une réelle chance et un vrai potentiel pour notre société. Dès lors, nous aimerions vous demander de sensibiliser les propriétaires des biens immobiliers vides, soumis à la taxation, à la mise à disposition de leur bien à la Plateforme citoyenne, ou penserez-vous peut être à d'autres lieux inoccupés durant les weekends, qui répondraient aux critères demandés. Enfin, je terminerai en citant le Conseil communal : considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, régionales ou communautaires, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la Commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire concrètement, entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prenant l'hospitalité au niveau local, Schaarbeek, notre Commune, est-elle prête à concrétiser ses engagements ? Nous vous remercions pour votre attention.

M. Eraly : Merci M. le Président. Au-delà de cet interpellation citoyenne importante, permettez-moi d'abord de rendre un hommage à ces femmes et ces hommes, qui ont ouvert leur foyer, donné de leur temps, de leur argent, ces parents qui ont passé un peu moins de temps avec leurs enfants, ou bien qui ont essayé d'expliquer, pris le temps d'expliquer à leurs enfants qu'il fallait faire un tout petit peu de place, soit un peu, beaucoup, de place, pour toutes ces personnes qui viennent d'ailleurs. Toutes ces

personnes qui, depuis des années, désormais, doivent pallier les manquements d'un Etat fédéral, qui a décidé de mener la vie dure à des personnes, dont le seul tort est de fuir les guerres, la souffrance et la violence. Alors, par leur générosité, ces personnes, comme tant d'autres dans la Commune, ont prouvé que Schaerbeek regorgeait de citoyens hospitaliers, car Schaerbeek est une commune hospitalière. Lors du Conseil communal du mois de mai 2018, la Commune a rappelé ces valeurs, au moment du vote de la motion portée par un mouvement citoyen, à travers l'ensemble des communes du pays. Schaerbeek est une commune hospitalière, aussi, par les services nombreux qu'elle met en place en faveur de ces habitants, issus de l'extérieur. Et vous l'avez mentionné, vous parliez du bureau d'accueil des primo-arrivants, de l'ASBL VIA, qui offre un accompagnement individuel, dans la langue d'origine de l'utilisateur, qui offre des formations à la citoyenneté, des cours de français, une orientation socio-professionnelle. Cette ASBL qui aide les primo-arrivants à trouver une place, à trouver leur place. Vous avez évoqué d'autres points dans votre intervention, comme le chauffoir. Rappelons aussi le travail que réalise le service Eco-conseil de la Commune, dans le cadre de son action de récolte d'inventaires alimentaires dans les grandes surfaces de la commune. Le service Eco-conseil fournit également des denrées alimentaires auprès de la Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés. Pour répondre plus spécifiquement à votre demande, concernant la mise en place d'un hébergement collectif sur le territoire communal, en collaboration avec la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, je peux vous confirmer la volonté, la réelle volonté du Collège de poursuivre une recherche en ce sens. En effet, si l'Etat fédéral ne remplit pas ses missions, la Commune de Schaerbeek est tout à fait disposée à chercher et à construire, avec les initiatives citoyennes, des solutions d'hébergement qui pourraient soulager les citoyens et les citoyennes, et qui pourraient permettre à des candidats réfugiés de bénéficier de repos et de réconfort. Et d'ailleurs, notre accord de majorité est très clair sur ce point. La question de l'hébergement des migrants fait clairement partie de cela, et vous vous en doutez bien, que j'aimerais, évidemment, vous répondre qu'il y a une solution toute faite ici, ce soir, mais on n'en a pas comme cela, à trouver, là, directement, maintenant. La Commune ne dispose pas, dans son patrimoine, d'un tel bâtiment, prêt, tout de suite, à l'emploi. Il y a des questions de dimensions, de qualité du bâti, de salubrité et de confort pour les personnes. Néanmoins, nous souhaitons vraiment pouvoir se mettre autour de la table avec vous, avec votre Plateforme, pour, premièrement, faire, ensemble, un *screening* des possibilités dans le patrimoine communal, pour un hébergement partiel. Il y a toute une série de pistes qui peuvent être étudiées, et vous l'avez également évoqué, tout ce que vous pouvez apporter comme aide. Et donc, on voudrait évoquer avec vous des pistes, avec la conscience que chaque lieu doit aussi maintenir son activité d'origine, si on pense, notamment, à des lieux déjà utilisés par toute une série d'acteurs de la Commune, en ce moment. Deuxièmement, réaliser un *screening* des possibilités de convention d'occupation temporaire, dans des bâtiments privés. On pourrait établir un contact avec des propriétaires de bâtiments vides pour les inviter, effectivement, à envisager la mise en place de ce type de convention, pour les immeubles en attente de réaffectation, ou de transformation. Troisièmement, ce qu'on peut faire, c'est, avec vous, essayer de promouvoir, accompagner et assurer un soutien communal dans les démarches que vous entreprendriez pour l'hébergement des migrants auprès d'un propriétaire d'un bâtiment que vous auriez identifié. Et là aussi, on peut essayer de travailler avec vous. Dans ce cas, on pourrait vous apporter un soutien, afin de faciliter la conclusion d'une convention d'occupation temporaire, ou de plus longue durée. Ce soir, on ne peut pas vous donner de solution toute trouvée, on ne peut pas vous proposer cela, ce soir, mais nous sommes déterminés, je le dis et je l'affirme, nous sommes déterminés à explorer toutes les pistes possibles pour trouver une solution pour aider ces femmes, ces hommes, ces enfants, pour leur offrir un accueil plus digne, un accueil humain, l'accueil d'une commune hospitalière, comme Schaerbeek. Je vous remercie.

M. Degrez : Merci M. le Président. Tout d'abord, je voulais, évidemment, saluer ce groupe citoyen, la présence aussi de nombreux citoyens dans le public, suite à cette interpellation. Je pense que c'est important. Et je voudrais aussi saluer qu'il y a une certaine unanimité au sein de ce Conseil, suite au vote, notamment, sur la motion « Commune hospitalière », pour dire qu'il faut apporter une réponse, et une réponse au niveau local et aux schaarbeekois. Et cela, je pense qu'au-delà de nos différences partisans, au-delà de la différence majorité-opposition, cet élément-là est assez important. Parce que, ce qui est important dans l'action de la Plateforme citoyenne, ce n'est pas seulement une action de solidarité, c'est aussi une réponse citoyenne aux politiques migratoires du Gouvernement fédéral, qui sont, en tout cas, moi je pense, des politiques iniques, injustes et inefficaces. Et donc, finalement, toute action qui serait menée pour lutter contre ces politiques, est importante à faire. Alors, j'entends que le Collège va mettre tout en œuvre, et déterminé à trouver des solutions concrètes. Donc je l'encourage, évidemment, à pouvoir poursuivre dans cet effort-là. Par exemple avec la création du *task-force*, pour

vraiment trouver des solutions d'immeubles que l'on peut mettre à disposition pour un hébergement collectif, pour répondre aux besoins de ce public là en particulier. Merci.

M. Verzin : Merci M. le Président. A l'instar de mon collègue, Mathieu Degrez, je voulais abonder dans le même sens, en disant que le lieu et le moment choisis sont évidemment importants par l'ensemble des personnes qui sont ici présentes, ce soir, et derrière elles, tout un collectif, toute une association de citoyens conscients des enjeux humains qui sont, effectivement, derrière l'interpellation citoyenne de ce soir. Vous dire qu'évidemment, dans ce Conseil, un consensus s'est dégagé l'année dernière, pour, effectivement, faire en sorte que notre Commune, non seulement, se dise hospitalière dans les mots, mais qu'elle le soit, autant que faire se peut, dans les actes. Donc je pense que l'ancienne majorité, la nouvelle majorité, et tous les membres de ce Conseil, majorité-opposition confondus, soutiennent, effectivement, toutes les tentatives qui seront faites par l'exécutif de notre Commune, c'est-à-dire le Collège des Bourgmestre et échevins, pour trouver un maximum de pistes qui viennent en aide, concrètement, aux personnes dont vous avez la charge de, effectivement, veiller à ce qu'elles aient la vie la plus conforme à la dignité humaine, donc, qui arrivent sur le territoire de la Commune. Evidemment, comme l'échevin Eraly l'a dit, il n'y a malheureusement pas de solution miracle. Le patrimoine communal est extrêmement restreint, et donc, vous dire le contraire, ici, en disant, demain, par un coup de baguette magique, on va dégager un bâtiment, je crois que c'est un leurre, en tout cas, à court terme. Cela n'empêche pas, évidemment, le Collège, de mener des actions concrètes que nous soutenons, bien évidemment.

M. Mahieu : Donc, merci pour votre intervention de ce soir. Merci aussi pour l'action qui est menée depuis des mois par tout le collectif de citoyens, toutes celles et tous ceux qui ouvrent leur porte et leur cœur. C'est dommage qu'ils doivent le faire à ce point-là, vu l'inaction du Gouvernement fédéral en la matière. Mais c'est très bien qu'ils le fassent. Je suis heureux d'entendre que le Collège s'engage de cette manière. Lors de la législature précédente, nous avons également pu, avec la présidente du CPAS, ouvrir des logements de transit, en ILA, pour des réfugiés, et donc, je suis content d'entendre qu'on continue cette politique. Je pense qu'il est important d'être efficace, de ne pas passer trop de temps en palabres, et peut être, de créer des partenariats avec des acteurs reconnus, comme propriétaires de biens, je pense, par exemple, au Foyer schaarbeekois, qui va entamer de nombreuses rénovations dans les années à venir, et qui va devoir vider ses logements. Et je pense aussi à des acteurs qui peuvent aider, comme la FeBUL, ou comme l'ASBL Comuna. Voilà.

M. El Karaoui : Merci pour votre interpellation. Nous avons un problème que c'est la même réponse que vous avez donné en septembre aux citoyens. Nous avons une proposition concrète : rendre le chauffoir ouvert permanent, de jour comme de nuit, et ouvert aux migrants. D'après les dernières statistiques, le chauffoir schaarbeekois accueille 14.500 personnes sans abri, mal logées ou isolées. 14.000 personnes qui ont bénéficié de cette structure hivernale d'accueil, entre le 20 novembre 2017 et le 27 avril 2018. Depuis deux ans, on remarque que la population du chauffoir change, puisque, désormais, de nombreux migrants reviennent également y trouver refuge, pour se reposer et profiter d'un repos. On estime à 75% la proportion des migrants accueillis et à 25% de bruxellois, sans abri ou isolés. La majorité sont des Erythréens, 38%, suivis des Ethiopiens, 21%, des Soudanais, 12%, des Belges, 8% et des Marocains 6%. Près de 93% sont des hommes, bien que la proportion des femmes ait augmenté de 2,1% en 2017, à 6,6 % en 2018. Mais la question est à présent à se poser : où vont aller tous ces gens après la fermeture ? Le chauffoir schaarbeekois s'agit d'une structure hivernale, d'une solution provisoire et temporaire. Nous demandons de mettre en place un hébergement collectif sur le territoire communal, et qui profite à des migrants toute l'année. Nous soutenons l'interpellation citoyenne de ce soir pour l'établissement d'un état des lieux. Merci.

Mme Querton : Bonjour, bonsoir. Merci pour votre interpellation, et bien sûr, au nom de la Liste du Bourgmestre, je tiens également à saluer le travail au quotidien des citoyens qui accueillent chez eux, régulièrement, des migrants. Alors, Schaarbeek est un lieu stratégique pour les migrants, qui se déplacent entre la gare du Nord, la Porte d'Ulysse, le chauffoir. Votre demande touche deux notions fondamentales, à savoir, l'hospitalité et l'humanité. Quel est le rôle de notre Commune, au-delà de ce qu'elle fait déjà pour les personnes migrantes, pour les sans papier, en attente d'un avenir meilleur ? J'entends que tout sera mis en place pour trouver des solutions durables, pour pallier le manque d'intérêt du Gouvernement fédéral pour ces personnes. Mais à Schaarbeek, nous avons de la chance, parce que le tissu associatif est fantastique, il est riche et il est très actif. Je ne doute pas, dès lors, que des issues positives pourront découler du travail conjoint qui sera mené. Nous soutenons, évidemment, au sein de la Liste du Bourgmestre, le Collège et le CPAS, dans leurs démarches conjointes, pour

soutenir les citoyens, parce que c'est aussi à eux qu'il faut penser, les citoyens qui se démènent pour un monde plus juste. Je vous remercie.

Mme Decoux : Vous savez que nous sommes très sensibles, non seulement à votre engagement, et à votre combat, que nous partageons. Nous avons eu l'occasion d'être en contact, dernièrement, pour trouver une solution à ce problème, enfin, à votre projet, pour trouver un lieu d'atterrissage. Nous y étions prêts, mais nous n'y sommes pas, finalement, parvenus. C'est une frustration pour vous, comme pour nous. Je pense qu'il y a, vraisemblablement, avec le soutien de la Commune et des mandataires, et une plus grande discussion avec les partenaires, certainement une solution qui est au bout du crayon. Notamment, M. Mahieu l'a dit, avec le Foyer schaarbeekois. Je pense qu'aujourd'hui que, c'est de cela qu'il a déjà été question, de pouvoir effectivement permettre, aux immeubles momentanément inoccupés, en attente de travaux, de pouvoir, effectivement, à cet endroit-là, avec les sécurités nécessaires, bien sûr, trouver une solution. Mais je suis persuadée que cette piste sera de nouveau explorée. Vous savez, on vous l'a dit, cette dimension de lutte contre le sans-abrisme, de Commune hospitalière, est un chapitre important de l'accord de majorité. Je suis persuadée que le Collège et l'échevin du Logement, en particulier, fera tout pour les mettre en œuvre, et ils auront le soutien et l'attention vigilante du Conseil communal sur cette question. Je voudrais aussi, simplement, dire que, par rapport à ce que disaient nos collègues du PTB, et d'autres personnes parmi vous, je l'ai entendu, il est bien question et c'est prévu dans le budget 2019 du CPAS, de pouvoir ouvrir le chaufferie toute l'année en journée. Et donc, pas un lieu d'hébergement la nuit, parce que, cela, c'est un fait régional, je pense qu'il y a assez de place pour cela. Mais en tout cas, que toute l'année, le chaufferie soit ouvert. Et c'est possible grâce aux fonds régionaux supplémentaires qu'ont reçu la Commune, enfin, le CPAS, pardon, avec le Fond Social de l'Aide Sociale, le FSAS. Donc les nouveaux subsides FSAS, permettrons effectivement d'apporter une solution plus grande à ce niveau-là, en tout cas. Merci.

M. le Bourgmestre : Voilà, merci beaucoup, et en tout cas, à suivre ! Bien, Mesdames, Messieurs, je dois déclarer le huis clos, puisque maintenant nous avons une séance, enfin, il y a une sanction à l'égard d'un membre du personnel, et donc je remercie l'assemblée de nous laisser pour cette audition à huis clos.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

**Election des membres du Conseil de l'Action Sociale - Election des membres du Conseil de Police - Collège
juridictionnel - Validation - Pour information**

**Verkiezing van de leden voor de raad voor maatschappelijk welzijn - Verkiezing van de leden van de
Politieraad - Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Ter informatie**

M. le Bourgmestre : Nous prenons acte de la validation par le Collège Juridictionnel de l'élection des membres du Conseil de l'Aide Sociale. Ils seront donc installés ce vendredi matin.

M. Degrez : J'avais juste une toute petite question. Les causes éventuelles d'incompatibilité sont vérifiées à quel stade, dans la procédure, pour les conseillers de l'Action Sociale ? Il y a des incompatibilités, prévues par la Loi. C'est à quel stade, qu'on vérifié cela ?

M. le Bourgmestre : A mon avis, au moment de l'installation. Il se pourrait que, si quelqu'un est dans l'incompatibilité, s'il ne l'est pas, enfin il peut l'être dans la condition jusqu'à la veille. Mais au moment de l'installation il ne peut pas y avoir une des conditions d'incompatibilité. Il y a les conditions d'éligibilité et les conditions d'incompatibilité.

27.02.2019

M. Degrez : Ce sont les conditions d'incompatibilité que je visais. Elles s'apprécient lors de la prestation de serment. Donc c'est le conseil de l'Action Sociale qui vérifie, à ce moment-là, s'il y a des conditions d'incompatibilité ? C'est le secrétaire du CPAS.

M. Le Bourgmestre : Je vois très bien à qui vous pensez.

Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

BRULABO - Présentation de Mme Leticia SERE, conseillère communale, à siéger au Conseil d'Administration.

BRULABO - Voorstelling van mevr Leticia SERE, gemeenteraadslid, om zitting te hebben in de Raad van bestuur.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s).

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment ses articles 117 et 120;

Vu les statuts de l'intercommunale Brulabo, et en particuliers les articles 11.1 et 15.1;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 janvier 2019, qui désigne Mme Leticia SERE comme représentante de la Commune de Schaerbeek aux Assemblées Générales de Brulabo;

Vu le courrier de Brulabo du 8 février 2019;

Considérant que les statuts de l'Intercommunale prévoient que le Conseil communal peut proposer Mme Leticia SERE, conseillère communale, pour siéger au Conseil d'Administration, ou comme Présidente de Brulabo;

DECIDE

de proposer Mme Leticia SERE pour siéger au Conseil d'Administration de Brulabo.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en).

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 117 en 120;

Gelet op de statuten van de intercommunale Brulabo, en in het bijzonder zijn artikelen 11.1 en 15.1;

Gelet op de deliberatie van de Gemeenteraad dd 30 januari 2019, bij dewelke Mev Leticia SERE aangeduid wordt als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek in de algemene vergaderingen van Brulabo;

Gelet op de brief dd 8 februari 2019 van Brulabo;

Overwegende dat de statuten van de intercommunale voorzien dat de Gemeenteraad mevr Leticia SERE, gemeenteraadslid, kan voorstellen om zitting te hebben in de Raad van bestuur of als Voorzitster van Brulabo;

BESLIST

om Mevr Leticia SERE voor te stellen, om zitting te hebben in de Raad van Bestuur van Brulabo.

27.02.2019

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Budget -- Begroting

Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5

Retrait du budget 2019 votée en séance du Conseil Communal du 21 novembre 2018

Intrekking van de begroting 2019 gestemd op 21 november 2018

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 34 voix contre 2 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 34 stem(men) tegen 2 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 34 voix contre 2 et 6 abstention(s).

Vu l'article 241 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article 242bis de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article 247 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la délibération du conseil communal du 21 novembre 2018 approuvant le budget 2019;

Considérant qu'il y a lieu de répondre aux demandes formulées par l'Autorité supérieure visant l'accompagnement du budget 2019 d'un plan de gestion triennal

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 février 2019;

DECIDE

d'annuler la décision d'approbation du budget 2019 prise en séance du Conseil Communal du 21 novembre 2018

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 34 stem(men) tegen 2 en 6 onthouding(en).

Gelet op artikel 241 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 242bis van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 247 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 21 november 2018 goedkeurende de begroting 2019

Overwegende dat de verzoeken van de hogere autoriteit beantwoord moeten worden om de begroting 2019 te begeleiden met een driejarig beheersplan

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 februari 2019

BESLIST

de goedkeuring van de begroting 2019 gestemd op 21 november 2018 te annuleren

Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6

Note d'Orientation et Plan de gestion triennal 2019-2021 – Approbation

Oriëntatienota en Driejaarlijkse beheersplan 2019-2021 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 26 voix contre 16 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 26 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 26 voix contre 16 et 0 abstention(s).

Vu les articles 242bis, 255 et 259 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 février 2019;

DECIDE

d'approuver la Note d'Orientation et le Plan de gestion triennal 2019-2021

27.02.2019

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 26 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en).

Gelet op artikel 242bis, 255 en 259 van de nieuwe gemeentewet;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 februari 2019;
BESLIST
de Oriëntatienota en het Driejaarlijks beheersplan 2019-2021 goed te keuren

Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

Budget 2019 - Budget initial – Approbation

Begroting 2019 - Initiële begroting - Goedkeuring

M. De Herde : Voilà M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, chers collègues, en ce début de mandature, la Loi communale nous impose d'élaborer un plan triennal de gestion, portant sur les années 2019, 2020, 2021, et de présenter aussi le budget 2019. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a travaillé rapidement, et sereinement, afin de soumettre ces documents au Conseil. Et la semaine dernière, en commission, l'ensemble des chiffres vous a été présenté et toutes les hypothèses explicitées. Vous vous souviendrez certainement des chiffres par habitant de la dotation générale aux communes. Bien que la dernière modification de ce mécanisme de solidarité entre la Région et les communes, ait notoirement amélioré la situation de Schaerbeek, il nous reste un goût d'inachevé. En effet, voir des communes moins pauvres que nous recevoir plus que nous constitue une anomalie fragrante. C'est, par exemple, le cas de Koekelberg, qui reçoit 479 euros par habitant, pour 440 euros par habitant à Schaerbeek, alors que le revenu moyen annuel par habitant y est de 12.454 à Koekelberg pour 11.665 à Schaerbeek. Pour être concret, si nous recevions la même chose que Koekelberg, ce serait 35 euros en plus par habitant, multiplié donc par 133.000, soit environ 4.655.000 euros qui seraient disponibles pour notre budget. Il appartiendra, donc, au *lobby* schaerbeekois, qui regroupe l'ensemble des forces de ce Conseil, de sensibiliser le futur Gouvernement régional, en vue de parfaire la dernière réforme de la DGC, afin qu'elle rende justice à nos habitants. En attendant, nous devons fonctionner avec les moyens financiers disponibles, et comme vous le savez, nous sommes dans l'obligation, de par la Loi, de respecter l'équilibre budgétaire. Le plan que nous avons élaboré y parvient. Il assure le bon fonctionnement de notre Administration et il garantit au CPAS, à la zone de police et aux ASBL communales, les moyens de remplir leurs missions respectives. Avec détermination, nous avons prévu de dégager 4 millions, afin d'amplifier les politiques communales mises en œuvre, souvent depuis de nombreuses années. En premier lieu, et en nous rappelant que la Commune de Schaerbeek est l'Administration locale qui compte le moins de fonctionnaire par habitant à Bruxelles, nous souhaitons recruter de nouveaux personnels, en vue d'améliorer la quantité et la qualité des services rendus au public. Tant les grands enjeux et projets urbanistiques qui concernent notre territoire, tant la sécurité au quotidien, tant l'offre en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, tant l'aide aux plus démunis, tant l'action concrète en faveur du climat, nécessitent que des agents compétents et motivés viennent compléter les équipes en place. Et en matière de motivation, nous avons chargé notre direction des Ressources humaines, d'examiner au plus près toutes les questions relatives au pouvoir d'achat et au bien-être au travail, afin de progresser en ce domaine. Trois millions d'euros sont à affecter pour cette double volonté, accroître nos services avec des agents mieux reconnus. En second lieu, un demi-million sera ristourné aux schaerbeekois. La majorité souhaite poursuivre graduellement sa politique de baisse de l'impôt sur le travail, trop lourdement taxé en Belgique, comme chacun sait. D'autres actions sont envisagées, notamment sur les coûts scolaires, afin de tendre progressivement vers la gratuité. A ce sujet, nous suivrons avec attention les décisions de l'actuel et du futur Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui envisage de rendre progressivement le temps scolaire réellement gratuit. Nous espérons que l'accroissement promis des subventions permettra au pouvoir organisateur d'appliquer cette réforme. A défaut, on risque de créer ou d'accroître les inégalités entre pouvoirs organisateurs riches et pauvres. En troisième lieu, un autre demi-million est réservé à l'accroissement du soutien en faveur des ASBL, qu'elles soient communales, ou issues du riche tissu associatif. En effet, la culture, le sport, la petite enfance, le patrimoine, sont

des secteurs où les besoins de Schaerbeek, deuxième commune la plus jeune de Belgique, sont nombreux. Cet effort complémentaire démontre notre volonté de soutenir l'épanouissement des enfants et de la jeunesse en général. En quatrième lieu, le Collège des Bourgmestres et échevins, fera des investissements la pierre angulaire de son projet politique pour les années à venir. Dans les trois prochaines années, nous ambitionnons d'investir 66 millions d'euros sur fonds propres. C'est un montant colossal qui servira nos priorités : le plan climat, le plan école n° 2, le plan crèche n° 2, le plan trottoir, le plan logement, le plan de mobilité, le plan de soutien à la jeunesse, le plan culturel, le plan de numérisation des services, bref, toutes ces priorités qui ont été identifiées, notamment grâce au débat démocratique, lors de la dernière campagne électorale. Mesdames, Messieurs, nos finances communales sont sous contrôle. Nous disposons d'un boni cumulé. Les récents comptes ont dégagé des bonis. Les finances de la zone de police, du CPAS, et des principales ASBL communales sont également saines. Des provisions et des fonds de réserves existent, notamment pour la charge des pensions. La projection pour les trois prochaines années est rassurante. Aucune augmentation globale des taxes et impôt ne sera nécessaire. Bien sûr, l'affectation des moyens disponibles doit tenir compte des priorités. Une commune ne peut pas tout faire, ne peut pas combler tous les manquements des autres niveaux de pouvoir, et ne peut pas lutter contre certaines conséquences des politiques fédérales, voir européennes. Par conséquent, nous avons dégagé 4 grandes priorités : la politique en faveur du climat, la sécurité au bénéfice de tous, les services au public, en particulier vers les plus jeunes, et l'amélioration du pouvoir d'achat. Nous sommes convaincus que cela répond aux besoins de nos habitants. Ainsi, Schaerbeek poursuivra, sans mettre en péril les générations futures, les politiques et les investissements correspondant qui répondent aux enjeux d'avenir. Schaerbeek, qui fêtera, l'an prochain, le 225^{ème} anniversaire de sa création, peut être fière du chemin parcouru depuis 2 décennies. Nous nous engageons résolument pour l'avenir de nos enfants, et pour l'amélioration du bien-être de tous. *Pertinax set fructifer*, obstiné mais fertile, voilà notre volonté, voilà notre ambition, voilà notre détermination.

M. Guillaume : M. le Président, chers collègues, le budget 2019 s'inscrit dans une continuité certaine, par rapport au budget voté en novembre, et même par rapport à celui de 2018. Ce n'est pas étonnant, vu que c'est la même majorité qui le présente, et le même échevin du Budget, qui le porte. Car Michel De Herde n'est pas seulement l'excellent pédagogue que nous connaissons tous, mais il sait aussi peser chaque crédit, à chaque article, à la balance de pharmacien. Je parlerai tout d'abord, donc, des grands équilibres, à la fois du plan et du budget, et puis, j'évoquerai, par ci, par là, quelques articles particuliers, quelques inflexions particulières. Tout d'abord, les recettes de prestation connaissent une croissance plus que modérée, mais c'est assez normal, dans la mesure où nous avons à servir une population modeste, et aussi parce que nous avons voulu, en son temps déjà, inciter le public à commander beaucoup de documents par internet, et gratuitement. Les recettes de transfert connaissent même une décroissance, par rapport au budget modifié de 2018, et par après, une légère croissance, 2,30% de 2019 à 2020, et 1,85% de 2020 à 2021. Ce qui s'explique par la réduction justifiée de l'IPP à 5,8% et par la diminution de la recette de la taxe sur les bureaux. Je ne reviendrai pas sur l'excellente démonstration qui a été faite en commission, et encore ce soir, par l'échevin, quant au fait que Schaerbeek ne reçoit pas sa juste part de la DGC. Ce n'est pas nouveau, mais c'est vrai qu'il faut le rappeler de temps en temps. En ce qui concerne les dépenses, maintenant, je note la compression des dépenses de fonctionnement, programmées, en tout cas. Parce que, on verra à l'autopsie. Parce que, chaque année, vous savez, comme moi, que les services et les échevins aiment revendiquer un petit matelas de sécurité. L'augmentation des dépenses de transfert et de dette est classique, et la stabilisation des dépenses de prélèvement est normale, compte tenu des résultats des procédures judiciaires relatives aux taxes sur les bureaux. En matière de dépense de personnel, je note avec satisfaction, la volonté du Collège de revaloriser certains salaires, et/ou, d'engager du personnel supplémentaire. Certains services, en effet, en avaient bien besoin. Et les 18 dernières années, les Collèges précédents n'avaient connu que des vaches maigres. La preuve de cette austérité est démontrée amplement avec le ratio d'un membre du personnel pour 113 habitants. Schaerbeek est bien la Commune la moins staffée de la Région. C'est tenable jusqu'à un certain point, mais pas au-delà d'une certaine limite. Les dépenses de transfert connaissent une croissance assez normale des dotations au CPAS et à la zone de police, mais là aussi, nous verrons à l'autopsie, car nous savons qu'en cours de législature, il y a tout d'un coup des besoins sociaux plus importants, par exemple. Je note avec satisfaction l'augmentation de la prime BEhome, et donc la compensation au taux élevé du précompte immobilier continue, et c'est une bonne chose. *In fine*, les résultats des trois budgets futurs se clôturent par un très léger boni. Et je m'y attendais, car je sais bien que le magicien De Herde n'aime

ni les malis, ni, non plus, les trop gros bonis ! Et ce résultat, très positif, est atteint, compte tenu déjà d'un cadeau de 500.000 euros à la population, soit une diminution des impôts, soit une diminution des tarifs. Je serai très attentif, comme un gosse, à dénouer les fils d'emballage de ce cadeau, quand il sera présenté par le Collège. Maintenant, quelques petites questions et commentaires sur quelques politiques projetées. Tout d'abord, je voudrais avoir quelques explications sur le PIIS, Projet Individualisé d'Intégration Sociale, car c'est assez nébuleux. Deuxièmement, je note avec satisfaction que le budget extraordinaire prévoit un montant permettant de démarrer les études nécessaires à la rénovation de la séniorie Brems, voire à sa reconstruction, vu les problèmes de stabilité du bâtiment. J'espère que tout pourra être entrepris cette année-ci, car depuis le temps qu'on parle de cette rénovation, le bâtiment s'est encore dégradé. Nos seniors méritent l'urgence de cette démarche. Enfin, dernier point, en ce qui concerne la politique du bien-être de la personne animale, les dépenses concernant la stérilisation des chats errants sont bien budgétées, mais l'adjudication pas encore lancée, selon mes informations. Cela je le regrette. Ainsi que les dépenses pour la stérilisation des chats domestiques, et le complément pour le 2^{ème} espace de liberté canin. A l'heure où les bruxellois sont obligés, à juste titre, de faire stériliser et identifier leur chat, cet encouragement est d'autant plus bienvenu, qu'il reste modeste. J'attends donc la modification budgétaire avec impatience, mais il va de soi que, globalement, c'est un très bon budget que nous adopterons, à la fois avec le cœur, et avec la raison.

M. Mahieu : Merci. Je serai sans doute un peu moins dithyrambique que l'orateur précédent, mais c'est mon rôle. Donc, la situation financière de Schaerbeek s'améliore depuis plusieurs années. C'est bien, et c'est notamment grâce au travail acharné réalisé sous la législature précédente. Alors, on aurait pu espérer voir un véritable outil de gestion pour la législature, puisque les finances sont saines. On aurait espéré voir des arbitrages politiques clairs. Mais aujourd'hui, on en est actuellement pour nos frais. On devra peut-être attendre les résultats de mai prochain, et les jeux de domino qui s'en suivent pour voir plus clair. L'impression que nous avons, de prime abord, c'est que l'on dessert l'étreinte sur les dépenses courantes, là où le courage aurait dû conduire à maintenir ces dépenses un peu plus corsetées, et de pouvoir alors conserver les dépenses de prélèvement pour provision fiscale, tout en se créant un peu plus de marge sur l'investissement. On prend l'exemple du personnel, donc, c'est un poste qui explose complètement ! Il explose de 9 millions entre le compte 2017 et le budget 2019. Et vous voulez encore y ajouter 5 millions en 2020 et en 2021. Ce sont les dépenses boule de neige, les dépenses de personnel, et donc, cela va continuer à augmenter. Vous tenez compte de la moyenne réalisée par l'AVCB. Je n'ai toujours pas de réponse à ma question de savoir si on tient compte du personnel des ASBL para-communales ou pas, dans ces moyennes. Parce qu'il y a énormément de communes, où, par exemple, les crèches sont organisées de manière communale. Et donc, toutes les puéricultrices sont sous le pay-roll communal. Et donc, cela fausse complètement les données de ne pas en tenir compte. Voilà. J'en reviens au niveau des dépenses d'investissement. On ne voit pas très bien quels vont être les moyens qui vont être mis en œuvre, pour favoriser l'accélération de la réalisation du nouveau Centre culturel de notre commune. On ne voit pas non plus l'accent qui est mis pour accélérer la réalisation de la piscine communale, ni les aménagements physiques qui permettraient de consacrer la volonté de respecter la norme de 30 km/h dans notre commune. Je ne vois pas de trace, non plus, de la rénovation de la séniorie Brems, qui est pourtant dans votre déclaration politique. Je ne vois pas de trace, non plus, de réaménagement définitif de l'avenue Huart Hamoir. Je ne vois pas très clair, non plus, dans les prélèvements qui sont fait pour les parkings souterrains, et je ne vois pas très clair, non plus, sur la volonté politique de faire advenir ce projet de parking souterrain ou pas. Où ? Comment ? Alors, en ce qui concerne les dépenses de prélèvement, et bien, évidemment, là, on trouve que la baisse drastique est de nature à mettre en danger, à long terme, l'équilibre budgétaire que nous avons récemment retrouvé. Rien que pour nos deux contentieux principaux, la RTBF- VRT et les antennes téléphoniques, vous nous avez indiqué, en commission réunie, que seuls, 63 millions étaient provisionnés, pour un risque global de 80 millions. Donc, il y a encore un risque de 17 millions qui n'est pas couvert. Pour nous, une gestion prudente aurait voulu que l'on maintienne ces provisions à un niveau qui permette de couvrir l'ensemble des risques en matière fiscale, dans les 3 prochaines années. Ici, vous décidez, quelque part, de jouer la cigale, sans avoir terminé de faire la fourmi. Alors, vous nous assurez que nous gagnerons certainement un des deux principaux contentieux, mais rien n'est moins sûr aujourd'hui. Rien de permet de l'affirmer. Et donc, c'est un coup de poker qui est quand même dangereux pour le contribuable schaerbeekois. Schaerbeek a déjà souffert de deux coups de poker un peu hasardeux dans le passé : les chèques repas qui remplaçaient la prime de fin d'année en 2003, dont coût, 5 millions d'euros plus 3,5 millions annuels

pour le rétablissement de la prime, la recapitalisation du Holding communal en 2009, 15 millions d'euros, si je me souviens bien. On retente donc un 3^{ème} coup de poker. Peut-être qu'il sera gagnant, peut-être pas. En tout cas, l'équilibre budgétaire retrouvé récemment, aurait mérité de ne pas être mis en danger de cette manière. Alors, bien sûr, une fois qu'on aura nos assurances sur nos victoires judiciaires, dans ces contentieux, il sera toujours temps alors de redistribuer les parties de provisions qui plus considérées comme nécessaires, et de desserrer les dépenses courantes. Et dans ce cadre-là, nous avons toujours dit, et nous restons là-dessus, que les schaarbeekoïses qui ont durement participé au rétablissement de l'équilibre budgétaire, doivent être récompensés. Et nous pensons, d'ailleurs, que cela doit se faire en diminuant encore l'IPP et/ou en augmentant la prime BE home à 150 euros. Voilà, nous comprenons que la tentation est grande, à 3 mois du super scrutin du mois de mai, d'annoncer des grands cadeaux électoraux, d'annoncer des bonnes nouvelles aux citoyens, au personnel, aux schaarbeekoïses, mais de nouveau, on fait courir, là, un risque à cet équilibre financier à long terme. C'est un équilibre qui me semble d'autant plus en danger que le bénéfice que vous prévoyez actuellement est de 10.000 euros en 2019, 100.000 euros en 2020 et 75.000 euros en 2021, soit 0,004% de ce que j'appellerais le chiffre d'affaire, même si ce n'est pas tout à fait correct, en comptabilité communale. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre en cas de coup dur. Ce constat est encore augmenté par le fait que la croissance des transferts vers le CPAS est très limitée, bien en deçà de la croissance accordée à la zone de police. La moindre difficulté vécue par le CPAS viendra, dès lors, impacter fortement l'équilibre budgétaire communal. Cela étant, sur les recettes, je vous rejoins sur la nécessité de créer un lobby schaarbeekoïse, et nous serons, de l'opposition, présents à vos côtés, pour faire valoir les intérêts de Schaarbeek. Quelques trucs encore plus particuliers, on est un peu circonspect sur certaines recettes qui nous paraissent un peu gonflées ou des dépenses qui nous paraissent superfétatoires. Au niveau des recettes, la taxe sur le versage sauvage passe de 350.000 euros à la modification budgétaire 2018 jusqu'à 730.000 euros en 2019, 1 million en 2020. Comment est-ce que vous allez pouvoir avoir une telle progression ? Autre chose, la taxe sur les occupations diverses sur la voie publique passe de 40.000 euros à l'initiale 2019, à 700.000 euros en 2019. De nouveau, comment allez-vous y parvenir, ce sont les chiffres que j'ai vu dans le budget. Alors, ce n'est pas expliqué. Au niveau des dépenses, encore quelques observations et questionnements. D'abord, au niveau des avantages scolaires, je n'ai trouvé qu'un seul article qui prévoit une enveloppe de 5.000 euros pour les garderies du réseau libre. Ce qui paraît fort court, vu les nombreuses écoles du réseau libre. La prime BE Home 1030, vous nous annoncez qu'elle passera de 30 à 35 euros en 2019. Mais l'inscription budgétaire reste la même, à 720.000 euros. Je vois l'externalisation du nettoyage d'un site qui passe de 78.000 à 500.000 euros, alors que ce sont des opportunités d'emploi pour les personnes moins formées. On pourrait peut-être engager du personnel, plutôt que ces dépenses-là. Je vois que les frais administratifs de la gestion financière passent de 1.000 euros à 35.000 euros. Qu'est ce qui explique cela ? Pourquoi augmenter les frais de location d'une salle pour les remises de prix scolaires de 7.000 euros à 43.000 euros ? Je vois que *Park to be* passe de 200.000 euros à 260.000 euros. Est-ce que c'est vraiment une dépense, à ce niveau-là, qui n'est pas trop grande ? Je vois qu'on prévoit un subside pour HSS de 80.000 euros pour la création d'une classe FLE. Ce montant me paraît assez énorme. Est-ce qu'il n'y aurait pas mieux valu subsidier un acteur associatif, non public, qui aurait l'habitude de ce style de cours et qui pourrait en donner à de meilleurs coûts ? Pourquoi créer un subside de 12.000 euros à M-Village ? On crée un subside de 56.000 euros en promotion du patrimoine. Qu'est ce qu'on va faire de ce montant ? Voilà, je vous remercie.

M. van den Hove : Beste collega's. In onze gemeente hebben we de gewoonte om voor een zo goed mogelijke dienstverlening te zorgen met zo weinig mogelijk personeelsleden. Dat heeft aan de ene kant een financieel historische reden, aan de andere kant trachten wij ook om onze financiële middelen zo goed mogelijk uit te besteden. Het is dan ook uiterst belangrijk om te letten op het welzijn van ons personeel. Het beleid, dat de komende drie jaar gaat gevoerd worden, gaat zeker de goede richting uit en ik kijk ernaar uit om van Mevrouw de Schepen een evaluatie te hebben na deze drie jaren. De fiscale druk in onze gemeente zal nog eens dalen en dit met 500.000€ voor 2019, 2020 en 2021. De ingeslagen weg blijft dus behouden en dit desondanks de financiële situatie van onze gemeente die althans nu een belangrijke challenge is. We mogen fier zijn op de politieresultaten die we al jaren kunnen neerleggen inzake criminaliteit cijfers. Dit zijn cijfers waarvan Bart De Wever alleen maar kan dromen. Onze achilleshiel, de verkeersveiligheid, blijft de komende jaren een prioriteit. Een fietsbrigade was de missing link, daar wordt nu eindelijk degelijk werk van gemaakt. Proficiat. Voor een eerste Nederlandstalige kinderkribbe is er 100K voor een haalbaarheidsstudie gereserveerd en nog eens 500K voor een vastgoedoperatie, wat ons eigenlijk in staat zou stellen om na 12 jaar niet één maar twee

gemeentelijke kribbes te openen aangezien de Kattepoel op termijn vrij zal komen. Goed bestuur is essentieel, daarom blijven we als lokale Open VLD afdeling dit beleid steunen, zowel in de Gemeenteraad, in de Politieraad als in het Permanent bureau van het Ocmw.

M. Verzin : Merci M. le Président. M. le Président, chers collègues, il faut rendre à César ce qui appartient à César. En l'occurrence, à Michel De Herde. Sur le plan technique, ce budget ne souffre d'aucune critique. Le budget est, à l'instar des années précédentes, présenté à l'équilibre. Les grands équilibres sont préservés, les choses, globalement, quand on les prend ainsi, semblent effectivement indiquer que nous sommes sortis, de manière plus ou moins définitive du rouge. Et c'est une bonne nouvelle ! Les choses se compliquent un peu dès le moment où l'on prend la peine de rentrer dans le contenu de ce que ce budget révèle, derrière les chiffres qui sont apparents. Je ne peux pas m'empêcher de penser à la déclaration du président de ce Collège, lorsque nous avons approuvé, il y a quelques mois à peine, un budget provisionnel, un peu un budget à titre conservatoire, disait Michel De Herde, à l'époque, où la majorité nous annonçait qu'au mois de février-mars, nous aurions un budget totalement différent, qui engrangerait, dans les différents départements, les priorités des nouveaux et nouvelles échevins et échevines, qui ont été mis en place. Or, que voit-on aujourd'hui ? Que par rapport à la déclaration de politique générale de la majorité, pas grand-chose ne se trouve traduit aujourd'hui dans la réalité des chiffres qui sont révélés à travers ce budget. Pas grand-chose, parce que, effectivement, si il y a un effet d'annonce, et j'entends bien, d'investissement de 66 millions sur les trois prochaines années, avec des plans différents, ce Conseil, aujourd'hui, est dans l'ignorance totale de ce que contiennent ces différents plans. Et quand on dit investissements, on ne parle pas uniquement de briques, on parle également de personnel engagé, et de budget de fonctionnement pour permettre à ces investissements de fonctionner. De tout cela, aujourd'hui, il n'en est pas question, sauf, et je le reconnais, un budget de 3 millions d'euros, une enveloppe, qui est consacrée à l'augmentation de rémunération de personnel, et à l'engagement de personnel. Et là, deux observations : la première observation, c'est ce que j'ai posé en commission, le Collège n'a pas répondu à la question de savoir comment allait se structurer ces augmentations de personnel ? Bien sûr, les augmentations barémiques vont de soi. Je crois que cela fait trop longtemps que le personnel n'a pas reçu d'augmentation digne de ce nom. Et donc, si on peut le faire, tant mieux. Par contre, je n'ai pas eu de réponse sur la manière dont on allait restaffer un certain nombre de services. Deux exemples : cela fait des années que je dénonce, ici, dans ce Conseil, le déséquilibre important entre le nombre de personnel équivalent temps plein affecté à la DSD, la Direction du Développement Stratégique et Durable, et les services opérationnels. Et donc, est ce que, aujourd'hui, en 2019, en 2020, en 2021, les services opérationnels, qui sont dans un manque criant de personnel, vont être enfin restaffés ? Et on parle de la Propreté publique, et d'autres départements, qui sont vraiment cruciaux dans la gestion communale. Je n'ai pas de réponse à ce sujet. Je n'ai pas de réponse, non plus, sur le restaffage des services financiers de la commune. Or, on sait qu'une bonne connaissance financière, non seulement des mouvements de comptabilité, je rappelle qu'il n'y a toujours pas aujourd'hui, de comptabilité analytique et qu'on peine à mettre ces outils en place, parce qu'il n'y a pas de personnel pour le faire, non plus ! Une bonne comptabilité analytique est, ce qu'on appelle en jargon, le *data warehousing*, n'est, aujourd'hui, nulle part, parce que, simplement, le personnel qualifié n'existe pas. Les banques de données existent, dans notre commune, dans des silos séparés, mais l'interfaçage entre ces silos, n'est évidemment, à ce jour, pas réalisé. C'est donc, là, un besoin criant, me semble-t-il, de notre commune, et je n'en ai pas entendu parler le moindre mot dans votre exposé, ni en commission. Je voudrais revenir sur ces 3 millions. Alors, la manière dont cette nouvelle majorité fonctionne, effectivement, c'est de dégager une enveloppe de 3 plus 2 fois 500.000 euros. C'est bien ! C'est bien ! Parce que, c'est là la véritable innovation de ce budget par rapport aux précédents. 3 millions, 500.000, 500.000. Alors, là, j'aurais, effectivement, deux suggestions à faire à l'échevin du Budget et au Collège. La première concerne l'affectation de ces 3 millions d'euros. Je pense qu'on peut définir ces 3 millions en trois fois 1 million. 1 million qui pourrait être consacré, effectivement, à des revalorisations barémiques, 1 million qui doit, effectivement, être affecté au recrutement, principalement, dans les secteurs que je viens d'indiquer, et je voudrais rompre une lance, en faveur d'un troisième million. Quand on prend le personnel communal, on est à aujourd'hui, environ, 1.100 équivalent temps plein, à la grosse louche. Est-ce que vous savez, M. le Président, chers collègues, que le personnel enseignant de notre commune, est à peu près au même niveau. Quand on prend les enseignants, les services techniques, les concierges, enfin, l'ensemble du personnel, est à peu près au même niveau. Et je propose qu'1 million soit également consacré à des recrutements au service de l'Enseignement. Et je sais que je parle à quelqu'un qui connaît bien le secteur. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que, d'une part, je pense

qu'il faut d'urgence restaffer les directions d'écoles primaires, en fonction des nouvelles normes de la Communauté française, qui viennent d'être édictées, à savoir, les plans de pilotages pédagogiques dans les établissements, pour lesquels les directions et le petit secrétariat dont ils disposent, sont parfaitement incapables d'assumer les obligations nouvelles, et multiples, que leur impose la Communauté française. Première chose. Deuxièmement, on parle, effectivement, du français langue étrangère. Je pense que si on veut lutter contre l'échec scolaire, contre le décrochage scolaire, et je l'ai déjà dit souvent pendant la campagne, et Michel De Herde le sait, c'est évidemment dans les trois premières années primaires qu'il faut mettre le paquet ! Et donc, la proposition que je fais, c'est d'utiliser dès cette année-ci, et pendant l'ensemble de la législature, des recrutements de personnel à charge communale, pour dédoubler les classes des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire, dans nos établissements scolaires, de manière à ce que les enfants qui sont, effectivement, d'origine différente, ou de statut économique social très difficile, puissent avoir la capacité de l'apprentissage de la langue de l'enseignement, dans les trois premières années, qui sont cruciales pour la réussite du parcours scolaire. Et la troisième chose que je voulais dire, c'est que, dans les 500.000 euros, les premiers 500.000 euros, dont nous parlons pour le secteur associatif, je pense que ce serait une bonne idée, d'affecter, dans un cadre pluriannuel de 6 ans, donc sur l'ensemble d'une législature, chaque année, 200.000 euros, de ces 500.000 euros, à la gratuité de l'enseignement, et non pas de l'enseignement tel que, puisque la Communauté française est en train de faire des efforts, mais surtout à la gratuité des garderies scolaires, à l'instar de la Ville de Charleroi, ou d'autres communes wallonnes, et même bruxelloises, aujourd'hui, comme Molenbeek. Et donc, je crois que ce serait là un facteur de justice sociale important, et de réussite scolaire pour les enfants. Six fois 200.000 euros, ce n'est pas le bout du monde, mais quand on sait que les garderies scolaires rapportent, théoriquement, 1,2 millions, en réalité, c'est 1 million, aujourd'hui, on peut mesurer qu'en six fois 200.000 euros, on pourrait effectivement, d'ici 6 ans, rendre les garderies scolaires gratuites. Et je terminerai en, simplement, disant une chose. Mon collègue du Cdh a exposé le principe de la prime BE Home. Je crois que nous serions les bienvenus d'annoncer à nos schaarbeekois, non plus une prime de 35 euros par propriétaire, mais, au contraire, les 500.000 euros que l'on va rendre aux habitants, pour une fiscalité injuste qu'on leur a imposée depuis trop longtemps, servent, effectivement, à maintenir les jeunes propriétaires à Schaarbeek, parce que vous n'ignorez pas, aujourd'hui, que, pour la première année, depuis 20 ans, Schaarbeek est la seule commune, parmi les 19 communes, à avoir perdu des habitants. Bruxelles est monté à 1, 2 millions d'habitants, et Schaarbeek vient de perdre, et ce sont les sources d'Olipsa, M. le Bourgmestre, vient de perdre 500 habitants. Et donc, il est urgent de maintenir aussi les familles et les jeunes propriétaires à Schaarbeek. C'est une question de mixité sociale qu'il faut absolument préserver. J'ai dit.

M. Degrez : Merci M. le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites, donc je vais éviter, évidemment, les redites, c'est inutile. Je voulais juste revenir sur une impression qui se dégage, finalement, pour paraphraser notre collègue, ancien échevin, Guillaume, qui a dit, finalement, que c'était un budget de continuité, d'une majorité quasi identique. Outre le fait que ce n'est pas très sympa pour le Cdh, qui était quand même dans la majorité, c'est, en tout cas, la preuve que c'est un budget plutôt conservateur, et qui manque singulièrement d'ambition. Donc je suis d'accord avec M. Guillaume, par rapport à cela, c'est effectivement, un budget de continuité. Maintenant, j'avais une observation sur le *lobby* schaarbeekois. Moi j'y crois beaucoup, je pense que c'est absolument nécessaire. Conservateur, conservateur. C'est normal que vous ne soyez pas d'accord avec moi, M. le Président, cela fait partie du jeu ! Sur le *lobby* schaarbeekois, je suis assez d'accord. Maintenant, comme je l'avais dit dans la commission réunie, je pense que, prendre comme critère exclusif, le revenu moyen par habitant, qui est un critère, effectivement, sur lequel on peut s'appuyer, pour dire que Schaarbeek est mal loti, cela ne muscle pas suffisamment notre argumentaire. Je pense que, s'il faut revoir cela, parce qu'on considère, effectivement, que Schaarbeek n'a pas son dû, il faut être capable d'objectiver cela plus, et ne pas simplement avoir ça comme critère. Je l'avais déjà dit dans la commission réunie, et que, justement, si on parle de *lobby* schaarbeekois, il faut, à mon avis, alors, développer quelque chose. Quels sont les critères, en fait, qui seraient plus justes, pour Schaarbeek, et pas juste celui-là. C'était l'observation. Maintenant, j'ai des regrets sur le manque d'ambition, notamment, sur une question qui me tient assez fort à cœur, je ne sais pas si ce Conseil le sait, mais je lui annonce en tout cas, je suis très favorable à la réduction collective du temps de travail, et je constate que malgré qu'il y ait un pan de gauche à votre majorité, donc je pense, en particulier, à votre partenaire, Ecolo-groen, cela de figure absolument pas, alors que d'autres communes, notamment à Bruxelles, se lance là-dedans, donc, pour une réduction collective du temps de travail. Et donc, je

regrette que, dans le Plan triennal, absolument rien n'ait pu être proposé dans ce sens-là. Je rebondi aussi sur ce qu'a dit le collègue Mahieu par rapport au CPAS. On est à plus de 7.600 bénéficiaires au CPAS, dans le dernier baromètre. Donc, on sait que cela a doublé en 10 ans. Je crois que la marge de progression, la croissance de pourcents qui est prévue, me paraît insuffisante, et je pense aussi, et je ne voudrais pas que cela dénote une vision du CPAS, simplement, comme une sorte de caisse de paiement pour personnes qui sont effectivement dans des conditions très, très basses au niveau de leur revenu. Je crois que le CPAS doit être véritablement vu comme un outil de politique sociale. Et donc, c'est aussi là-dedans qu'il faut pouvoir investir. Et vu l'augmentation du nombre de bénéficiaires, je ne pense pas que ce que le budget propose soit à la hauteur. J'avais encore une dernière question aussi. Je vois, dans le logement, qu'on parle de la séniorie Brems, mais visiblement, on a complètement abandonné l'idée de la création d'une troisième séniorie. Sauf erreur, le boum démographique, ce n'est pas simplement des jeunes et des enfants, c'est beaucoup cela, c'est pour cela qu'il faut des crèches, etc., mais c'est aussi une augmentation de la population âgée. Cela ne ressort pas, en tout cas, dans la note au niveau du Plan triennal. Je sais que c'était dans l'Accord de Majorité en 2012. Cela n'a jamais été fait entre 2012 et 2018. Donc, est ce que c'est complètement et définitivement abandonné, ce que je pense, serait regrettable. Merci.

M. Dönmez : Merci M. le Président. Il y a beaucoup de choses qui sont dites, que voilà, je partage en plus grosse majorité, ce qu'ont dit nos collègues de l'opposition. Mais néanmoins, je voudrais insister sur deux points. Sur l'urgence sociale, et l'urgence climatique. M. l'échevin, M. le Président, on voit des jeunes et des moins jeunes qui marchent dans les rues, pour le climat, pour l'urgence sociale. Malheureusement, mon groupe et moi-même, on ne constate pas, ou très peu, d'actes qui pourraient améliorer cette urgence sociale. Il n'y a rien sur la diminution des prix des repas scolaires, des frais de garderie. On ne voit rien sur les prix des cartes de riverain. Chez nos collègues, à côté, c'est 5 euros, aujourd'hui. Chez nous, c'est encore 28 euros. Il n'y a rien, aucun effort qui pourrait améliorer le pouvoir d'achat de nos... et bien, je pense, M. le Président, que cela rentre en compte pour les deux, finalement. J'ai parlé des deux, donc je pense que vous écoutez bien. Mais, vous savez, les deux vont souvent de pair ! Surtout pour le moment. Et donc, je ne vois rien au sujet du PRI, qui est quand même le plus élevé de la Région. On aurait pu espérer qu'il revienne à une moyenne régionale. Évidemment, on le sait très bien, le propriétaire, très souvent, le fait ressentir à ses locataires. Et ça aurait pu améliorer le pouvoir d'achat de nos schaarbeekoïses. C'est en grandes lignes, cette urgence sociale, qu'on ne reconnaît pas dans votre budget, que j'estime, effectivement, très peu ambitieux. Et d'une manière transversale, quand je fais le tour, dans les matières sportives, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Je pense qu'il y a quelqu'un qui l'a dit avant moi, il n'y a rien. On a mis des choses en place, il y a très longtemps. On espère qu'on aura un centre sportif intégré, à un moment donné. On espère terminer en 2020, une piscine, on espère étendre les plages horaires, et on espère surtout qu'il va y avoir une fréquentation d'un nouveau public. Un public nouveau. C'est un mot que j'ai relevé 6 fois dans vos 12 pages. Donc, j'aimerais savoir ce que vous entendez, c'est peut-être « *only ladies* » ou, je ne sais pas ce que c'est, tu vas me l'expliquer. C'est une chose. Par contre, dans le logement, j'ai été surpris, heureusement surpris, je vois que vous allez rénover, je parle d'Helmet, et vous aller surtout produire ! Ah bien, moi, je vais être attentif, hein ! Je vais être attentif, parce que cela fait très longtemps qu'on n'a pas produit. Donc, j'y serai attentif. Vous parlez d'un Plan Communal de Logement. Le Contrat de Quartier, il ne faut pas mélanger. Le volet du Contrat de Quartier, on ne parle pas de celui-là. On parle du Plan Communal de Logement, M. le Bourgmestre. Non, Non, vous le savez, peut-être que les nouveaux ne le savent pas, il y a deux choses différentes : les Contrats de Quartier, avec le volet logement, et de l'autre côté, on a le Plan Communal de Logement ! C'est deux choses à part. Ici, moi je vous parle du Plan Communal que vous comptez mettre en place et du Conseil d'Action du Logement. Je ne sais pas ce que c'est, vous nous l'avez annoncé, je suis pressé de savoir ce que c'est. Il y a beaucoup d'annonces, il y a peu de choses, imprécises, c'est très conservatoire, c'est peu ambitieux, mais je remercie l'excellent, l'excellent pédagogue, sur la forme, il est excellent, Michel, tu le sais. Et surtout, l'Administration, et les fonctionnaires qui ont contribué à ce budget. Je vous remercie.

M. Bernard : M. l'échevin, donc j'ai lu attentivement tout ce Plan de Gestion Triennal, et ce budget 2019, et la première chose qui m'a frappée, c'était quelque chose qui a été dit par mon collègue du Cdh, c'est de voir le montant lié à l'externalisation du nettoyage de sites divers, exploser. On passe de 70.000 euros, je pense, par an, à 500.000 euros dans le budget ! 500.000 euros qui traduisent, en fait, une précarisation de toute une série de personnes, un appel à la sous-traitance, pour nettoyer, et là, ce n'est pas que dans le nettoyage, puisqu'on va aussi sous-traiter le gardiennage des meubles, et compagnie. Donc on va vers une précarisation de toute une série de gens qui travaillent chez nous.

Deuxième chose, quand j'ai lu le budget, j'ai eu une réaction que toute une série de gens ont déjà partagée ici, c'est que, en fait, rien de change. On continue comme avant. Il n'y a vraiment aucune politique de rupture. C'est comme s'il n'y avait pas eu un signal, dans les élections, en 2018, qu'il y avait une immense urgence sociale, qui se traduisait, notamment, avec le vote PTB, par exemple. Mais pas seulement. Une immense urgence sociale, et bien, on continue le même train-train. Aucun changement, toujours, je dirais même, la même austérité. Une austérité cachée. Deux exemples d'austérité cachée, c'est un : le fait que le fonctionnement, le montant pour le fonctionnement des services, rien de change, même a un peu diminué. Le montant qu'on donne en subsides à toute une série d'associations, lui, en fait, ne change pas, il n'augmente pas. Ce n'est pas du tout indexé. Ils doivent continuer avec les mêmes moyens, dans des missions qui sont toujours plus grandes. Je pense, à OCS, à l'Académie, aux bibliothèques, à nos ludothèques. Et bien là, on a un exemple clair d'austérité cachée, parce qu'il y a plus de boulot à faire, avec beaucoup moins de moyens. En tout cas, des moyens qui ne sont pas indexés. Et donc, je dis, il n'y a aucune politique de rupture, il n'y a rien qui change, et je pense à tous ces enfants qui ne vont pas avoir de cours de piscine pendant 4 ans, parce qu'on n'arrive pas à terminer les travaux du Neptunium à temps. Je pense à tous ces gens, on en a largement parlé ici, qui ont besoin d'un logement social. Et il y a un besoin criant de logement social, je ne vais pas y revenir, j'ai déjà intervenu beaucoup de fois sur ce sujet. Je pense à ces jeunes, et moins jeunes, mais en tous cas les jeunes, qui ont besoin de Maison de jeunes. On a été interpellé, tous ici, à Schaerbeek, en disant : ce n'est pas normal qu'une commune de 165.000 habitants n'ait que 3 Maisons de jeunes, ici, à Schaerbeek. Il en faut plus. J'exagère toujours un peu, vous savez. Alors, cher M. l'échevin, oui, vous avez dit qu'on a investi, mais on a besoin d'investissements encore plus importants, pour répondre à ces besoins sociaux. Par exemple, nous avons le chiffre le plus bas de tous les fonctionnaires, des différentes communes, par Bruxelles, par habitant. Et donc, quand j'ai vu la presse, ce matin, et que je voyais votre sourire, et votre satisfaction à avoir un budget en équilibre, et bien j'étais mal. J'étais mal parce que je vois le déséquilibre qu'il y a dans la société, de plus en plus, et la situation sociale de beaucoup de gens, qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Alors, ici, vous dites qu'il faut un *lobby* schaarbeekois, qu'en fait, nous ne sommes pas responsables de la situation dans laquelle on est. Et vous renvoyez la balle vers les autres niveaux de pouvoir. C'est un peu facile, je trouve, parce que, quelque part, vous êtes dans les autres niveaux de pouvoir, à la Région, au Fédéral, vous avez tous siégé, à part le PTB, je pense, à tous les autres niveaux de pouvoir. Donc, quelque part, c'est un peu facile, ce que vous dites, et je pense que vous devriez balayer devant votre porte. Alors, dernière chose, vous nous dites, aujourd'hui, qu'il y aurait une petite marge, pour accorder une ristourne aux gens. De quoi redistribuer aux schaarbeekois ce qu'on leur a pris. Eh bien, en tout cas, le PTB a fait son choix sur cette ristourne, que j'aimerais qui soit intégralement redistribuée aux parents des enfants des écoles communales de Schaerbeek. Ces parents qui ont vu, le plus durement, l'austérité schaarbeekoise, en ayant eu en 2012, 2013, 2014 et les années qui ont suivies, les montants de frais scolaires, de repas scolaires et de garderies exploser. Et pour tous ces parents qui trouvent qu'on doit leur rendre justice aujourd'hui, ils ont subi de manière beaucoup trop longue l'austérité. Et j'espère qu'aujourd'hui, on leur rendra la gratuité, ou une partie de cette gratuité des frais scolaires, des repas scolaires, des garderies, auxquels ils ont droit. Je vous remercie.

Mme Boxus : effectivement, pour l'instant, certains choix ne sont pas encore opérés, mais moi je trouve que c'est une bonne nouvelle. Quand on voit le renouvellement du Collège, je suis contente, en fait, que chaque membre du Collège puisse prendre le temps de rencontrer les différents services, de rencontrer les différentes associations actives à Schaerbeek dans son domaine, pour ensuite définir ses priorités et faire une espère de plan de politique générale et pouvoir faire des choix, plutôt que, en tant que nouvel échevin, reprendre plus ou moins le budget de la dernière fois, et vite le rafistoler, et donc faire un budget de continuité. Je pense que c'est assez courageux de la nouvelle majorité de pouvoir annoncer un budget qui permet des avancées mais de ne pas encore décider exactement à quoi seront destinées directement ces enveloppes, avec un Collège, qui s'est installé il y a deux mois. Cela ne veut pas dire, pour autant, qu'il n'y a pas de choix qui sont faits. On les a entendus, au niveau du personnel, les grands choix sont faits, puisqu'on est quand même une Commune où, on l'a dit à plusieurs reprises, le nombre de membres du personnel par rapport au nombre d'habitants est beaucoup plus bas que dans d'autres communes. Donc il y aura, de ce côté-là, des arbitrages à faire. Je compte d'ailleurs sur Mme de Fierlant, dans ce domaine, pour lancer des politiques novatrices et pouvoir développer une politique du personnel qui évolue. Je pense qu'il faudra faire des choix, qui allient différentes options : de l'engagement de nouveau personnel, de la revalorisation pour le personnel existant, et chaque fois, que ce soit dans ce domaine-là, mais également dans le cas de l'enveloppe des 500.000 euros qui

seront « reversés » aus Schaerbeekois, on peut aussi faire différents choix, et les combiner. Je pense que par rapport aux 500.000 euros dans le cadre des transferts non affectés pour l'instant, on pourra aussi faire des choix et que cela, c'est justement à chaque échevin, dans les mois qui viennent de pouvoir déterminer au mieux ce qui est le plus pertinent dans sa nouvelle matière, qu'il aura eu le temps d'appréhender de manière correcte. Je pense que c'est assez courageux, justement, de ne pas avancer trop vite sur ce budget, tout en prévoyant, effectivement, des enveloppes, pour après, pouvoir les attribuer après. Voilà pourquoi je pense qu'il n'y a pas forcément d'inquiétude à avoir, notamment, par exemple, sur la diminution, enfin pour une réduction des frais et pour tendre vers une gratuité dans le cadre des écoles. Et encore une fois, souligner le fait que, effectivement, Schaerbeek reste le parent pauvre dans le cadre des allocations que nous percevons, par rapport à la Région. Et souligner l'importance que ce soit corrigé, par la suite.

M. Bouhjar : M. le Président, Mesdames et Messieurs les échevins, mes chers collègues. Je vais essayer d'être bref, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, et je ne vais pas vous faire perdre votre temps. Par contre, je voudrais quand même qu'on se rappelle à quelle sauce on nous a mangés, par rapport à ce budget. En novembre, c'est le Conseil communal sortant, qui a voté le budget conservatoire. En décembre, on a demandé aux nouveaux élus de voter, de se positionner sur un programme de majorité, et aujourd'hui, on nous demande de voter un budget quelque peu modifié. Très clairement, M. le Bourgmestre, et avec, malgré la performance de ce soir de notre échevin emblématique du budget, malgré le travail acharné des différents services, vous ne serez pas étonné de savoir que nous allons voter contre ce budget. C'est clair. Clairement. Nous avons été élus, notre groupe, pour des questions très claires, et nous serons fidèles au programme que nous avons défendu. Nous, c'était Schaerbeek pour tous. Comme l'a dit mon collègue Ibrahim, le faisant rappeler à l'échevin des Sports, des budgets alloués, ou des politiques allouées à un nouveau public, vous n'allez pas nous empêcher de vous dire, très clairement, face à face, que déjà, durant la législature précédente, vous avez mené une politique de durcissement, je ne vais pas revenir sur ce que M. Verzin a dit, il y a une baisse d'habitants. Il y a une politique qui est menée, à l'usure, où on pousse les gens : les taxes sur les façades, le précompte immobilier qui a doublé sur Schaerbeek, sur X années, il a doublé, sur un certain nombre d'années, il a quasiment doublé. Pour certaines personnes, pour certains ménages, c'est excessif, c'est excessif ! La répercussion, elle se fait directement sur les loyers, donc les personnes qui louent, très clairement, paient un loyer beaucoup plus conséquent. C'est des choses que vous savez, on ne doit pas vous les apprendre. Mais cela ne vous dérange pas, parce qu'aujourd'hui, de manière très détendue et décontractée, vous menez une politique de gentrification antisociale sur Schaerbeek, visant à pousser les personnes. Et on voit très bien quel public vous attire et vous intéresse, et à qui vous donnez des moyens, vers qui vous voulez donner des moyens. Quand on mène une politique, c'est une politique pour tous. Pas une politique pour certains, qui ont des moyens, ou des personnes qui voudraient être entre eux, de l'entre soi, qui ne voudraient pas s'insérer, s'intégrer, très clairement, dans la commune. J'ai participé à certains débats, où j'entendais des personnes qui sont certains de vos électeurs, qui disaient : mais dans ce quartier-là, les personnes sont comme cela, et ce type de commerce n'est pas très comme cela, et ce sont ces personnes-là que vous écoutez beaucoup et vers qui vous courez, pour lequel vous vous disputez aujourd'hui. Vous marchez même sur les pieds, vous deux, les deux, trois partis réunis qui font la majorité. C'est très clairement, vous faites les étonnés. La seule chose que je peux vous dire, c'est la manière dont le budget a été vendu ce soir, et donc, il faut saluer la performance, M. De Herde, extraordinaire, vous êtes un phénomène. Moi quand je vous ai écouté, j'avais un écho d'un ancien groupe disco. Le groupe Imagination. Et leur tube, c'était ouh, ouh, ha, ha, illusion ! Et cela, c'était pour vous. Vous avez été extraordinaire, mais malheureusement, on votera contre le budget, et je le dis avec la gorge serrée.

Mme Decoux : Merci. Moi, simplement, je voudrais saluer le montant de la dotation 2019 du CPAS, qui correspond presque tout à fait, mais nous y reviendrons plus tard, presque tout à fait à ce qui avait été déjà demandé par le Conseil sortant. Parce qu'il fallait déjà bien avoir un premier modèle. Et qui intègre, en effet, toute une série, c'est pour rassurer nos amis socialistes et du PTB surtout, qui intègre une série de nouvelles politiques, enfin, qui prévoit le financement d'un certain nombre de politiques possibles, qui sont d'ailleurs prévues dans le budget. Et donc, nous allons dans le bon sens, et nous aurons de quoi, effectivement, faire face, en partie, en tout cas, ce n'est jamais assez, mais on fait avec ce qu'on peut, il y a déjà un effort considérable qui a été fait, pour se rapprocher encore, et innover en matière sociale et apporter des nouvelles réponses à des nouveaux besoins, qui apparaissent dans notre commune. Simplement, en effet, dans le plan trisannuel, c'est une augmentation de 2%. Je crois savoir, effectivement, logiquement, qu'on ne sait pas faire plus, puisque le CPAS n'a pas encore rentré

son plan triennal, et qui le fera dans les mois qui viennent. J'attire l'attention, aussi, de ne pas se corseter trop, par rapport à cela, dans la mesure où on connaît, d'années en années, le pourcentage d'augmentation du CPAS, qui est lié, effectivement, à l'augmentation de la pauvreté, et à l'indexation simple de son budget. Donc, soyons bien attentifs ensemble, à ne pas, dans le plan trisannuel futur du CPAS, se limiter trop dans l'augmentation prévue. Voilà. Mais merci, et beau boulot.

M. Koyuncu : M. le Président, je vais commencer par remercier les services du département pour le travail fourni, et M. l'échevin pour la présentation à la Shakespeare. Vous faites cela très bien, M. l'échevin. Donc, très brièvement, il y a une enveloppe budgétaire qui est consacrée pour une politique sociale, pour les années à venir. Je voudrais avoir beaucoup plus de précisions sur la politique sociale que vous comptez mener, ici, sur Schaerbeek, M. l'échevin. Je n'ai pas vu de montant dédié, quant à la protection de l'environnement, et la lutte pour le climat. Je ne vous ai pas entendu parler de cela, je n'ai pas vu de montant, et voudrais avoir beaucoup plus de précisions et je voudrais vous entendre par rapport à cela. Et une question beaucoup plus précise, M. l'échevin, concernant les sanctions administratives. Je voudrais bien avoir le nombre total de sanctions administratives dressées à Schaerbeek, et le montant total perçu par ces sanctions administratives. Voilà. J'ai dit, M. le Président.

M. le Bourgmestre : Bien, je vous remercie tous pour vos interventions. Je donne la parole dans quelques instants à M. De Herde, pour vous répondre. Mais je voudrais souligner, et certains l'ont déjà dit, la clarté de l'exposé de M. De Herde, qui vous a rappelé que nous présentons un budget en équilibre, et que nous le prévoyons en équilibre pour plusieurs années. Et malgré qu'il soit en équilibre, il y a des marges pour des nouvelles politiques. Pour répondre à des nouveaux enjeux, à de nouvelles priorités. On ne s'étonnera pas que le budget soit en équilibre, M. Mahieu l'a dit, on a fait du bon travail dans les années précédentes. Et on est très heureux de continuer à bâtir nos politiques sur un travail rigoureux et sérieux de gestion budgétaire. Et vous ne vous étonnez pas, non plus, que l'on poursuive des politiques que nous estimons être les bonnes politiques pour les schaerbeekois. Et nous estimons que c'est les bonnes politiques pour les schaerbeekois, parce que les schaerbeekois nous ont dit, aux élections, qu'ils souhaitaient que les listes qui composent l'actuel majorité, qui sont sorties premières et deuxième des élections communales, continuent à travailler dans ce sens-là. Ne nous demandez pas de dire autre chose que le signal politique que les électeurs nous ont donné, lors des élections. Nous allons dans la même direction, nous construisons sur les mêmes fondations, mais nous souhaitons aller plus fort et mieux, et il y aura des nouvelles marges pour des nouvelles politiques à déterminer, au fur et à mesure du déploiement de ces politiques. Mais, quand je vous écoute, rappeler qu'il y a, c'est vrai, on le sait, moi je suis Bourgmestre depuis 19 ans, je le sais, beaucoup qui sont inscrit dans la politique et dans le territoire le savent, il y a des difficultés, il y a des demandes, il y a des enjeux particuliers dans certains quartiers plus que d'autres, dans certaines communautés plus que d'autres. On le sait, on le connaît. Nous savons quelles sont les caractéristiques de Schaerbeek, cela reste la 4^{ème} commune la plus pauvre de Belgique quand on prend les statistiques moyennes. La pauvreté est en hausse, à Schaerbeek comme partout à Bruxelles, et partout, dans toutes les villes, Anvers aussi. Il y a des enjeux de densité, des mouvements de population nouvelle, la migration, la densité qui augmente dans les quartiers, qui rendent parfois les choses difficiles, avec des marchands de sommeil. On connaît tout cela. Mais faire l'étalage de toutes les difficultés, et de tout ce qu'on pourrait imaginer pour les résoudre toutes, ne nous permet pas de faire un budget. Faire un budget, c'est trouver un équilibre entre les moyens dont on dispose et les politiques que l'on souhaite mener, mais en faisant des choix. On ne sait pas tout faire. Et Schaerbeek, Michel l'a rappelé, ne peut pas seule, et Thomas l'a rappelé aussi, ne peut pas seule répondre à tout ce qui n'a pas fonctionné à d'autres niveaux de pouvoir, ou parce que le monde est le monde. Nous devons consacrer à cela les moyens qui sont les nôtres, et dans une commune comme Schaerbeek, on a un peu moins de moyens qu'ailleurs, Michel l'a rappelé, un peu moins qu'ailleurs, mais beaucoup plus de demandes qu'ailleurs. Et donc, l'art du budget, c'est rendre compatible cet équilibre-là, entre tout ce qu'on voudrait faire mais qu'on ne pourra pas faire. Quelles sont les bonnes priorités, qu'on sait financer, avec les moyens que l'on a. Mais quand je vous entends, certains d'entre vous, en tout cas, j'ai l'impression d'entendre le même discours que les gilets jaunes ! A savoir, il faut prélever moins de taxes, et il faut plus de services publics ! Cela ne marche pas, ça ! Cela ne marche pas ! Ce n'est pas possible ! S'il faut prélever moins de taxes, donner moins d'argent pour les politiques publiques, vous ne pouvez pas avoir plus de politiques publiques ! Et ce qui fait notre honneur, à Schaerbeek, c'est qu'on investit beaucoup dans les quartiers, dans la rénovation, dans la baisse de la criminalité, M. van den Hove l'a rappelé, dans les crèches, les écoles francophones, néerlandophones, la rénovation des quartiers, logements,... On ne fait pas tout, mais on fait une série de choses, et on le fait avec l'équilibre de nos budgets. Cela veut dire avec une perspective raisonnable

de continuer ce travail, et de continuer d'aller en avant. Et puis, ce qui m'amuse quand même, c'est que j'entends dire une série de choses, ici. Je me demande si vous vérifiez les espèces d'affirmations qu'on lance, ici, comme cela, en général. Quand on vient le dire que la population baisse à Schaerbeek, je répondrai tout à l'heure la dessus, précisément, ce sont des gens qui ne connaissent pas le territoire ! Et qui ne sont pas aller vérifier les statistiques officielles. Quand on me dit que les loyers montent, ...je te répondrai tout à l'heure, mais tu as donné ton affirmation, laisse-moi dire la mienne, à ce stade-ci. La population ne baisse pas à Schaerbeek. Quand on cherche à nous expliquer qu'en raison, éventuellement, du précompte, les loyers seraient systématiquement supérieurs à Schaerbeek que dans les autres communes, aller voir les chiffres, ils sont sur internet ! Ce n'est pas vrai ! Les loyers ne sont pas systématiquement supérieurs à Schaerbeek, qu'ils ne le sont dans le reste de la Région bruxelloise ! Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai ! Allez voir les statistiques ! Ce n'est pas vrai ! Ils sont peut-être élevés, en raison de l'état du marché locatif bruxellois tout entier, mais il n'y a pas de phénomène spécifiquement schaarbeekois, donc ne faites pas cette espèce de lien. Les statistiques ne prouvent pas ce que vous dites. Quand vous dites que Schaerbeek s'embourgeoise, eh bien oui, il y a un peu de classe moyenne à Schaerbeek. Mais globalement, dans la situation globale de Schaerbeek, on est plutôt en train de dire : ah non, elle s'embourgeoise peut être un peu, mais il y a aussi de la pauvreté. Il y a plus de gens qui sont au RIS qu'auparavant ! Vous le dites, vous le rappelez ! On a des phénomènes de primo-arrivants qui arrivent, ce ne sont pas des cheiks qui viennent d'Arabie ! Ce sont des gens qui viennent avec l'envie de travailler, de trouver du boulot, qui n'en trouve pas tout de suite, qui ont besoin de passer chez VIA, ou suivre des cours pour apprendre le français et trouver du boulot ! On a toutes ces réalités-là, sur Schaerbeek, vous le savez. Donc ne dites pas l'inverse, vérifiez ce que vous dites, et au contraire, travaillons ensemble sur base des vrais réalités schaarbeekoises, à faire un budget qui, en fonction des moyens que nous avons et qu'on peut peut-être, ensemble, se battre pour améliorer, si on peut les améliorer, comment les affecter aux priorités, sur l'ensemble des matières qui font que Schaerbeek est une commune qui peut dignement regarder l'avenir, et dire à sa population qu'on cherche à répondre, pas totalement, mais dans la mesure de nos moyens, à tous les enjeux qui sont face à nous.

M. De Herde : D'abord, je voudrais souligner la bonne qualité du débat, et le ton du débat. Et croyez bien que chacun est écouté dans son expression, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition. Et je voudrais remercier, à mon tour, tous les conseillers communaux qui ont pris la peine de féliciter les fonctionnaires présents, et certains ne sont pas là ce soir, et qui ont travaillé à l'élaboration de ce Plan et de ce budget avec toutes les annexes. C'était beaucoup de travail. Et merci de les avoir félicités, parce qu'ils le méritent. Je voudrais dire d'abord, à une série de conseillers communaux, que je comprends parfaitement votre impatience. Vous aimeriez savoir quels seront les nouveaux axes de la politique culturelle, de la politique sportive, de la politique en matière d'enfance, de jeunesse, en matière d'enseignement, etc. Et cela a été dit, et je veux le souligner, je pense qu'il faut laisser un peu de temps au temps, et nous l'avons dit et nous l'avons répété, il y aura les notes par département qui seront présentées au Conseil, au mois de décembre, euh, au mois de juin, pardon, et elles auront été muries, réfléchies, documentées, et on pourra certainement avoir des débats très intéressants. Et puis, hasard du calendrier, je pense vraiment que pour des politiques qui vont engager une législature entière, il faut mieux faire cela après des élections qu'avant des élections, pour éviter des tentations d'effet de manche, des uns ou des autres. Cela me semble plus raisonnable. Je voudrais aussi faire une remarque par rapport à une série d'interventions qui ont été faites, de ce plan triennal, la législature elle durera 6 ans. Donc il y a eu certaines questions légitimes qui ont été posées. Je n'ai pas vu cela, il y a l'absence de ci, il y a l'absence de cela, mais nous avons budgété pour 3 ans, prévu pour 3 ans, fait le budget 2019. Vous savez bien qu'il y aura encore d'autres années après. C'est impossible pour moi de répondre à toutes les questions, sous-questions, qui ont été posées. Donc je vous demanderais, avec compréhension, s'il y a une question précise à laquelle je ne réponds pas ce soir, envoyez moi un courriel, envoyez un courriel au service du Budget, il vous sera répondu. J'ai essayé de globaliser les questions qui me semblaient les plus récurrentes et les plus importantes. Oui, il y a bien des honoraires en 2019, au budget communal, pour étudier la rénovation de la séniorie Brems. Et, je crois savoir, que le projet de 3^{ème} séniorie communale n'est pas abandonné. On a même déjà sélectionné le lieu où elle pourra s'implanter, c'est-à-dire dans le quartier de la rue Waelhem. M. Mahieu, je ne sais pas où vous avez été chercher vos chiffres, sur la progression des dépenses de personnel. Je crois que vous avez cité 15 millions ! Moi je compte entre 2017 et 2019, 9 millions d'augmentation, et on en est fier, parce qu'il y a des indexations, cela c'est normal, il y a la charge de pension. Il y a eu des recrutements par le passé. Il y a des améliorations barémiques, et vous oubliez aussi que nous avons dû payer, et vous

l'avez dit, d'ailleurs, après, une amende exceptionnelle de 2,9 millions à l'ONSS, qui, évidemment, a aussi fait monter le montant des dépenses. Et cela n'est pas récurrent. Il en va de même pour le CPAS, d'ailleurs. J'attire votre attention, que la dotation 2019 comprend les 2,9 millions qui en 2018 ont servis à payer l'amende au CPAS et qui pourront être utilisés par le CPAS à d'autres politiques. Et cela rejoint l'excellente intervention de l'actuelle Présidente du CPAS de Schaerbeek. Et puis, vous dire franchement, aussi, que l'ambition de la majorité, c'est d'essayer de stabiliser, ou en tout cas d'atténuer la progression du nombre de revenus d'intégration sociale ! M. Degrez a fait remarquer, à juste titre, qu'en plusieurs années, le nombre a doublé, nous n'avons pas envie que nos successeurs, dans 10 ou 15 ans, nous disent : le nombre de personnes qui dépendent du CPAS a doublé par rapport à 2019 ! Et j'espère que c'est une ambition collective que nous avons, d'essayer de trouver, par la formation, par la remise au travail, par les aides psychologiques, etc., un moyen pour que cette progression du nombre de personnes qui dépendent de notre CPAS soit stabilisée, soit traitée. Cela dépend aussi des politiques fédérales, on est bien d'accord. Si il y avait moins de politique d'exclusion des chômeurs, il y aurait sans doute moins de gens qui dépendent du CPAS aussi. Mais je pense que cela doit être notre ambition, parce qu'il y a déjà trop de personnes qui, malheureusement, doivent faire appel aux services du CPAS, et notamment, de nombreux jeunes étudiants qui sont aussi victimes de rupture familiale, et de situation familiale délicate. Cela doit être un point d'attention pour nous. Alors, il y a eu quelques remarques sur l'augmentation des frais de nettoyage par des organismes extérieurs. Et c'est vrai que pour toute une série de nouveaux bâtiments, nous avons décidé d'externaliser cela. Mais je voudrais rassurer tout le monde, la Loi sur les marchés publics a bien fonctionné, puisque c'est une société schaarbeekoise, située avenue Princesse Elisabeth, société que certains connaissent bien, qui a été sélectionnée. Et je refuse que vous disiez que ces gens sont moins bien payés qu'au niveau communal, hein ! Cela, je suis désolé, ce n'est pas exact. Et d'ailleurs, il y a des clauses sociales, il y a des clauses sociales dans ce marché public qui font qu'ils mettront au travail des jeunes en formation, qui pourront, ici, apprendre un métier utile. C'est pour des nouveaux bâtiments. Plutôt que d'engager de nouvelles personnes, nous faisons appel au secteur privé. Pour répondre à des questions, notamment, celle de M. Koyuncu, ou la remarque de je ne sais plus qui, oui, il y a, effectivement, deux phénomènes remarquables, par rapport à l'enregistrement de nouvelles recettes. L'équipe de sanction, par rapport au comportement inapproprié en matière de saleté publique a été renforcée, encore sous l'égide de M. Köksal, et cela continue. Et je peux vous dire que les recettes augmentent considérablement par rapport à ces nouvelles équipes qui veillent à contrer les actes inciviques. Et, j'attire votre attention aussi, M. Koyuncu, que, notamment, grâce à la disparition du stade de sécurité Ocam 3, et aux instructions qui ont été données, d'ailleurs par le Collège des Bourgmestres à la zone de police, notre police a continué, ou a repris, une intensification de la lutte contre les mauvais stationnements, en journée, le soir et la nuit. Et nous enregistrons, effectivement, une augmentation des sanctions administratives communales, mais qui sont, à 95%, imposées par nos agents de police, plutôt que par les agents sanctionneurs. En ce qui concerne l'enseignement, vous comprenez un peu mon embêtement à vous répondre en tant qu'échevin du budget. Mais vous l'avez dit, effectivement, la maîtrise du français pour tous les enfants des écoles, et en ce qui concerne le néerlandais, pour les écoles communales néerlandaises, évidemment, nous devons y travailler encore, et nous reviendrons vers vous. Et nous avons bien entendu les demandes des uns et des autres, par rapport au tarif des garderies, et le Collège des Bourgmestres et Echevins aura l'occasion de revenir vers vous prochainement à ce sujet. Dire aussi à M. Bernard, que vous parlez de budget de rupture. Mais, en même temps, intellectuellement, je ne suis pas d'accord avec vous. Mais je vous rappelle que l'obligation d'équilibre budgétaire est inscrite dans la Loi communale ! Nous déposerions un budget en déséquilibre, il serait annulé ! On ne pourrait pas l'exécuter ! Alors, vous pouvez rêver de changer la Loi communale, et donc, espérons que le PTB ait une majorité absolue aux prochaines élections régionales. Et on pourra alors dépenser sans compter. On pourra dépenser sans compter et dans quelques années, on se retrouvera plus ou moins dans la situation du Venezuela, ce que moi je ne souhaite pas ! Vous dire aussi, M. Mahieu, que bien sûr, on le sait, et la politique depuis M. Grimberghs n'a pas changé, nous savons que nous sommes dans deux litiges juridiques extrêmement compliqués, les uns vis-à-vis des organismes de radio-télévision publics néerlandophone-francophone, et d'autre part, par rapport aux opérateurs de mobilophonie. Et je ne sais pas non plus vous prouver qu'on va gagner les deux litiges, ou qu'on va en gagner un des deux. Néanmoins, l'échevin des Affaires juridiques pourrait vous le dire, tous les trimestres, pratiquement, nous avons des jugements favorables qui tombent de telle Chambre de Première Instance, de telle autre Chambre de Première Instance, de Cours d'Appel, dans tout le contentieux sur les opérateurs de mobilophonie. Nos avocats gagnent chaque fois. Alors, c'est

27.02.2019

l'ordre juridique, hein, on peut aller en appel, on va en Cours de Cassation, mais, je dois dire que tous les juristes sont en train de constater qu'il est très probable que nous allons gagner. Et je peux vous dire une chose, et je ne dévoilerai aucun nom, nous commençons à recevoir des signaux, via certains avocats de certaines des sociétés, qui seraient prêt à commencer à discuter pour transiger. En général, les avocats des parties adverses qui font ce genre de proposition à l'autorité, c'est qu'eux aussi, commencent à croire qu'ils vont définitivement perdre. Mais nous verrons bien dans les mois et les années qui viennent. Et je pense que vous espérez, comme nous, qu'on s'en sorte. Et je vous rappelle quand même que nous avons, au total, 82 millions de provision qui existent, par rapport à des tas de litiges, ou par rapport à des provisions pour des projets futures. Et donc, il y a vraiment de la marge pour se protéger, au cas où. Et puis, j'ai beaucoup écouté M. Dönmez, M. Bouhjar, par rapport à l'ambition climatique, qui est à l'actualité dans ce pays tous les jeudis. Et heureusement, on en reparlera tout à l'heure, au moment de la motion. Mais je ne dévoile pas la couronne, en vous disant qu'il y a un plan climat n° 2, qui était en préparation au sein des services et des échevinats de M. Vanhalewyn. Et quand il sera déposé, prochainement, nous pourrons en débattre largement ensemble, parce que c'est effectivement une nouvelle question, qui prend de plus en plus d'ampleur. Même si la commune de Schaerbeek a été assez innovatrice en la matière. Et c'est une question qui doit dépasser les clivages politiques, et qui nous engagent tous. Je voudrais vous remercier pour la qualité de votre écoute. Merci beaucoup.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 26 voix contre 16 et 0 abstention(s). --- Besloten, met 26 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 26 voix contre 16 et 0 abstention(s).

Vu l'article 247 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 241 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 40 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19.02.2019

DECIDE

d'approuver le budget 2019 de la commune

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 26 stem(men) tegen 16 en 0 onthouding(en).

Gelet op artikel 247 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op artikel 241 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op artikel 40 van de wet van 7 december 1998 die een geïntegreerde politiedienst organiseert, gestructureerd op twee niveau's;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van de 19.02.2019

BESLUIT

de initiële begroting 2019 van de gemeente goed te keuren

Contrôle --- Controle

Ordre du jour n°8 --- Agenda nr 8

ASBL communales et pluricommunales - Prise d'acte

De gemeentelijke en meergemeentelijke vzw's - Akte nemen

M. Mahieu : Voilà, je voulais avoir quelques explications sur les principes qui ont conduit à considérer que certaines ASBL étaient communales ou pas. Notamment, parce que je m'étonne un peu de ne pas retrouver dans la liste des ASBL communales, une ASBL comme ASIS, ou comme HSS. Il me semble que la quasi-totalité des représentants au Conseil d'administration sont des représentants de différents partis politiques. Quelles sont les conséquences juridiques au niveau des obligations linguistiques, d'être ou pas ASBL communale ? Et dans le cas d'ASIS, est ce que ce n'est pas intéressant de la

considérer comme ASBL communale, dans le cadre de la relation *in-house* qu'elle pourrait avoir alors avec la commune, dans le cadre de la rénovation de certains logements communaux ?

M. Abkouï : M. le Président, bien que ce point ne soit qu'une prise d'acte, je profite de ce point pour avoir certaines précisions sur les ASBL communales. La liste présentée ce soir reprend t'il l'ensemble des associations dites para-communales ? Sinon, pourriez-vous nous procurer le cadastre complet des ASBL communales ? Je vous remercie.

M. le Bourgmestre : Donc, je veux d'abord rappeler à tous que la liste de toutes les associations ASBL qui perçoivent des subsides de la commune, sont reprises, chaque année, en annexe au budget et au compte. Donc, les documents auxquels vous avez accès sur internet, en deux clics, dans les annexes, derrière, il y a une des annexes qui est la liste de l'ensemble des subsides attribués par la commune, et donc, toutes les ASBL y sont. Quelles soient communales ou non communales. Vous avez, comme cela, un regard sur tous les subsides communaux. C'est une des pièces des comptes. Dans le budget, il y a, à une série d'articles, dans certains cas, le nom de l'ASBL qui va recevoir le subside. Dans d'autres cas, il y a un article de subside général, dont on n'a pas encore déterminé, dans le budget, qui va l'obtenir. Dans le cas où le budget précise le montant exact et l'ASBL qui le reçoit, le Collège, si le budget est voté, peut exécuter le budget, sans passer au Conseil communal, puisque vous avez donné un accord sur le montant et celui qui reçoit. Quand, par contre, le subside est un montant, 100.000 euros pour les clubs de sport, sans dire lesquels, alors, nous devons repasser au Conseil communal, pour avoir votre accord sur la liste du montant et du nom de chaque ASBL qui reçoit les subsides. Et dans certains cas, il y a un règlement communal qui fixe les règles que vous avez votées aussi, et le Collège est tenu par le règlement, et alors, de vous proposer une liste d'associations et de montants qui respectent le règlement. Tout cela est public, et vous avez tout à fait le droit de poser la question. Mais je vous dis que la réponse se trouve en deux clics sur internet et vous avez la liste, pour toutes les années précédentes, compte par compte, vous aurez tous les chiffres. Pour cela, il n'y a pas de secret là-dessus, c'est une donnée qui est publique, et il est absolument légitime qu'elle soit publique. C'est bien l'objet de la communication qui vous est faite, maintenant. Il y a un relatif flou, historique, sur ce qu'est une association para-communale. C'est-à-dire, qui tourne autour de la commune. Et puis on ne savait pas très bien quels étaient les liens concrets entre elles, et les ASBL, on ne sait pas très bien. Il y a une volonté du législateur, que nous partageons d'ailleurs, parce que nous avons entamé l'audit sur nos ASBL avant même qu'une nouvelle ordonnance bruxelloise clarifie les choses. Donc, nous, on a voulu faire un audit, on a parlé de cet audit il y a un an, pour voir si toutes les ASBL avec lesquelles nous travaillons de manière régulière, sont bien conformes à toutes les dispositions légales qui s'appliquent. Dans certains cas, soyons clairs, certaines ASBL datent d'il y a 30 ans, et on n'a pas toujours toiletté les statuts. Et parfois, les statuts, quand on les relit maintenant, ils sont un peu vieillots ou plus tout à fait adaptés. Et donc il faut les remettre au goût du jour. Dans certains cas, les dispositions légales, nouvelles, au niveau Régional, prévoient de nouvelles dispositions, et on doit adapter le texte de nos statuts à ces nouvelles dispositions. Et enfin, il y a eu une modification de la Loi sur les marchés publics, qui impose, et c'est sur base de cela que nous avons fait un audit, qui impose que les relations entre la commune et des ASBL doivent être un peu clarifiées. Parce que, par le passé, prenons un exemple, nous donnions 50.000 euros à l'ASBL Sport schaarbeekois. Tout le monde sait que Sport schaarbeekois est une ASBL proche de la commune. Donc, on dit para-communale. On ne sait pas toujours très bien comment se composent les organes au Conseil d'administration, à clarifier. Elle est généralement présidée par l'échevin des Sports, et est un véhicule de la politique sportive. Je prends un exemple, cela va changer radicalement. Mais elle était conduite par l'échevin des Sports, avec une série de gens qui étaient au Conseil d'administration. Et on donnait des subsides à l'ASBL, pour être la poursuite de la politique communale, en matière sportive. Historiquement, Sport schaarbeekois gérait le complexe sportif de Terdelt, encaissait les loyers, et finançait des travaux, ou des subsides à des clubs qui étaient autour de Terdelt. Et puis, la commune a donné un peu plus d'argent, chaque année, au budget. On donnait à Sport schaarbeekois, ce n'était pas secret, caché, c'était public. On donnait à Sport schaarbeekois, l'échevin en était le président, et cela servait à financer des activités liées au sport. Et seul le Conseil d'administration décidait, alors, des activités. La nouvelle Loi sur les marchés publics ne permet plus de transférer du budget communal, l'argent public, à une structure ASBL, qui, par nature, n'est pas la commune, c'est une structure juridique différente, distincte, une personne morale distincte, sans qu'on ne clarifie les choses. Soit, cette structure est une structure qui dépend concrètement de la commune, qui est contrôlée par elle, qui est la poursuite de l'action communale. Mais alors, il faut l'indiquer autrement dans ses statuts, et dans les règles, soit, cette structure n'a rien à voir avec la commune, ce sont des personnes privées, c'est peut-être l'échevin des Sport, mais il est là

juste par hasard, parce qu'il joue au football, pas parce qu'il est échevin des Sports. Je reprends l'exemple ici, ou d'autres personnes, mais ce serait privé, dans ce cas-là, donner de l'argent à cette ASBL, c'est susceptible d'être contesté par un autre opérateur qui dit : mais moi aussi je peux organiser des activités sportives ! Moi aussi j'aimerais bien pouvoir dire à la commune que pour 40.000 euros de subsides, je peux faire une fête, avec plus de moyens ! Qu'est ce qui me dit que Sport schaerbeekois dépense de la meilleure manière possible les 40.000 euros de subsides que la commune lui donne ? Ce n'est pas parce que l'échevin des Sports y est que c'est bien dépensé ! Vous devez, si c'est une structure indépendante, vous devez faire un marché public, mettre en concurrence différents acteurs. Donc, ceci, ce qu'on présente ce soir, c'est une des étapes dans la remise en ordre de nos ASBL, dans lesquelles l'audit a démontré qu'il n'y avait rien de caché, rien de secret, pas de rémunération, comme la Ville à côté, et pas de choses comme cela. Simplement, il y a quelques vieilleries, dans les statuts, qui sont un peu anciens, qui faut mettre au goût du jour. Et surtout, il faut clarifier leurs statuts. Est-ce que ce sont des ASBL qui ont une mission de service public, une délégation de service public de la commune, auquel cas, cela reste dans le secteur public, et on peut lui attribuer de l'argent. Ou est-ce que les ASBL sont privées, mais alors, elles doivent être en compétition avec, éventuellement, d'autres opérateurs, pour assurer cette mission et dépenser de l'argent public le mieux possible. Et on doit, par la compétition, par le marché public, vérifier qu'elles ne reçoivent pas trop d'argent pour faire ce qu'elles font, ou qu'elles font le maximum avec l'argent qu'on leur donne. C'est cela le principe, ok ? Donc, le Collège a examiné les différentes ASBL qui tournent autour de la commune, au sens large. Et, aujourd'hui, vous soumet une proposition, pour avis, parce que ce n'est qu'un avis à ce stade, ce n'est pas encore une modification concrète, la liste des ASBL auxquelles nous avons décidé d'accorder une délégation de service public. Et d'inviter alors les ASBL dans les deux ans, 2019-2020, elles ont un an et demi pour se mettre en ordre, à adapter leurs statuts et se mettre en ordre dans cet esprit-là. Donc, on joue la transparence totale sur la question, et on vous dit que les ASBL suivantes, A vos côtés 1030, anciennement Aide aux Famille, les Crèches de Schaerbeek, l'Œuvre des Colonies Scolaires, PEPS, Partenariat, Enfance, Parentalité, Santé, ce sont les consultations pour nourrissons, pour faire simple, les consultations pour nourrissons qui sont dans les quartiers schaerbeekois, l'ASBL Travail de Rue à Schaerbeek, qui travaille avec des éducateurs de rue, l'ASBL Sport schaerbeekois, dont je viens de parler, l'ASBL Sport 1030, qui a succédé au Neptunium, Schaerbeek info, RenovaS, l'Amis de la Maison des Arts de Schaerbeek, autour de la Maison des Arts, la Maison Autrique, et Pater Baudry. Et puis, il y a deux structures qui sont pluri-communales. Il y a l'Académie des Arts, de la Parole, de la Danse et de la Musique Saint Josse-Schaerbeek, mais il faut s'entendre avec Saint-Josse. Et il y a l'ASBL VIA qui fait l'accueil des primo-arrivants, qui est une ASBL commune avec Molenbeek. Donc voilà, ces ASBL là, nous avons décidé, en Collège, de leur reconnaître le statut d'ASBL, qui vont recevoir une mission, une délégation d'une mission de service public, qui seront donc le partenaire privilégié de la commune, pour cette politique-là. Pour l'accueil des primo-arrivants, notre partenaire, c'est VIA. Et comme VIA est une structure publique, je vais vous dire après les conséquences publiques, on pourra donner de l'argent sans que quelqu'un d'autre vienne dire : il faut faire un marché public. Parce que VIA, c'est un partenaire public officiel. Pour être un partenaire public officiel, bénéficiaire de la délégation de service public, il faut satisfaire une série de règles. Il faudra que la commune exerce un contrôle majoritaire sur la structure, qu'elle désigne la majorité des membres de la structure, certainement à l'Assemblée générale, et qu'elle ait tout le pouvoir à l'Assemblée générale. Il faut qu'elle ait, et alors elle est dans ce cas-là, si au moins la moitié de ses moyens d'action viennent de la commune. Une ASBL ne pourrait pas échapper à la règle, en recevant beaucoup d'argent de la commune, et dire, je suis privée ! Non. Si tout votre argent vient de la commune, vous êtes communal. Pas possible d'y échapper. Donc voilà la liste des ASBL que nous allons mettre dans le champ, dans le territoire des ASBL liées à la commune. On pourra leur attribuer des subsides sans marché public, mais nous allons devoir modifier les statuts. Pour chacune d'entre elles, dans les mois qui viennent, voter une délibération du Conseil communal, qui indique quelle est la mission de service public qu'on lui accorde, faire une convention avec elle, et elle devra mettre dans ses statuts, article 2 : je suis une ASBL qui est liée à la commune de Schaerbeek, et qui assure une mission de service public pour compte de la commune, pour faire ceci. Voilà ce qu'on fera pour ces ASBL ci.

M. Vanhalewyn : C'est pour répondre, M. Mahieu m'a perturbé, justement, enfin, à juste titre. Donc, il y a des ASBL qui sont bien dans les faits, et entre nous, des ASBL para-communales, au sens de ce que politiquement, on entend, qui sont des extensions du pouvoir public communal, comme HSS, comme l'ASIS, l'ASAE, le GEL, la Mission Locale, et JST. L'Agence Locale pour l'Emploi aussi, qui ne se retrouve pas dans cette liste-là. Mais le cabinet Bourtembourg disait, et ce n'est pas pour cela que nous avons

décidé en Collège que les délégations de ces ASBL seront bien données par le Conseil communal, mais que, au sens strict de la loi, ces ASBL, dit-il, ne s'applique pas à ces ASBL qui ont été créées en vertu d'un cadre légal spécifique, ou d'un régime transitoire par un autre pouvoir public. HSS est là, parce que cela a été créé par une obligation de la Cocof, de ne pas pouvoir déléguer des pouvoirs à la commune, puisque la Cocof est mono-communautaire. ... qui sont en fait, pas des ASBL communales, au sens de la Loi, mais qui dans les faits, recevront bien une délégation de leurs représentants, délégués par le Conseil communal. Ce ne sont donc pas des ASBL communales au sens strict.

M. le Bourgmestre : Ces ASBL là sont créées par un cadre légal, et donc, nous n'avons pas, nous, à en modifier le contenu. Le contenu est fixé par le cadre légal. Elles resteront bien à participation communale, elles resteront bien dans le champ du secteur public, mais nous n'avons pas à transformer leur objet social, pour le rendre conforme à la mission de service public. Donc, avant, on avait un flou relatif des ASBL, qui pouvaient être en partie privées dans leur fonctionnement, mais publiques dans leur financement. C'est fini. Maintenant, c'est l'un ou c'est l'autre. Cela c'est la liste des ASBL pour lesquelles nous allons mettre de l'ordre, enfin, remettre les statuts en conformité. Il y a d'autres petites règles particulières, nouvelles, par exemple, minimum 1/3 de femmes dans les CA, il n'y avait pas cette règle avant. Des petites choses comme cela qui ont changés. Des droits pour l'opposition, des choses comme cela qui sont dans l'ordonnance régionale, qui sont nouvelles. Et on va devoir adapter tous les statuts à ces règles-là. Donc, ici, on vous communique seulement la liste des ASBL pour lesquelles, après l'examen de Bourtembourg, et d'un autre bureau d'avocats qui a fait un travail dans tout cela, et nous disent, voici ce qu'il faut faire. VDE Legal, exactement. Donc, on joue la transparence avec vous, on ne fait pas cela dans notre petit coin.

M. Mahieu : Merci pour l'explication, mais alors je ne comprends pas pourquoi le traitement de l'ASBL A vos côtés 1030, ancienne Aide aux Familles, est une ASBL communale ? Elle est aussi créée dans le cadre d'un cadre légal qui est celui de la Cocof ?

M. le Bourgmestre : Non, Non. Je crois qu'elle a un subside Cocof, elle a un agrément, mais elle n'est pas créée en vertu d'un dispositif légal. Elle pourrait avoir une autre forme que celle d'ASBL. Ce n'est pas parce qu'elle a un subside de la Cocof qu'elle est créée en vertu d'un cadre légal. Je crois que c'est ce que les avocats ont du regarder. Je n'ai pas le dossier sous les yeux, mais on peut le vérifier ensemble. Mais je crois que c'est ça. Donc, simplement, on vous annonce que dans les mois qui viennent, certaines ASBL qui auront travaillé rapidement, on passera peut être dans un mois ou deux. Et d'autres, cela mettra un an parce qu'il y a d'autres difficultés particulières, ou un retard particulier, ou moins de personnel administratif, je n'en sais rien.

Mme Lorenzino : C'était juste pour préciser que l'ASBL A vos côtés est agréée par la Cocof dans le cadre du décret ambulatoire de 2009, en tant que centre d'aide à domicile. Mais donc voilà, c'est une ASBL communale. Elle n'a pas été créée dans le cadre d'un texte législatif particulier, mais elle est bien agréée en vertu d'un décret qui, en fait, la subsidie en fonction d'un contingent d'heures prestées.

M. le Bourgmestre : Donc, ce n'est pas un classement sur lequel nous sommes intervenus. On a suivi les avis des deux juristes auxquels on a demandé conseil. Mais cela implique aussi, soyons clairs, les ASBL qui seront dans le champ du secteur public, à délégation de mission de service public, seront soumises à toutes les règles qui s'appliquent au service public. Notamment, cela s'appliquait déjà auparavant, mais ce sera plus clair maintenant, à elles-mêmes de faire des marchés publics lorsqu'elles dépensent de l'argent. Elles auront aussi des obligations d'accueillir leur public, sauf si elles dépendent d'une communauté, dans les deux langues. Celles qui sont Cocof, ou V et C sont unilingues, mais d'autres devons accepter de fonctionner, en acceptant d'accueillir du public dans les deux langues. ASIS, celle-là, elle est créée en vertu d'une disposition du Code du Logement. Donc elle n'est pas dans notre liste ici. Le Code du Logement crée les règles de composition de son CA, et de choses comme cela, et donc on n'a pas à créer un cadre particulier à Schaerbeek. Voilà, j'espère que j'ai été complet. Parfait.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 40 voix contre 0 et 2 abstention(s).

Vu l'Ordonnance du 5 juillet 2018 portant sur les modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale;

Vu les Lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative;
 Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;
 Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;
 Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 janvier 2019;
 DECIDE

de prendre acte

1. de la liste des asbl qui passeront sous statut légal d'asbl communale

#	Organisations	petite ou grande asbl*	Remarques
1	A vos côtés 1030 (Aides aux familles)	grande	
2	Crèches de Schaerbeek	grande	
4	Oeuvre des Colonies scolaires	grande	
6	PEPPS	petite	
11	Travail de Rue à Schaerbeek	petite	
12	Sport Schaerbeekois	/	
13	Sport 1030	grande	créée en vertu d'un cadre légal spécifique
15	Schaerbeek Info	petite	
17	Renovas	grande	
18	AMAS	petite	
19	Maison Autrique		
20	Pater Baudry	petite	

2. La liste des asbl qui passeront sous statut légal d'asbl pluricommunale

3	L'Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek	petite	
9	VIA	grande	créées en vertu d'un cadre légal spécifique

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 40 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en).

Gelet op de Ordonnantie van 5 juli 2018 betreffende de specifieke gemeentelijke bestuursvormen en de samenwerking tussen gemeenten;

Gelet op de gecoördineerde wetten van 18 juli 1966 op het gebruik van de talen in bestuurszaken;

Gelet op de Wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de Wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en op de aanwending van sommige toelagen;

Gelet op de Wet van 27 juni 1921 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 januari 2019;

BESLUIT

akte te nemen van

1. Lijst van de vzw's die zullen voor wettelijk statuut van gemeentelijke vzw doorgaan

#	Organisaties	klein of groot vzw's*	Opmerkingen
1	A vos côtés 1030 (Aides aux familles)	groot	
2	Crèches de Schaerbeek	groot	

4	Oeuvre des Colonies scolaires	groot	
6	PEPPS	klein	
11	Travail de Rue à Schaerbeek	klein	
12	Sport Schaerbeekois	/	
13	Sport 1030	groot	opgericht krachtens een specifiek wettelijk kader
15	Schaerbeek Info	klein	
17	Renovas	groot	
18	AMAS	klein	
19	Maison Autrique		
20	Pater Baudry	klein	

2. Lijst van de vzw's die zullen voor wettelijk statuut van meergemeentelijke vzw doorgaan

3	L'Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek	klein	
9	VIA	groot	opgericht krachtens een specifiek wettelijk kader

Ordre du jour n°9 -- Agenda nr 9

ASBL "Enfants & compagnie" - Comptes 2017 - Prise d'acte

VZW "Enfants & compagnie" - Rekeningen 2017 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "Enfants & compagnie" affichent un résultat positif de 15.277,83€ et des fonds propres positifs de 22.176,48€ pour l'exercice 2017.

Vu la décision du 29 janvier 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 15.277,83€ et des fonds propres positifs de 22.176,48€ pour l'exercice 2017.

DECIDE

De prendre acte des comptes 2017 de l'ASBL "Enfants & compagnie", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 15.277,83€ et des fonds propres positifs s'élevant à 22.176,48€ .

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 maart 2018 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

27.02.2019

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Enfants & compagnie" een positief saldo van 15.277,83€ en positief eigen vermogen ter waarde van 22.176,48€ voor het dienstjaar 2017 vertonen.

Gelet op de beslissing van 29 januari 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 15.277,83€ en positief eigen vermogen van 22.176,48€ voor het dienstjaar 2017.

BESLUIT

akte te nemen van de rekeningen 2017 van de VZW "Enfants & compagnie" , bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 15.277,83€ en positief eigen vermogen van 22.176,48€ vertonen.

Ordre du jour n°10 -- Agenda nr 10

ASBL "Les Amis d'Aladdin" - Comptes 2017 - Prise d'acte

VZW "Les Amis d'Aladdin" - Rekeningen 2017 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "Les Amis d'Aladdin" affichent un résultat positif de 15.742€ et des fonds propres positifs de 114.186€ pour l'exercice 2017.

Vu la décision du 12 février 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 15.742€ et des fonds propres positifs de 114.186€ pour l'exercice 2017.

DECIDE

de prendre acte des comptes 2017 de l'ASBL "Les Amis d'Aladdin", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 15.742€ et des fonds propres s'élevant à 114.186€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 maart 2018 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Les Amis d'Aladdin" een positief saldo van 15.742€ en positief eigen vermogen ter waarde van 114.186€ voor het dienstjaar 2017 vertonen.

Gelet op de beslissing van 12 februari 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 15.742€ en positief eigen vermogen van 114.186€ voor het dienstjaar 2017.

BESLUIT

akte te nemen van de rekeningen 2017 van de VZW "Les Amis d'Aladdin" , bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 15.742€ en positief eigen vermogen van 114.186€ vertonen.

Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11

ASBL "Sport Schaerbeekois" - Comptes 2017 - Prise d'acte

VZW "Sport Schaerbeekois" - Rekeningen 2017 - Akte nemen

27.02.2019

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2017 de l'ASBL «Sport Schaerbeekois» affichent un résultat positif de 14.405,61€ et des fonds propres s'élevant à 58.166,40€ pour l'exercice 2017.

Vu la décision du 29 janvier 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 14.405,16€ et des fonds propres s'élevant à 58.166,40€ pour l'exercice 2017.

DECIDE

de prendre acte des comptes 2017 de l'ASBL «Sport Schaerbeekois», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 14.405,16€ et des fonds propres s'élevant à 58.166,40€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 maart 2018 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Sport Schaerbeekois" een positief saldo van 14.405,61€ en eigen vermogen ter waarde van 58.166,40€ voor het dienstjaar 2017 vertonen.

Gelet op de beslissing van 29 januari 2019 waar het College akte neemt van het positief saldo van 14.405,16€ en eigen vermogen van 58.166,40€ voor het dienstjaar 2017.

BESLUIT

akte te nemen van de rekeningen 2017 van de VZW "Sport Schaerbeekois", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 14.405,16€ en eigen vermogen van 58.166,40€ vertonen.

Ordre du jour n°12 --- Agenda nr 12

ASBL Bibla Lire en Classe - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW Bibla Lire en Classe - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «BIBLA LIRE EN CLASSE» affichent un résultat négatif de 3.314,41€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 19 février 2019 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de 3.314,41€ pour l'exercice 2018.

27.02.2019

PREND ACTE

Des comptes 2018 de l'ASBL «BIBLA LIRE EN CLASSE», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de 3.314,41€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 maart 2018 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "BIBLA LIRE EN CLASSE" een negatief saldo van 3.314,41€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 19 februari 2019 waar het College akte neemt van het negatief saldo van 3.314,41€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2018 van de VZW "BIBLA LIRE EN CLASSE", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van 3.314,41€ vertonen.

Ordre du jour n°13 -- Agenda nr 13

Fabrique d'Eglise Saint Servais - Compte 2018 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Servaas - Rekening 2018 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Servais;

Vu le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Servais,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Excédent
319.878,09€	222.320,41€	97.557,68€

DECIDE

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint Servais.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der eredienssten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

27.02.2019

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;
Gelet op de ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de begroting voor het dienstjaar 2018 van de kerkfabriek Sint Servaas goedgekeurd;
Gelet op de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Servaas;
Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
319.878,09€	222.320,41€	97.557,68€

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2018 van de Kerkfabriek Sint Servaas.

Ordre du jour n°14 -- Agenda nr 14

Fabrique d'Eglise Saint Alice - Modification budgétaire n°1 de 2019 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Aleydis – Begrotingswijziging n°1 van 2019 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809;
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale;
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;
Vu la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice;
Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>
78.986,12€	78.986,12€	0,00€

Considérant qu'une intervention communale extraordinaire de 1.701,38€ est sollicitée par cette administration fabricienne;

DECIDE

d'avis favorablement la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019 de la Fabrique d'Eglise Saint Alice telle qu'elle a été dressée par le Conseil de Fabrique.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijke decreet dd. 30 december 1809;
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erendiensten;
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet;
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen;
Gelet op de begrotingswijziging n°1 voor het dienstjaar 2019 van de Kerkfabriek Sint Aleydis
Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
78.986,12€	78.986,12€	0,00€

Overwegende dat een gemeentelijke tussenkomst van 1.701,38€ door de Kerkfabriek gevraagd wordt;

27.02.2019

BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen aan de begrotingswijziging n°1 voor het dienstjaar 2019 van de kerkfabriek Sint Aleydis zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE --- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Programme de Prévention Urbaine --- Programma voor stadspreventie

Ordre du jour n°15 --- Agenda nr 15

Convention entre la commune de Schaerbeek et l'Etat Belge pour les années 2018-2019 relative à l'allocation contrat de sécurité et de société – Approbation

Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de Belgische Staat voor de jaren 2018-2019 in kader van de dotatie aan de gemeenten oud veiligheid-en samenlevingscontracten - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 135 de la nouvelle loi communale

Vu l'existence d'un Programme de Prévention Urbaine et de projets impliquant des conventions entre la Commune et des partenaires extérieurs ;

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du pouvoir subsidiant ;

Vu l'arrêté royal du 02 septembre 2018 relatif à l'octroi d'une allocation contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention ;

Considérant les contrats de sécurité et de société conclus entre 29 villes ou communes et l'Etat ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins du 12 février 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE

D'approuver la convention 2018-2019 entre la Commune et l'Etat belge

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikels 117 en 135 van de nieuwe gemeentewet

Aangezien het bestaan van een Stedelijk Preventie Programma en projecten die overeenkomsten tussen de Gemeente en externe instellingen verweekelt;

Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Gelet op het koninklijk besluit van 02 september 2018 betreffende de toekenning van een toelage voor een veiligheid- en samenlevingscontract voor gemeenten die vroeger een veiligheid- en samenlevingscontract hadden in het kader van de implementie van lokaal beleid voor veiligheid en preventie;

Overwegende dat de veiligheid- en samenlevingscontracten die werden afgesloten tussen 29 steden of gemeenten en de Staat;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 februari 2019;

Overwegende dat dit verslag ingewilligd dient te worden;

BESLUIT

De overeenkomst 2018-2019 tussen de Gemeente en de Belgische Staat goed te keuren.

27.02.2019

Mobilité ==- Mobiliteit

Ordre du jour n°16 ==- Agenda nr 16

PACS - Application du volet "zones d'abords d'école" - Aménagement d'une zone d'abords d'école à la place des Carabiniers (école Singelijn) - Pour information

Gemeentelijk Parkeeractieplan - Implementatie van de component "zones schoolomgeving" - Aanleg van een zone schoolomgeving aan het Karabiniersplein (Singelijn school) - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968 ;
Vu l'arrêté royal du 1 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;
Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la sécurité routière ;
Vu la circulaire ministérielle du 14/11/1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;
Vu l'ordonnance du 3 avril 2014 relative aux règlements complémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière,
Vu la décision du Conseil communal, en séance du 26 avril 2017, de déléguer au Collège des bourgmestres et échevins la responsabilité de prendre des règlements complémentaires relatifs à la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière ;
Vu l'article 119 de la nouvelle loi communale ;
Considérant que les mesures suivantes concernant la voirie communale doivent être adoptées pour tenir compte de l'évolution des circonstances locales :

DECIDE :

Chapitre 5 : panneaux d'arrêt et de stationnement

Art 25 : stationnement payant

La mesure sera matérialisée par des signaux E9 complétés d'un panneau additionnel comportant la mention « Payant - Betalend » et les horaires.

Ajouter :

- Place des Carabiniers, entre le n°14 et le n°17 (côté site RTBF/VRT) du lundi au vendredi de 07h30 à 16h30.

Art 35 :

La signalisation prévue ci-dessus sera placée conformément aux dispositions de l'A.R. et de l'A.M.

Art 36 :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre de la Mobilité et des travaux publics.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de politiewetgeving betreffende het wegverkeer gecoördineerd door het koninklijk besluit van 16 maart 1968;
Gelet op het koninklijk besluit van 1 december 1975 aangaande het algemeen politiereglement van het wegverkeer;
Gelet op het ministerieel besluit van 11 oktober 1976 waarbij de minimale afmeting en de bijzondere plaatsvoorwaarden van de verkeersborden worden bepaald;
Gelet op het ministeriële rondschrijven van 14/11/77 betreffende de aanvullende reglementen en de plaatsing van de verkeersborden;
Gelet op de Ordonnantie van 3/04/2014 betreffende de aanvullende reglementen op het wegverkeer en de plaatsing en bekostiging van de verkeerstekens;

Gelet op de beslissing van de Gemeenteraad van 26/04/2017 om de verantwoordelijkheid te delegeren aan het College van burgemeester en schepenen om aanvullende reglementen betreffende het wegverkeer en de plaatsing en de kosten van verkeerstekens te nemen;

Gelet op artikel 119 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegend dat de volgende maatregelen met betrekking op het gemeentewegennet aangenomen moeten worden rekening houdend met de evolutie van de lokale omstandigheden;

BESLUIT :

Hoofdstuk 5: stilstaan en parkeren

Art 25: betalend parkeren

De maatregel zal door panelen E9 belichaamd worden aangevuld met de vermelding "Betalend" en de uren.

Bijvoegen:

- Karabiniersplein, tussen n°14 en n°17 (kant RTBF/VRT) van maandag tot vrijdag van 07u30 tot 16u30.

Art 35:

De signalisatie zoals hierboven voorzien zal geplaatst worden conform aan de schikkingen van het KB en het MB.

Art 36:

Dit reglement zal voorgelegd worden ter goedkeuring van de Minister van Mobiliteit en openbare werken.

Ordre du jour n°17 -- Agenda nr 17

PACS - Application du volet "zones d'abords d'école" - Aménagement d'une zone d'abords d'école à l'avenue Gustave Latinis (basisschool Hendrik Conscience) - Pour information

Gemeentelijk Parkeeractieplan - Implementatie van de component "zones schoolomgeving" - Aanleg van een zone in de schoolomgeving van de Gustave Latinislaan (basisschool Hendrik Conscience) - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968 ;

Vu l'arrêté royal du 1 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la sécurité routière ;

Vu la circulaire ministérielle du 14/11/1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'ordonnance du 3 avril 2014 relative aux règlements complémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière,

Vu la décision du Conseil communal, en séance du 26 avril 2017, de déléguer au Collège des bourgmestres et échevins la responsabilité de prendre des règlements complémentaires relatifs à la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière ;

Vu l'article 119 de la nouvelle loi communale ;

Considérant que les mesures suivantes concernant la voirie communale doivent être adoptées pour tenir compte de l'évolution des circonstances locales :

DÉCIDE :

Chapitre 5 : panneaux d'arrêt et de stationnement

Art 25 : stationnement payant

La mesure sera matérialisée par des signaux E9 complétés d'un panneau additionnel comportant la mention « Payant - Betalend » et les horaires.

Ajouter :

- Avenue Gustave Latinis, au n°100 (devant la section maternelle), du lundi au vendredi de 07h30 à 09h00.

Art 35 :

La signalisation prévue ci-dessus sera placée conformément aux dispositions de l'A.R. et de l'A.M.

Art 36 :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre de la Mobilité et des travaux publics.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de politiewetgeving betreffende het wegverkeer gecoördineerd door het koninklijk besluit van 16 maart 1968;

Gelet op het koninklijk besluit van 1 december 1975 aangaande het algemeen politiereglement van het wegverkeer;

Gelet op het ministerieel besluit van 11 oktober 1976 waarbij de minimale afmeting en de bijzondere plaatsvoorwaarden van de verkeersborden worden bepaald;

Gelet op het ministeriële rondschrijven van 14/11/77 betreffende de aanvullende reglementen en de plaatsing van de verkeersborden;

Gelet op de Ordonnantie van 3/04/2014 betreffende de aanvullende reglementen op het wegverkeer en de plaatsing en bekostiging van de verkeerstekens;

Gelet op de beslissing van de Gemeenteraad van 26/04/2017 om de verantwoordelijkheid te delegeren aan het College van burgemeester en schepenen om aanvullende reglementen betreffende het wegverkeer en de plaatsing en de kosten van verkeerstekens te nemen;

Gelet op artikel 119 van de nieuwe gemeentewet;

Overwegend dat de volgende maatregelen met betrekking op het gemeentewegennet aangenomen moeten worden rekening houdend met de evolutie van de lokale omstandigheden;

BESLUIT :

Hoofdstuk 5: stilstaan en parkeren

Art 25: betalend parkeren

De maatregel zal door panelen E9 belichaamd worden aangevuld met de vermelding "Betalend" en de uren.

Bijvoegen:

- Gustave Latinislaan, op nummer 100 (voor de kleuterschool), van maandag tot vrijdag van 07u30 tot 09u00.

Art 35:

De signalisatie zoals hierboven voorzien zal geplaatst worden conform aan de schikkingen van het KB en het MB.

Art 36:

Dit reglement zal voorgelegd worden ter goedkeuring van de Minister van Mobiliteit en openbare werken.

Subventions et partenariats --- Subsidies & partnership

Ordre du jour n°18 --- Agenda nr 18

URBACT - Convention liant la Commune de Schaerbeek aux villes partenaires du réseau "Making Spend Matter" – Approbation

URBACT – Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de partnersteden van het netwerk "Making Spend Matter" - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : C'est la participation à un projet européen, dans le cadre d'un réseau de villes européennes, pour mieux exploiter nos marchés publics, afin qu'ils aient un impact positif sur la création d'emploi local. Donc, comment améliorer nos marchés publics, pour qu'il y ait un contenu en emploi local dans nos marchés publics. Par exemple, si on faisait un marché public de nettoyage de nos bâtiments, comment veiller qu'il y ait des jeunes schaarbeekois, ou des schaarbeekois qui puissent trouver du travail dans cette boîte-là, et pas que ce soit une boîte de Vilvoorde ou une boîte de Gand

27.02.2019

qui nous envoie des travailleurs de Vilvoorde ou de Gand. C'est cela l'objectif. On va le faire dans le respect de la Loi. C'est un subside européen, donc ils sont très soucieux du respect des pratiques européennes des marchés publics. Mais la ville de Preston, en Angleterre, qui est *leader* pour cela, a déjà fait ce projet pendant quelques années, et a aujourd'hui de bonnes pratiques. Et nous sommes très heureux de travailler avec elle pour exploiter leurs bonnes pratiques, et essayer de développer le contenu en emploi local de nos dépenses. *Making Spend Matter*. Faire que nos dépenses, cela compte.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale

Vu l'approbation du projet URBACT III "Making Spend Matter" par la URBACT's Monitoring Committee en date du 04 décembre 2018,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 février 2019 concernant l'approbation du texte de la convention liant la Commune de Schaerbeek aux villes partenaires du réseau "Making Spend Matter"

DECIDE

d'approuver la convention liant la Commune de Schaerbeek aux villes partenaires du réseau URBACT III "Making Spend Matter"

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gezien de goedkeuring van het URBACT III-project "Making spend matter" van de URBACT's Monitoring Committee van 4 december 2018,

Op basis van het voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 februari 2019 betreffende de goedkeuring van de tekst van het gezamenlijk verdrag tussen de gemeente Schaarbeek en de partnersteden van het netwerk "Making spend matter"

BESLIST :

de overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de partnersteden van de netwerk URBACT III "Making Spend Matter" goed te keuren.

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Ordre du jour n°19 -- Agenda nr 19

Contrat de quartier durable "Reine-Progrès" - Bien communal sis rue Van Dyck 13-17 - Convention d'occupation par JST de la zone potagère – Approbation

Duurzaam wijkcontract "Koningin-Vooruitgang" - Gemeentelijk gebouw gelegen Van Dyckstraat 13-17 - Bezettingsovereenkomst door JST - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19.02.2019

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

27.02.2019

DECIDE :

d'adopter la convention d'occupation à titre gracieux, déposée au dossier, par l'asbl JST d'un potager sis rue Van Dyck, 13-17

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19.02.2019

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

de bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel, neergelegd in het dossier, voor een moestuin gelegen Van Dijkstraat, 13-17 door de vzw JST aan te nemen

Ordre du jour n°20 -- Agenda nr 20

Droit d'occuper un emplacement au sein de la Maison Communale pour y installer et exploiter deux ou trois cabines automatiques de photographies d'identité au bénéfice de la population, accordé à la S.A. PRONTOPHOT Belgium par une convention de concession conclue le 9 décembre 1997 - Nouvelle prolongation pour une durée limitée de trois mois, soit du 1er avril 2019 au 30 juin 2019

Recht om een plaats binnen het Gemeentehuis te bezetten , om er twee of drie automatische pasfotocabines te installeren en uit te baten ten voordele van de bevolking, verleend aan de N.V. PRONTOPHOT Belgium bij een concessieovereenkomst gesloten op 9 december 1997 - Nieuwe verlenging voor een bepaalde duur van drie maanden, hetzij van 1 april 2019 tot 30 juni 2019

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 232 de la Nouvelle loi communale ;

Revu sa délibération du 21 novembre 2018 (objet n° 24 de l'ordre du jour) ;

Vu le rapport au Collège des Bourgmestres et Echevins en sa séance du 12 février 2019 ;

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de ce rapport ;

DECIDE :

D'accorder à la S.A. PRONTOPHOT, une nouvelle prolongation du droit d'occuper un emplacement réservé au sein de la Maison communale, pour y installer et exploiter des cabines automatiques de photos d'identité (appelées « photomaton ») au bénéfice des administrés, contre paiement d'une redevance, ... pour une nouvelle durée limitée de trois mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, et ce, conformément aux conditions et clauses du projet d'avenant à la convention de concession actuelle, déposé au dossier.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien de artikelen 117 en 232 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Herzien haar beraadslaging van 21 november 2018 (voorwerp nr. 24 van de dagorde) ;

Gezien het verslag aan het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 12 februari 2019 ;

Overwegende dat het past recht te doen op de conclusies van dit verslag ;

BESLUIT :

Een nieuwe verlenging te verlenen aan de N.V. PRONTOPHOT, van het recht om een gereserveerde plaats te bezetten binnen het Gemeentehuis, om er fotocabines voor het maken van identiteitsfoto's (genoemd "photomaton") te installeren en uit te baten ten voordele van de bevolking, tegen betaling van een commissie, ... voor een nieuwe bepaalde duur van drie maanden, hetzij van 1 april 2019 tot 30 juni 2019, en dit, conform de voorwaarden en de clausules van het ontwerp van aanhangsel van de huidige concessieovereenkomst, neergelegd bij het dossier.

Ordre du jour n°21 -- Agenda nr 21

Transfert de 2 immeubles avec 13 logements communaux (Chaussée de Helmet 345 - Rue Van Dyck, 13 - Rue de Jérusalem 99 et 1 emplacement de parking avenue Foch, 59-61) au Foyer schaarbeekois - Bail emphytéotique - 4ème phase – Approbation

Transfert van 2 gebouwen met 13 gemeentelijke appartementen (Helmetsesteenweg 345 - van Dyckstraat, 13 - Jeruzalem 99 en een parkeerplaats Fochlaan 59-61) aan de Schaarbeekse Haard - Erfpacht - 4de phase - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale

Vu les obligations incombant à la Commune dans le cadre des subsides dont les immeubles à transférer ont bénéficié pour leur acquisition, rénovation ou construction, et notamment celles issues de

1. l'ordonnance du 7 octobre 1993 organique de la revitalisation des quartiers, telle que modifiée
2. l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine et de ses arrêtés d'exécution
3. l'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale en date du 4 février 1999 relatif à la vente par les communes et les centres publics d'aide sociale de certains immeubles

Vu l'accord de majorité 2012-2018 prévoyant le transfert de gestion des logements communaux au Foyer schaarbeekois/ASIS

Vu sa délibération du 3 décembre 2013 approuvant le plan communal Logement dont le transfert des logements communaux constitue une des actions à entreprendre

Vu le nouvel accord de majorité 2018-2024 prévoyant aussi le transfert de gestion des logements communaux au Foyer schaarbeekois/ASIS

Vu ses délibérations des 25 juin et 22 octobre 2014 et 28 octobre 2015 approuvant les phases 1, 2 & 3 du transfert au Foyer schaarbeekois, soit respectivement 60, 117 et 12 logements

Vu ses délibérations du 26 novembre 2014, 23 septembre 2015 et 29 novembre 2017 approuvant le transfert de 15, 10 et 4 logements à l'asbl ASIS

Vu les statuts de la scrl Foyer schaarbeekois et sa mission spécifique en matière de logement

Vu que la scrl Foyer schaarbeekois a reçu son agrément en tant que SISF

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 février 2019

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE

1. d'approuver le transfert par bail emphytéotique d'une quatrième phase comportant 13 logements communaux
 - Chaussée de Helmet 345 : 4 logements
 - Rue Van Dyck 13: 8 logements
 - Rue de Jérusalem 99 : 1 logement (rez-de-chaussée)
 - Avenue Maréchal Foch 59-61, un emplacement de stationnement
2. d'adopter le projet de bail emphytéotique déposé au dossier
3. de fixer la durée de l'emphytéose à 27 ans

27.02.2019

4. d'approuver la désignation du cocontractant à savoir la scrl Foyer schaarbeekois, rue de la Consolation, 70 - 1030 Bruxelles
5. de fixer le montant du canon annuel (44.982,67 €) comme suit :
 - Chaussée de Helmet, 345 : 7.348,23 €
 - Rue Van Dyck, 13 : 35.334,18 €
 - Rue de Jérusalem, 99 (rez) : 2.300,26 €
 - Avenue Maréchal Foch, 59-61: pour mémoire
6. de fixer la date d'entrée en vigueur du contrat au 1er janvier 2019
7. de marquer son accord sur la dispense d'inscription hypothécaire d'office
8. de transmettre la décision au Gouvernement régional bruxellois pour approbation en ce qui concerne la transmission au cocontractant des charges liées aux subsidiations pour les immeubles concernés

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe Gemeentewet

Gelet op de verplichtingen van de Gemeente in het kader van de subsidies waarvan de over te maken gebouwen hebben genietten bij hun verwerving, renovatie of bouw, en in het bijzonder deze voortvloeiend uit :

1. de ordonnantie van 7 oktober 1993 houdende organisatie van de herwaardering van wijken, zoals gewijzigd
2. de ordonnantie van 28 januari 2010 houdende organisatie van de stadsherwaardering, en haar uitvoeringsbesluiten
3. het besluit van Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 4 februari 1999 betreffende de verkoop van bepaalde gebouwen door de gemeenten

Gelet op het meerderheidsakkoord 2012-2018 dat voorziet in de transfert van het beheer van de gemeentewoningen aan de Schaarbeekse Haard/SVM

Gelet op haar beraadslaging van 3 december 2013 tot goedkeuring van het gemeentelijk Huisvestingsplan waarin de transfert van de gemeentewoningen een van de uit te voeren acties is

Gelet op het nieuw meerderheidsakkoord 2018-2024 dat ook voorziet in de transfert van het beheer van de gemeentewoningen aan de Schaarbeekse Haard/SVM

Gelet op haar beraadslagingen van 25 juni en 22 oktober 2014 en 28 oktober 2015 waarbij 60, 117 en 12 woonegelegenheden via de phases 1, 2 en 3 aan de Schaarbeekse Haard toevertrouwd werd

Gelet op haar beraadslagingen van 26 november 2014, 23 september 2015 en 29 november 2017 waarbij 15, 10 en 4 woningen aan de vzw ASIS toevertrouwd werd

Gelet op de statuten van de Schaarbeekse Haard en haar specifieke opdracht inzake huisvesting

Gelet dat de cvba Schaarbeekse Haard een erkenning als OVM heeft ontvangen

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19 februari 2019

Overwegende dat het past gevolg te geven aan deze beslissing

BESLUIT

1. de transfert bij erfpacht van 13 gemeentelijke appartementen goed te keuren:
 - Helmetsesteenweg 345 : 4 woningen
 - Van Dyckstraat 13 : 8 woningen
 - Jeruzalemstraat 99 : 1 woning (gelijkvloers)
 - Maarschalk Fochlaan 59-61, één parkeerplaats
2. het ontwerp van erfpacht gevoegd bij het dossier goed te keuren
3. de duur van de erfpacht op 27 jaar vast te stellen
4. de aanstelling van de medecontractant goed te keuren, zijnde de Schaarbeekse Haard (Trootsstraat, 70 - 1030 Brussel)
5. het bedrag van de jaarlijkse canon (44.982,67) als volgt vast te leggen
 - Helmetsesteenweg 345: 7.348,23 €
 - Van Dyckstraat 13 : 35.334,18 €
 - Jeruzalemstraat 99 (gelijkvloers): 2.300,26 €
 - Maarschalk Fochlaan 59-61: ter herinnering
6. de datum van inwerkingtreding van het contract vast te stellen op 1 januari 2019

27.02.2019

7. zich akkoord te verklaren met de vrijstelling van de ambtshalve hypothecaire inschrijving
8. de beslissing voor de goedkeuring aan de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest over te maken voor wat de overheveling aan de medecocontractant van de lasten verbonden aan de subsidiëring van de betrokken gebouwen betreft

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

Carrière et Management stratégique -- Loopbaan & strategisch management

Ordre du jour n°22 -- Agenda nr 22

**Convention Tiers-payant Commune/STIB - Déplacements domicile-lieu de travail/professionnels –
Approbation**

**Derdebetalersovereenkomst Gemeente/MIVB – Verplaatsingen woon/werkverkeer/beroepsverplaatsingen
met het openbaar vervoer (mivb) - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 145 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 19/07/2018 octroyant aux communes bruxelloises un subside pour l'année 2018 pour favoriser la mobilité douce des agents communaux et des agents de CPAS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19/02/2019 ;

Vu la délibération du conseil communal du 24 juin 1998 fixant le statut pécuniaire du personnel communal et ses modifications ultérieures, notamment le passage à 100 % des remboursements MTB par sa délibération du 20/12/2017 ;

Considérant que le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) s'inscrit dans le Plan Communal de Développement Durable (PCDD), et dans le Plan Climat, lesquels ont notamment pour objectif stratégique d'encourager l'usage des modes de transports durables par le personnel communal ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19/02/2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation Commune/CPAS du ;

Vu le protocole d'accord/désaccord signé en réunion du Comité particulier de négociation le

DECIDE :

1. D'adopter la convention "Tiers-payant" avec la STIB ,
2. Approuver l'octroi d'un abonnement STIB/MTB ainsi que la carte MOBIB à tout le personnel de la commune et du CPAS, entièrement pris en charge par la commune / le CPAS, destiné soit aux déplacements domicile-lieu de travail /soit aux déplacements professionnels en fonction du choix de l'agent.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 145 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel ;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 19/07/2018 tot toekenning aan de brusselse gemeenten van een subsidie voor het jaar 2018 teneinde de zachte mobiliteit van de personeelsleden van de gemeenten en de OCMW's te bevorderen ;

Gelet op het raadsbesluit van 24 juni 1998 houdende vaststelling van het geldelijk statuut van het gemeentepersoneel en de latere wijzigingen, meer bepaald het overgaan tot de MTB-terugbetalingen aan 100 % door haar besluit van 20/12/2017 ;

27.02.2019

Overwegende dat het bedrijfsverkeersplan deel uitmaakt van het Gemeentelijk Plan voor de Duurzame Ontwikkeling en van het Klimaatsplan, die het gebruik van duurzame vervoersmiddelen door de gemeentepersoneelsleden als strategische doelstelling aanmoedigen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19/02/2019 ;

Gelet op het gunstige advies van het overlegcomité Gemeente-OCMW van ;

Gelet op het protocol van akkoord/niet akkoord ondertekend in vergadering van het Bijzonder Onderhandelingscomité van ;

BESLIST :

1. De derdebetalersovereenkomst met de MIVB aan te nemen,
2. De toekenning aan alle personeelsleden van de gemeente, van een MIVB/MTB abonnement en de MOBIB kaart goed te keuren, volledig ten laste van de gemeente, bestemd voor de verplaatsingen WOON-WERKVERKEER of voor de beroepsverplaatsingen in functie van de keuze van het personeelslid.

INFRASTRUCTURES --- INFRASTRUCTUUR

Equipement --- Uitrusting

Ordre du jour n°23 --- Agenda nr 23

Adhésion à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement pour la fourniture d'articles de bureau écologiques – Approbation

Toetreding tot de aankoopcentrale voor milieuvriendelijke kantoorbenodigdheden van Leefmilieu Brussel - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la centrale d'achat de Bruxelles Environnement pour la fourniture d'articles de bureau écologiques pour la Région de Bruxelles-Capitale attribuée à la société Lyreco S.A pour les lots 1, 2 et valable pour une période de 48 mois à partir du 24.01.2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 27 février 2019;

DECIDE

1. D'adhérer à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement pour la fourniture d'articles de bureau écologiques pour la Région de Bruxelles-Capitale attribuée à la société Lyreco valable pour une période de 48 mois à partir du 24.01.2019 ;
2. D'approuver et signer la charte d'adhésion liant l'administration communale et Bruxelles Environnement;
3. D'imputer les dépenses, estimées à 50.000€ par an, aux articles budgétaires 104/123-02/231 du budget ordinaire ainsi qu'aux articles budgétaires sur le service ordinaire aux codes économiques et fonctionnels adéquats prévus en 2019, 2020, 2021 et 2022.

27.02.2019

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 47 - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de aankoopcentrale van Leefmilieu Brussel voor de levering van milieuvriendelijke kantoorbenodigdheden voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest toegekend aan het bedrijf Lyreco Belgium S.A voor percelen 1, 2 en geldig voor een periode van 48 maanden vanaf 24.01.2019 ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 februari 2019;

BESLUIT

1. Aan te sluiten bij de aankoopcentrale van Leefmilieu Brussel in het kader van de toetreding tot de opdrachtcentrale voor milieuvriendelijke kantoorbenodigdheden voor een periode van 48 maanden vanaf 24.01.2019 .
2. Het aankoop centrale handvest tussen de Gemeentelijke administratie en Leefmilieu Brussel goed te keuren en te ondertekenen.
3. De uitgaven, geraamd op 50.000€ per jaar, te boeken op de begrotingsartikels 104/123-02/231 van de gewone begroting en op de begrotingsartikels op de gewone begroting met de passende functionele en economische codes voorzien in 2018, 2019, 2020 2021 en 2022.

Ordre du jour n°24 --- Agenda nr 24

Services communaux et asbl Crèches de Schaerbeek - Marché conjoint ayant pour objet un accord-cadre pour la fourniture d'équipement de premiers secours pour les services communaux et l'asbl Crèches de Schaerbeek - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Gemeentelijke diensten en Crèches in Schaarbeek VZW - Gezamenlijke opdracht voor een raamovereenkomst voor de levering van keuken- en tafelmateriaal voor gemeentelijke diensten en de Crèches in Schaarbeek VZW - Keuze van de gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 42, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu décision du 17 décembre 2018 du Conseil communal déléguant au collège des Bourgmestre et Echevins le pouvoir de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions, pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord-cadre conclu;

Vu la décision du 12 février 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant objet « Marché conjoint pour la fourniture de matériel de table et de cuisine pour les services communaux et les Crèches de Schaerbeek » tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2018/036;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget ordinaire et extraordinaire pour 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE

1. de prendre pour information la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 février 2019 de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet « Marché conjoint pour la fourniture de matériel de table et de cuisine pour les services communaux et l'asbl Crèches de Schaerbeek » tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2018/036.
2. La dépense, estimée à 96.800,-€ TVA comprise, sera imputée aux articles 721/124-02/921, 722/124-02/921, 722/124-02/823, 721/124-02/823, 104/123-16 /231 et 875/124-02/642 des budgets ordinaires et extraordinaire 2019 et aux articles prévus à cet effet des budgets ordinaires et extraordinaires 2020, 2021, 2022 et 2023 aux codes fonctionnels et économiques adéquats et financée par le mode de financement arrêté. La dépense, estimée à 48.400,-€ TVA comprise, sera imputée au budget prévu à cet effet de l'asbl Crèches de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 42, §1er, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken gewijzigd bij het Koninklijk Besluit van 22 juni 2017 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 17 december 2018 waarbij aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid wordt overgedragen om de plaatsingsprocedure van de overheidsopdrachten en van de concessieovereenkomsten te kiezen en de voorwaarden ervan vast te stellen, voor de uitgaven die vallen onder de gewone begroting en voor de opdrachten op grond van een gesloten raamovereenkomst;

Gelet op de beslissing van 12 februari 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Gezamenlijk opdracht voor de levering van keuken- en tafelmateriaal voor gemeentelijke diensten en de Crèches in Schaerbeek VZW» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2018/036;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op gewone en de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT

1. om kennis te nemen van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 februari 2019 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp «Gezamenlijk opdracht voor de levering van van keuken- en tafelmateriaal voor gemeentelijke diensten en de Crèches in Schaerbeek VZW» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2018/036.

27.02.2019

2. De uitgave, geschat op 96.800,- € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikelen 721/124-02/921,722/124-02/921,722/124-02/823,721/124-02/823,104/123-16 /231 en 875/124-02 /642 van de gewone en buitengewone begroting 2019 en de artikelen voorzien voor dit doel van de gewone en buitengewone begrotingen 2020,2021 en 2022 met de passende functionele en economische codes en gefinancierd volgens de voorziene financieringswijze. De uitgave, geschat op 48.400,- € BTW inbegrepen zal geboekt worden op begroting die hiervoor is voorzien van de Crèches de Schaerbeek VZW.

Ordre du jour n°25 --- Agenda nr 25

Urbanisme/Environnement - Marché de services pour la numérisation des archives - Levée de la deuxième tranche conditionnelle - Pour information

Stedenbouw/Milieu - Overheidsopdracht voor diensten met digitalisering van de archieven - Opheffing van de tweede voorwaardelijke gedeelte - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 234 alinéa 1 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 20 septembre 2016 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions du marché ayant pour objet « Numérisation des archives »

Vu la décision du 14 février 2017 du Collège des Bourgmestre et Echevins désignant la société à finalité sociale ADM Village n°1 comme adjudicataire et autorisant la commande de la première tranche ;

Vu la décision du 8 mai 2018 du Collège des Bourgmestre et Echevins autorisant la commande de la première tranche conditionnelle ;

Vu la décision du 12 février 2019 du Collège des Bourgmestre et Echevins autorisant la commande de la deuxième tranche conditionnelle ;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE

1. de prendre pour information la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 5 février 2019 d'approuver la commande de la deuxième tranche conditionnelle ;
2. la dépense de 139 459€ TVAC sera imputée aux articles 930/747-60/2017/56, 930/747-60/2018/56 et 930/747-60/2019/630 du budget extraordinaire 2019 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 alinea 1 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 20 september 2016 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Digitalisering van de archieven" ;

Gelet op de beslissing van 14 februari 2017 van het College van Burgemeester en Schepenen die ADM Village nr. 1 maatschappij met een sociaal doel als opdrachtnemer aan te wijzen en de volgorde van de eerste voorwaardelijke gedeelte goedkeurt ;

Gelet op de beslissing van 8 mei 2018 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van de eerste voorwaardelijke gedeelte goedkeurt ;

Gelet op de beslissing van 12 februari 2019 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van de tweede voorwaardelijke gedeelte goedkeurt ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2019;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT

1. om kennis te nemen van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 5 februari om de bestelling van de tweede voorwaardelijke gedeelte goed te keuren;
2. de uitgave van 139 459€ BTWI zal geboekt worden op artikelen 930/747-60/2017/56, 930/747-60/2018/56 et 930/747-60/2019/630 van de buitengewone begroting 2019 en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n°26 --- Agenda nr 26

Contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare 2017-2025 - Motivation et sollicitation du droit de recourir à l'expropriation pour les biens inscrits aux programmes de revitalisation urbaine – Approbation

Stadvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus 2017-2025 - Motivering en oproeping van het recht om over te gaan tot onteigening voor goederen ingeschreven in de programma's voor stadsherwaardering - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : On a déjà évoqué, mais c'était l'ancien Conseil. Dans le cas du contrat de rénovation urbaine, un des projets est de développer le caractère étudiant de la Place de la Reine. Un des projets, c'est matérialiser, dans l'idée de créer un centre pour étudiants. Parce qu'il y a pas mal de hautes écoles dans ce quartier-là, et donc, l'idée est d'acheter, au besoin par expropriation, d'acquérir trois bâtiments place de la Reine, dont l'un des trois donne sur le jardin de la Maison des Arts. Ce qui permettrait de désenclaver la Maison des Arts avec deux accès, de faire mieux profiter tout le quartier du jardin. L'intention actuelle c'est de démolir, et peut être qu'ils seront rénovés, on ne sait pas, les bâtiments, pour en faire un équipement Rez-rez-premier, encore à voir, rez-rez-premier, qui serait plutôt un centre d'accueil autour de la vie étudiante. Et aux étages, du logement. Mais surtout, le reliait au jardin de la Maison des Arts qui est très enclavé, peu utilisé pour l'instant, dont le quartier de la Place de la Reine ne profite pas vraiment. Donc, de profiter de cette opportunité. Alors, il y a 3 propriétaires là. Dans un cas c'est un bureau, dans les autres cas c'est du logement. Depuis maintenant, vous avez déjà décidé de l'acquisition au Conseil communal, vous l'avez déjà décidé. Nous avons fait une estimation par les méthodes classiques d'estimation. On a fait une offre de prix aux propriétaires. On fait souvent une offre de prix, puis on... on a une faculté légale de monter, par rapport au montant de l'évaluation, mais pas plus. A un moment, on ne peut pas monter plus. On a monté une fois, deux fois, trois fois, jusqu'au maximum. Les trois propriétaires ont dit non, prétendant ou annonçant que leur bien valait plus. Nous, on est lié par l'estimation officielle, pour éviter de dilapider l'argent. Et donc, j'ai expliqué, parce que je les ai rencontrés, aux propriétaires, que la seule manière légale,

administrative, qu'ils puissent obtenir plus d'argent pour leur bâtiment que nous pouvons légalement leur offrir maintenant, c'est de passer chez le juge de paix, en cas d'expropriation, et que le juge de paix entende les arguments de cette personne, et dit : c'est vrai, c'est vrai, l'estimation de l'expert ne tient pas compte de ci, de ça, de votre rénovation, de la qualité de votre salle de bain, ou de la vue sur votre jardin, je ne sais pas quoi, et votre bâtiment vaut un peu plus. Et moi, le juge, je fixe tel prix. Il n'y a que le juge qui permettrait de faire cela. Donc, j'ai expliqué aux gens qu'aujourd'hui, la seule manière de s'en sortir, s'ils sont prêts, enfin, ils sont prêts à vendre, mais ils veulent un prix plus élevé. Il y a parfois des gens qui ne veulent pas vendre du tout, c'est encore un autre débat. Mais ici, ils sont prêts à vendre, mais ils veulent un prix plus élevé. Donc le seul moyen d'en sortir c'est qu'un juge, pas moi, pas la commune, pas le vendeur ou l'acheteur, une tierce personne, un juge, désignera peut être un autre expert, écouter les experts, et fixera le prix. C'est cela le principe de la justice. C'est ni l'un ni l'autre, c'est un tiers. Un juge. Donc, ici, on vous demande de passer en expropriation, avec la motivation, le texte qui est dedans, qui a été approuvé par le Gouvernement bruxellois. Tout cela est financé, c'est le Gouvernement qui finance. Donc, c'est un projet intégralement financé par le Gouvernement, dans le cadre du programme de rénovation du quartier Place de la Reine, dont un des objectifs, je vous le rappelle, c'est autour de la Place de la Reine, Place Liedts, de développer le caractère étudiant, et d'offrir plus d'espace à la vie étudiante dans ce quartier-là. Et de créer, il y a déjà quelqu'un qui est engagé, pour faire le lien entre les 4 hautes écoles, qu'elles travaillent ensemble, qu'elles puissent un peu mieux mélanger les étudiants, parce qu'on a un potentiel gigantesque, tous ces étudiants qui sont là, mais qui sont chacun dans leur coin, de manière non organisée. Il y a l'aspect scolaire dans les écoles, mais il n'y a rien dans l'espace public. Et nous pensons que c'est un potentiel de développement important pour Schaerbeek. C'est un peu notre quartier Latin à Schaerbeek. Projet quartier Latin. Et écoles francophones et flamandes.

M. Bouhjar : Je connais bien le quartier puisque j'y habite. Donc le quartier est déjà très dense, est ce que vous avez pensé à cela, il y a une densité déjà importante. En termes de cohésion, est ce que vous avez pensé à tout, est ce que vous avez vraiment tout super bien évalué ? Puis, encore une fois, c'est une politique qui est encore une fois destinée à un public qui a les moyens ! Vous être en train, c'est clair. Vous allez faire des logements, un quartier Latin, dans un quartier où il y a déjà une densité, une variété de choses qui existent. Vous êtes en train de superposer, en train d'imposer des choses dans des quartiers, sans avoir pris la peine de vous rendre compte si la cohésion le permet ou pas. Moi je vous demande, M. Clerfayt, sur toutes les politiques que vous menez, alors, cela peut partir d'un bon sentiment, je ne suis pas contre qu'il y ait un quartier Latin, je ne suis pas contre qu'il y ait, à un moment donné, un quartier estudiantin. Tout cela, je ne suis pas contre. Mais en terme de cohésion sociale, sur Schaerbeek, je tire la sonnette d'alarme, j'ai l'impression que vous fermez les yeux sur beaucoup de choses, que vous vous rendez pas compte que les choses ne vont pas comme vous le croyez. Il suffit de prendre un exemple, ce qui se passe dans le Parc Josaphat, avec la Laiterie, la manière dont les choses sont faites. Il y a une exclusion qui est faite là-dedans, une eau pétillante à 4 euros ! Le Parc Josaphat a toujours été un lieu social, surtout les gens qui n'avaient pas les moyens de partir en vacances,... Vous entretenez, vous soutenez ce type de projet sur la commune. Je vous l'ai dit, là-tantôt, il y a une gentrification sur Schaerbeek, vous la soutenez, et cela c'est encore quelque chose qui en témoigne.

M. le Bourgmestre : Alors, un, M. Bouhjar, l'intention n'est pas d'aller mettre plus de mètres carrés qu'il y en a. il y aura peut-être marginalement plus, mais on n'est pas en train de remplacer 2 appartements par 50. Donc, on n'est pas en train d'augmenter le nombre d'occupants des espaces qu'on va utiliser. Ce qu'on veut simplement, c'est créer un ensemble de logements, sans doute, ce n'est pas encore certain, logements pour étudiants, et avoir un rez-de-chaussée-premier, qui est un équipement qui permet d'accueillir et centraliser la vie étudiante. Deux, la vie étudiante, elle est déjà dans le quartier. Les écoles sont là, les étudiants sont là. Ils n'ont pas d'endroit pour aller, sauf à l'intérieur de leurs équipements scolaires, quand les écoles fonctionnent. Ils sont déjà là, ils occupent le quartier, des tonnes de kots, des tonnes de logements pour étudiants. Il y en a tout plein. On mène, par ailleurs, du travail pour lutter contre les marchands de sommeil, qui ont divisé en petits kots dégueulasses tout le quartier, je vois passer un paquet de dossiers. Je viens de voir récemment dans une des rues, juste à côté, un dossier d'une petite maison, vous la regardez, c'est une porte, une fenêtre, deux étages au-dessus, ce n'est pas très grand. Peut-être qu'on l'aurait divisée, il y aurait 3 appartements. 36 unités de logements ! 36 ! M. Bouhjar, je suis au regret de vous dire que ce programme, c'est Schaerbeek qui le mène, avec de l'argent, le soutien, et l'accord du Gouvernement bruxellois. Et ce programme, nous le rendons compte très régulièrement au cabinet du Ministre-

Président, qui le finance, le mène et a chargé les communes de le mener. Et ils estiment que c'est un bon projet, sinon ils ne l'auraient pas retenu. Donc, il n'y a pas de volonté de densifier, au contraire, de faire du logement de qualité, d'offrir un espace pour que cette vie étudiante qui est dans le quartier, puisse s'organiser. Il y aura d'autres projets encore dans le contrat de rénovation urbaine. Vous avez voté le programme il y a 4, 5 mois. Ceux qui étaient dans l'ancien Conseil le connaissent. Les nouveaux ne connaissent pas, mais les anciens connaissent.

M. Ben Addi : Si pour le bâtiment qui est attenant à la Maison des Arts, c'est compréhensible qu'on veuille le ramener dans le giron du public, et de permettre un accès à ce jardin, ça c'est tout à fait compréhensible, mais pour les autres bâtiments, il y a quelque chose, quand même, qui est un petit peu étonnant. Si on a des propriétaires qui sont probablement des gens qui habitent le quartier depuis très longtemps, qui ont des immeubles là, et que finalement, on ne va pas augmenter les mètres carrés, ni faire des transformations importantes, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas ce genre de projet avec eux. Et dans le cadre de l'expropriation, de la rénovation ou de la reconstruction. A qui va être ensuite cédé la gestion ou l'exploitation de ces différents lieux ? Donc pour faire le lien aussi avec la gentrification, est-ce que l'on ne change pas certains propriétaires par des nouveaux types de propriétaires, etc. ?

M. le Bourgmestre : Le projet, vous l'avez déjà voté. Le projet en lui-même, vous l'avez déjà voté. Donc ce n'est que la poursuite d'une décision qui a déjà été prise, et par le Conseil communal, et par le Gouvernement bruxellois. Deux, quand on décide, dans un quartier, de créer un équipement public, pour qu'il y ait une action publique, à l'égard d'un public particulier, que sont les étudiants, qui sont présents dans ce quartier, vous me demandez maintenant « de laisser l'initiative privée ». Tout à l'heure, on me demandait qu'il y ait un service public ! On décide de créer un service public modeste, hein, s'il y a un local pour étudiants, cela ne va pas être un grand service avec plein de gens. C'est déjà au moins un endroit où on peut aller se reposer, prendre contact les uns avec les autres, avoir des activités, échanger des informations, où est-ce qu'il y a des kots, où est-ce que je peux faire ceci, où est-ce que je peux faire cela ! Mais qu'il y ait un pôle étudiant. Le projet architectural n'est pas dessiné, et aux étages, il y aura du logement. Le choix n'est pas encore fait maintenant, et il dépendra du dialogue avec la Région. Si c'est du logement à caractère social, puisque tous logements que nous construisons sont à caractère social, comme le point précédent, auquel cas se serait du logement classique à caractère social et il serait mis en gestion au Foyer schaarbeekois. Soit c'est du logement plus spécifique, et dans ce cas-là, l'idée, c'est de faire du logement pour étudiants.

M. Bouhjar : je ne comprends pas qu'on doive exproprier des personnes, acheter ces bâtiments, investir dans ... qui va coûter un pont, alors que dans la rue des Palais, il y a un immense bâtiment qui est en vente.... si vous regardez les bâtiments qui sont en vente, c'est plusieurs étages, plusieurs niveaux, c'est immense, des milliers de mètres carrés, avec parking, avec intérieur d'îlot, avec tout. Pourquoi on dit à des gens cassez-vous, on vient.... Pourquoi ? C'est comme cela que c'est perçu quand j'ai rencontré ces propriétaires. J'habite en face des Halles de Schaerbeek, on va m'expliquer à moi qui vient là, qui vient pas là ! Je connais le profil du public qui vient dans ce quartier-là. Dans les Halles de Schaerbeek, c'est beaucoup de gens qui n'habitent pas la commune, qui viennent... n'étions pas au courant de ce qui était en vente et n'était pas en vente.

M. le Bourgmestre : Je ne vous demande pas de voter pour le point si vous n'êtes pas d'accord, M. Bouhjar. Vous voterez non tout à l'heure si vous n'êtes pas d'accord. Vous l'avez déjà voté tout à l'heure, vous avez envie de discuter maintenant et de dire n'importe quoi, mais vous l'avez déjà voté précédemment, et voilà. Un des aspects du projet c'est de désenclaver le jardin de la Maison des Arts et de l'offrir au quartier. De permettre au quartier d'en profiter mieux. C'est un quartier où il n'y a pas beaucoup d'espace vert, pas beaucoup d'espace de délassement.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 30 voix contre 6 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 30 stem(men) tegen 6 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 30 voix contre 6 et 6 abstention(s).

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 27 mai 1870 portant simplification des formalités administratives en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique;

27.02.2019

Vu la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu l'ordonnance du 22 février 1990 relative aux expropriations pour cause d'utilité publique poursuivies ou autorisées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine et ses arrêtés d'exécution;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 2017 octroyant un subside au bénéficiaire de Schaerbeek pour la réalisation du programme de Contrat de Rénovation Urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare ;

Vu l'annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération, motivant le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'extrême urgence ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 20 février 2019 ;

DECIDE :

1. d'approuver les motivations relatives aux expropriations pour cause d'utilité publique et d'extrême urgence ;
2. de solliciter l'autorisation du Gouvernement régional pour procéder à l'expropriation des biens immeubles cadastrés comme suit :
 - 8e division, section E, n° 260L6, située Place de la Reine, 14 à 1030 Schaerbeek,
 - 8e division, section E, n° 260K7, située Place de la Reine, 15 à 1030 Schaerbeek ,
 - 8e division, section E, n° 260C8, située Place de la Reine, 16 à 1030 Schaerbeek,

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 30 stem(men) tegen 6 en 6 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 27 mei 1870 houdende vereenvoudiging der bestuurlijke pleegvormen in zaken van onteigening voor openbaar nut;

Gelet op de wet van 26 juli 1962 betreffende de rechtspleging bij dringende omstandigheden inzake onteigening voor openbaar nut;

Gelet op de ordonnantie van 22 februari 1990 betreffende de onteigeningen voor openbaar nut doorgevoerd en toegestaan door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 houdende organisatie van de stedelijke herwaardering, en de uitvoeringsbesluiten daarvan;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 23 november 2017 waardoor een subsidie wordt verleend aan Schaerbeek voor de verwezenlijking van het programma voor de stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus ;

Gelet op de bijlage die integraal deel uitmaakt van onderhavige beraadslaging, en die de onteigening voor openbaar nut en bij dringende omstandigheden motiveert;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen op 20 februari 2019;

BESLIST :

1. de motiveringen met betrekking tot onteigening voor openbaar nut en bij dringende omstandigheden goed te keuren;
2. de toestemming van de regionale regering te vragen om over te gaan tot de onteigening van de gebouwen die in het kadaster zijn opgenomen als volgt:
 - 8de afdeling, sectie E, nr. 260L6, gelegen Koninginneplein, 14 te 1030 Schaerbeek,
 - 8de afdeling, sectie E, nr. 260K7, gelegen Koninginneplein, 15 te 1030 Schaerbeek,
 - 8de afdeling, sectie E, nr. 260C8, gelegen Koninginneplein, 16 te 1030 Schaerbeek,

Urbanisme et environnement -- Stedenbouw & leefmilieu

Ordre du jour n°27 --- Agenda nr 27

Changement de nom de la section de la rue d'Aerschot, entre l'av. de la Reine et la rue des Palais, en rue de Cologne – Approbation

Naamwijziging van het gedeelte van de Aerschotstraat, tussen de Koninginnelaan en de Paleizenstraat, in Keulenstraat - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : A la demande de quelques habitants, nous avons consulté l'ensemble des habitants de cette portion de la rue d'Aerschot, parce que certains disaient, le nom de la rue porte une trace qui est parfois difficile, quand on cherche du boulot, quand on a à dire à l'école où l'on est inscrit, etc. et donc, se sentaient un peu marqués par cela. Et donc la proposition a été faite de retirer, à la petite portion de la rue d'Aerschot, ce nom actuel, et la rebaptiser du nom que cette rue portait avant la 2^{ème} guerre mondiale. Elle s'appelait rue de Cologne. Mais après la 1^{ère} guerre mondiale, où les allemands avaient fait beaucoup de massacres, beaucoup de noms de rue allemands ont été transformés. Et Aerschot est une ville qui a été détruite, martyrs des allemands. Et donc la commune a retiré rue de Cologne pour mettre rue d'Aerschot. Donc la proposition, c'est retirer le petit morceau de la rue d'Aerschot, entre rue des Palais et avenue de la Reine, et de l'appeler rue de Cologne. Et on a fait un petit sondage dans le quartier, et on a, je ne sais plus, 50% ou 70% des gens qui sont d'accord.

Mme Petre : Merci M. le Président, chers collègues. J'entends qu'il y a eu une enquête et que c'était l'ancien nom de la rue. Je voulais voir si un nom de femme avait été envisagé. De manière générale, est ce que des noms de femmes pourraient être envisagés à l'avenir ? Merci.

M. Dönmez : Merci M. le Président. Moi, je l'entends bien, que certaines personnes ne voudraient pas garder ce nom de rue dans cette portion-là, c'est compréhensible. Mais, moi j'ai longtemps milité pour une association contre la discrimination, et la xénophobie, et un devoir de mémoire. Donc, moi, personnellement, moi je ne l'oublie pas. Je n'oublie pas ce qui s'est passé, les massacres qu'il y a eu. Et donc, revenir en arrière, et rappeler cela rue de Cologne, moi, personnellement, je dirais non, clairement. Vous parlez d'une enquête et des choix qui ont été proposés. Je connais des gens là-bas, je me renseignerai. Mais je pense qu'il faut mieux penser à autre chose. La proposition de ma collègue, pour un nom de femme, cela peut être très, très bien. Mais nom de Cologne, avec ce qui s'est passé, moi je n'oublie pas et je ne conseille à personne d'oublier.

M. Boukhari : Merci M. le Président. Je ne vais pas m'étendre, par rapport à mes collègues, quant au nom de la rue, est ce qu'il est opportun ou pas. Par contre, je voulais féliciter l'initiative, parce que la rue d'Aerschot, malheureusement, apporte beaucoup de nuisances. Et pour ces riverains, le fait de changer de nom de rue, c'est quand même une belle bouffée d'oxygène. Alors je voulais vous féliciter.

M. Bernard : M. le Président, je suis effectivement d'accord que c'est une très bonne chose que ce petit bout de rue puisse bénéficier d'un autre nom. Et je comprends très bien le souci, et je le partage. Mais je me joints aussi à toutes les interrogations, s'il n'y aurait pas eu moyen d'avoir plus de réflexions sur avoir un nom qui est plus moderne, plus tourné vers le futur et la vision que l'on a de notre société multiculturelle, où effectivement, les femmes ont plus de poids. Je me souviens aussi, et je n'oublie pas non plus, qu'on a eu un débat, il n'y a pas longtemps, je pense, qui avait été porté par Yves Goldstein, à l'époque, sur le fait de nommer, dans notre commune, une rue en hommage à Nelson Mandela. On avait eu ce débat en 2015, 2016, si ma mémoire est bonne. Et vous aviez un peu botter en touche en disant : nous envisagerons, peut-être, dans les nouveaux quartiers à construire, et cela faisait partie d'une de ces possibilités, qui aurait réuni vraiment tout le conseil, à mon avis, assez unanimement, pour pouvoir avoir, je dirais, un nom qui représente le monde auquel on aspire.

Mme Loodts : Merci pour cette prise de parole. Donc, tout d'abord, je voudrais dire que je félicite cette initiative, qui est une bonne idée, comme l'ont dit certains de mes collègues, pour les riverains, qui, du coup, seraient soulagés, effectivement, du changement de nom de rue. Pour ma part, même si je partage l'inquiétude concernant le choix d'un nom qui n'est pas un nom de femme, je remarque, cependant, que l'appellation rue de Cologne est non genrée. Cela reste quand même neutre, on ne va pas à nouveau donner un nom d'homme à de l'espace public. Cela, il y en a déjà suffisamment. Et je trouve que ce n'est pas mal de revenir à quelque chose d'historique, de revenir aux racines, qui étaient initialement rue de Cologne. C'est vrai que bon, il y a eu des massacres, mais en même temps, il faut faire la part des choses, il faut rappeler les notions historiques aux riverains. Peut-être faire quelque chose assez pédagogique, mettre une plaque pour expliquer d'où vient le nom, expliquer qu'il y a quand même des liens forts entre la Belgique et l'Allemagne, et qu'on ne peut pas nier, même s'il y a eu une partie un petit peu plus sombre de l'histoire. Voilà. Merci.

M. le Bourgmestre : Merci de vos interventions. Je pense que c'est une vraie demande des riverains de changer de nom. C'est un tout petit bout de rue. Il ne me semblait donc pas digne de choisir quelqu'un d'aussi important que Nelson Mandela pour un petit bout de rue comme cela. Je pense qu'on peut

conserver l'idée, pour d'autres rues. Je vous rappelle qu'il y a, en développement, sur Schaerbeek, deux nouveaux quartiers, Reyers et Josaphat. Donc il y aura des nouvelles rues à imaginer, et des nouveaux noms à donner. Donc, dans ce cadre-là, on pourrait être plus créatif. Je vais revenir à la première intervention. Il est dommage que ce dossier arrive tout seul, parce qu'il y avait un autre dossier de petit changement de nom qui arrivait aussi. Et sur le principe, le Collège a choisi de donner la priorité à des noms de femmes, pour les futures voiries à désigner. Un autre dossier est en cours de préparation, en parallèle à celui-là. Il s'agit de l'avenue-rue Rogier. L'avenue Rogier part à Meiser. Elle est l'avenue Rogier à Meiser jusqu'à chaussée d'Haecht, et puis, elle est plus petite, elle s'appelle rue Rogier, elle redescend, et puis elle est interrompue par le chemin de fer qui a été construit sur cette rue qui était plus ancienne, et elle s'appelle rue Rogier, encore, au quartier Nord. Et, on nous a fait remarquer que, beaucoup de gens qui cherchent la rue Rogier, et qui ont une adresse rue Rogier, ils la prennent, ils arrivent devant le chemin de fer, ils s'arrêtent et ils croient qu'ils sont perdus. Et ils ne savent pas qu'il y a un bout de l'autre côté. Donc, on s'est dit que de l'autre côté aussi, le petit bout de rue, c'est aussi 100 mètres, rue Rogier, on va changer de nom. Et nous avons proposé pour ce nom-là, un nom de femme, une femme résistante de la seconde guerre mondiale, qui a animé un réseau à Schaerbeek. Et on a proposé ce nom-là. Au moment où nous faisons cela, on venait d'apprendre que Bruxelles-ville, qui organise un nouveau quartier à Laeken, a choisi de donner le nom de 5, 6 résistants bruxellois à toutes les rues de ce quartier-là. Et notamment cette femme-là. Et comme ils étaient un peu plus tôt que nous dans la démarche, ils ont dit non, on ne change pas. Alors, cette dame est schaerbeekoise et on aurait aimé lui rendre hommage à Schaerbeek. Son réseau était au quartier Nord. Enfin bref, c'était un bon choix pour nous, mais Bruxelles a dit : on est les premiers, on continue ! Donc, on est revenu sur un autre choix, et on a de nouveau cherché, et Adelheid s'en est fait fort, aussi, au Collège, de nous rappeler qu'il fallait mettre des femmes. On a retenu le nom de Suzanne Tassier. Suzanne Tassier est une agrégée qui est passée au Lycée Emile Max, à Schaerbeek, et qui est la première femme qui a réussi des études universitaires. Et un prix, à l'ULB, porte son nom. Donc, c'est un symbole de l'émancipation féminine et de l'égalité homme-femme, et cela me semble une bonne idée de rendre hommage à cette dame-là. Mais, ce dossier devait arriver en parallèle, on vient de se rendre compte qu'en fait, la rue Rogier continue un tout petit bout sur Bruxelles-ville. Il reste 25 mètres sur Bruxelles-ville ! Et donc, j'ai désolidarisé les deux dossiers. Je viens d'écrire à la Ville de Bruxelles pour voir s'ils ne voient pas d'inconvénient, eux aussi, à faire le petit changement de nom, parce qu'ou sinon, cela ferait encore un petit bout de rue Rogier. Et donc, ce dossier Rogier-Tassier reviendra dans 1 mois, ou dans 2 mois, je ne sais pas. Mais ici on est resté; en fait, au rapport à l'histoire, et je ne compte pas convoquer l'ambassadeur d'Allemagne, pour se plaindre de ce qui s'est passé à la guerre de 14-18. Je pense que depuis lors, on a fait la paix avec l'Allemagne, que nous ne plaidons pas pour un Gerxit, nous ne demandons pas au Allemands de quitter l'Europe. Nous sommes heureux et fiers de faire la paix avec eux, et que l'Union européenne, avec l'Allemagne, la France, la Belgique, et les pays qui se sont fait la guerre, sont capables aujourd'hui de faire la paix. Donc, ne remuons pas de vieilles histoires, et rendons hommage à la ville de Cologne.

M. Bouhjar :ne pas rester dans une catégorie où un profilage bien particulier de nom de personne, qui serait plus truc. Soyons un peu plus contemporains, soyons un peu dans les personnes qui ont lutté contre les ségrégations.

M. le Bourgmestre : Nous ferons ce débat la prochaine fois. On n'a pas de difficulté, je sais bien que chacun voudra rendre hommage à untel, untel, untel. Il faut donc une unanimité. On fera ce débat la prochaine fois, mais il y aura des noms à donner à des places, des voiries, dans les deux nouveaux quartiers, et on pourra être là un peu plus créatif.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 36 voix contre 0 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 36 voix contre 0 et 6 abstention(s).

Vu les articles 117 et 274 de la Nouvelle Loi communale;

27.02.2019

Considérant que plusieurs citoyens résidant dans la section de la rue d'Aerschot située entre l'av. de la Reine et la rue des Palais éprouvent parfois des difficultés dans leurs démarches administratives (école, mutuelle, recherche d'emploi, ...) lorsqu'ils doivent donner leur adresse et souhaitent le changement de nom de leur rue pour éviter tout amalgame lié à la connotation de cette rue qui se caractérise par la présence de salons de prostitution;

Considérant que par la distribution d'un toutes-boîtes, tous les habitants des n° 231 à 267 et 226 à 274 de cette section de rue (42 parcelles et 98 ménages) ont été informés de l'intention de la Commune de changer le nom de leur rue et invités à s'exprimer sur cette proposition; qu'aucun habitant concerné ne s'est opposé au changement de nom de sa rue;

Considérant qu'il est proposé de rebaptiser cette section de la rue d'Aerschot en son ancien nom de rue, rue de Cologne;

Considérant qu'aucune autre rue dans la Région de Bruxelles-Capitale ne porte le nom rue de Cologne;

Considérant que l'avis de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie doit être sollicité sur ce changement de nom de rue

DECIDE

1. d'approuver provisoirement le nouveau nom de rue, rue de Cologne, de la section de la rue d'Aerschot comprise entre l'avenue de la Reine et la rue des Palais;
2. de solliciter l'avis de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie sur ce changement de nom de rue.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117 en 274 van de Nieuwe Gemeentewet;

Overwegende dat verschillende bewoners van het gedeelte van de Aarschotstraat gelegen tussen de Koninginnelaan en de Paleizenstraat soms moeilijkheden ondervinden bij hun administratieve handelingen (school, ziekenfonds, werk zoeken, ...) als zij hun adres moeten opgeven en wensen de naamswijziging van hun straat om elk misverstand te vermijden verbonden aan de connotatie van deze straat die gekenmerkt wordt door de aanwezigheid van prostitutiesalons;

Overwegende dat door de uitdeling van een informatiebrief, alle inwoners van de n° 231 tot 267 en 226 tot 274 van deze straatsectie (42 percelen en 98 gezinnen) geïnformeerd werden over de intentie van de Gemeente om de naam van hun straat te wijzigen en uitgenodigd werden om zich uit te spreken over dit voorstel; dat geen enkele betrokken inwoner zich verzet heeft tegen de naamswijziging van zijn straat;

Overwegende dat er wordt voorgesteld om dit gedeelte van de Aarschotstraat te herdopen naar haar vroegere straatnaam, Keulenstraat;

Overwegende dat geen enkele andere straat in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de naam Keulenstraat draagt;

Overwegende dat het advies van de Koninklijke Commissie van Toponymie en Dialectologie over deze straatnaamswijziging moet worden aangevraagd;

BESLUIT :

1. de nieuwe straatnaam, Keulenstraat, van het weggedeelte van de Aarschotstraat begrepen tussen de Koninginnelaan en de Paleizenstraat voorlopig aan te nemen;
2. het advies van de Koninklijke Commissie van Toponymie en Dialectologie over deze straatnaamswijziging aan te vragen

POPULATION ET ETAT CIVIL --- BEVOLKING & BURGERLIJKE STAND

Elections --- Verkiezingen

Ordre du jour n°28 --- Agenda nr 28

Règlement de police d'application jusqu'à la fin de la campagne électorale 2019 – Approbation

Politierglement van toepassing tot het einde van de stemverrichtingen van 2019 - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : C'est exactement le même règlement que celui qu'on a appliqué pour les élections communales, mais on le reprend dans ces mêmes dispositions, avec la petite variante, c'est qu'il y a 3 élections en même temps et il faudra se partager les panneaux d'affichage. Mais cela, c'est un aspect pratique qu'on gèrera plus tard, quand on saura le nombre de listes présentes. Mais c'est le même règlement-affichage, mêmes procédures, mêmes panneaux, mêmes endroits. Pas de changement.

M. Bouhjar : M. le Président, petite question. Lorsque, on n'a pas de soucis avec le règlement que nous allons soutenir, bien évidemment. La seule chose que je voulais vous poser comme question, c'était de savoir si un courrier allait être adressé, comme cela avait été fait avant les élections communales.

M. le Bourgmestre : Même chose qu'avant !

M. Bouhjar : Et bien, ce serait bien qu'il soit signé par l'ensemble des formations politiques. Merci.

M. le Bourgmestre : Ah, le courrier aux commerçants ? Oui, oui, on peut faire la même chose.

M. Bernard : Oui, M. le Président, effectivement, c'était une copie conforme de règlement qu'on avait pris pour les élections communales, et donc, pour les mêmes raisons, je m'abstiendrai, comme je me suis abstenu pour le précédent règlement, puisqu'on a un dispositif qui prévoit que seul, enfin qui privilégie l'affichage des partis qui sont déjà représentés dans les différents Parlements. Et on est quand même, nous, comme PTB, pour une espèce de pied d'égalité au moment où on démarre. Et que chaque parti qui sont représentés ou non dans les Parlements puisse avoir exactement la même place sur les panneaux d'affichage. Et pour cette raison-là, je m'abstiendrai, nous nous abstiendrons, de voter ce règlement. Pour le reste, tout est bien dans ce règlement.

M. le Bourgmestre : Je comprends votre argument mais je vous en explique aussi les raisons pratiques, c'est que si nous devons attendre la date du dépôt des listes, nous affichons très, très, très tard, alors qu'il y aura des demandes d'affichage bien anticipées. Et si nous n'organisons pas un affichage public anticipé, nous risquons d'avoir de l'affichage sauvage et à devoir lutter contre celui-ci. Et donc, pour le commercer plus tôt, nous avons pris l'habitude de commencer avec les partis que nous « connaissons », c'est-à-dire ceux qui ont des élus sortants. C'est pour cela qu'on peut commencer plus tôt, et pour éviter que, sinon, il ne commence d'autres pratiques d'affichage qui ont l'impact néfaste que l'on sait sur Schaerbeek. Mais je comprends votre position, elle n'est pas illégitime, mais je vous ai rappelé, dans les fois précédentes, que le Conseil d'état, qui avait à gérer ce cas-là, qu'il n'y avait pas d'iniquité condamnable. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'iniquité, mais qu'elle n'est pas contraire aux principes du Droit, parce qu'elle était justifiable en terme de Droit.

M. Ben Addi : Le règlement communal pour les élections communales, qu'on a voté à Schaerbeek, comportait quelques particularités qui ne se retrouvaient pas dans les autres communes, notamment l'affichage au niveau des balcons. Or ici, c'est une élection régionale, donc tous les candidats des autres communes ne sont pas censés connaître nos règlements communaux. Est-ce qu'il y a eu une concertation entre les différents Bourgmestres de la Région bruxelloise, pour qu'il y ait quand même une certaine uniformisation. Sinon, on va se retrouver dans des situations où les gens ne savent pas très bien comment, où, dans quelle commune ? Il y a quand même 19 communes. Je pense qu'il faut, quand même, une certaine uniformisation sur cette élection-là, puisque nous allons aller afficher dans certaines communes où on va peut-être mettre sur des balcons puisque cela se fera là-bas, alors que d'autres viendront ici, et ne pourrons pas le faire. Cela risque quand même de poser pas mal de difficultés.

M. le Bourgmestre : Alors, je vous rappelle que sur les balcons, c'est interdit par le règlement régional d'urbanisme. Et donc, d'autres communes l'interdisent aussi. Sur cette base-là. Saint-Gilles par exemple. Mais, notre règlement, nous l'enverrons à tous les partis. S'il fallait commercer à faire une concertation avec les 19 communes pour trouver un règlement commun, c'est pour les élections dans 5 ans. Or, on a besoin d'un règlement tout de suite. Et s'il y a besoin d'une règle commune, c'est le haut fonctionnaire, qui remplace le Gouverneur, qui peut prendre un règlement. Et en général, il le prend, mais tellement tard dans la campagne, et qui ne vise pas tous les aspects, notamment l'organisation du collage par les services communaux, qui reste propre à chaque commune. Mais nous allons envoyer le règlement à tous les centres des partis bruxellois, pour qu'ils connaissent les règles applicables chez nous. Mais je vous dis, sur les balcons, c'est interdit, au RRU c'est déjà une infraction.

M. Ben Addi ; Pendant les élections communales, la majorité des communes affichent au niveau des balcons, hein !

M. le Bourgmestre : Oui, mais ce n'est pas parce qu'il y a des infractions commises ailleurs qu'il faut les tolérer chez nous. Ce n'est pas parce que quelqu'un roule à 130 km/h sur l'autoroute que tout le monde peut y aller. Cela reste 120 chez nous !

27.02.2019

M. Ben Addi : Non, mais cela me laisse perplexe et je pense qu'il faut vérifier s'il y a une réelle interdiction au niveau du règlement régional.

M. le Bourgmestre : Il n'y a pas de règlement régional. Ce sont les communes qui font leur propre règlement, et nous avons pensé, déjà, que c'est une manière de faire une campagne propre. Je ne pense pas qu'elle a transformé radicalement les résultats électoraux, le fait de faire cette campagne propre. Je pense que cela contribue à l'image d'une campagne propre à Schaerbeek. Cela n'empêche pas de faire le contact citoyen, les tracts, les réunions, les rencontres, tout ce qui fait une vraie campagne. Mais l'excès d'affichage, soyons clair, plus personne ici, ce soir, ne pense que c'est un excellent moyen de campagne.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 30 voix contre 0 et 12 abstention(s). -- Besloten, met 30 stem(men) tegen 0 en 12 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 30 voix contre 0 et 12 abstention(s).

Considérant que les élections se dérouleront le 26 mai 2019 ;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures en vue d'éviter les accidents en matière d'affichage électoral et de prévenir les atteintes à la tranquillité publique ;

Considérant que l'ordre public doit être assuré ;

Considérant que conformément au Règlement Régional d'Urbanisme, les candidats ne poseront pas de panneaux d'affichage, de bâches ou tout autre dispositif publicitaire sur les façades, les balcons ou dans les jardins, sans avoir obtenu les autorisations prévues ;

Vu les articles 112, 114, 119, 134§1 et 135§2 de la nouvelle loi communale ;

Vu sa délibération du 17.12.2014 renouvelant et modifiant, pour les exercices 2015 à 2019 inclus, le règlement relatif à la taxe sur les salissures sur les voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci ;

Sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE

Article 1: Sur le territoire de la commune de Schaerbeek, afin de garantir la tranquillité des citoyens et de limiter les problèmes de propreté et de pollution visuelle, dans l'espace public, seul l'affichage électoral sur les panneaux communaux est autorisé. En cas d'infraction, le règlement-taxe susmentionné sera d'application. L'administration communale organise l'affichage dans l'espace public.

Article 2: Afin de garantir la tranquillité des commerçants et de limiter les problèmes de propreté et la pollution visuelle, les candidats reconnaîtront aux commerçants le droit de refuser de placer des affiches électorales dans leurs vitrines. Le service « Classes Moyennes » en informera les commerçants.

Article 3: La liste des emplacements des panneaux susceptibles d'être réservés à l'affichage électoral est reprise dans la note méthodologique adoptée par le Collège. Le Conseil délègue au Collège le soin de fixer une dizaine d'emplacements équitablement répartis sur le territoire communal. La dernière liste adoptée par le Collège est jointe en annexe.

Article 4: La commune de Schaerbeek réserve au bénéfice des listes politiques des panneaux galvanisés (dimensions L1.5m* H1.25m). Les listes représentées par au moins un élu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou à la Chambre des représentants et/ou au Parlement européen disposeront d'une face (L1.5m * H1.25m) à chaque emplacement. Les faces restantes à chaque emplacement seront distribuées équitablement entre les listes qui ne disposent pas à ce jour de représentant dans les assemblées susmentionnées. Le collage des affiches débutera à partir du lundi 15 avril 2019. Le Conseil délègue au Collège le soin d'adopter une note méthodologique de mise en œuvre de ces opérations (voir annexe).

Article 5: Afin de garantir un affichage éthique et serein, les panneaux seront divisés de manière claire, attribué avant la période d'affichage prévue, surmontés du nom/numéro/logo de la liste à laquelle l'espace est attribué. Les modalités pratiques sont prévues dans la note méthodologique approuvée par le Collège. Pour éviter le « surcollage » entre familles politiques, l'affichage sera uniquement organisé et contrôlé par les seuls services communaux. Tout « surcollage » ou toute affiche collée sur le mobilier urbain ou sur un immeuble ou sur un ouvrage public ou privé sera sanctionné d'une taxe de 245,00€ conformément au règlement-taxe susmentionné.

Article 6: Il est interdit :

- depuis le jour d'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'au jour des élections à 7 heures, tout transport, entre 22 heures et 7 heures, d'affiches, d'affichettes, de reproductions picturales et/ou photographiques, de tracts, de papillons, ainsi que de matériel destiné à leur apposition, à l'affichage ou susceptible de servir à les badigeonner ou y tracer des graffitis.
- à partir de la veille des élections à 21h et jusqu'au jour des élections à 17h :
 - tout arrêt, stationnement ou circulation de véhicules porteurs de publicité électorale dans un rayon de 150 mètres autour des centres de vote.
 - toute distribution d'affiches, d'affichettes, de reproduction picturales et/ou photographiques, de tracts, et de papillon.

Article 7: Sans préjudice de l'application du règlement-taxe susmentionné, toute affiche apposée sur un espace attribué à une autre liste fera l'objet d'un surcollage d'office par les services communaux.

Article 8: La présente ordonnance sera publiée conformément à l'article 112 de la nouvelle loi communale ; elle entrera en vigueur dès sa publication par voie d'affichage et restera en vigueur jusqu'à 2 semaines après les élections à 17 heures.

Article 9: Des expéditions de la présente ordonnance seront transmises au Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, aux greffes du Tribunal de Première Instance et du Tribunal de Police et à la Région de Bruxelles-Capitale.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 30 stem(men) tegen 0 en 12 onthouding(en).

Overwegende dat de gemeenteraadsverkiezingen zullen doorgaan op 26 mei 2019 ;

Overwegende dat het onontbeerlijk is maatregelen te treffen om misbruiken te voorkomen inzake het aanplakken van verkiezingsaffiches en om inbreuken op de openbare rust te voorkomen ;

Overwegende dat de openbare orde moet worden verzekerd ;

Overwegende dat, overeenkomstig het stedenbouwkundige reglement, de kandidaten geen verkiezingsaffiches, dekkleden of elk ander reclamemateriaal op gevels, balkons of in de tuinen mag plaatsen zonder voorafgaande toelatingen te hebben verkregen.

Gelet op artikelen 112, 114, 119, 134§1 en 135§2 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op zijn beraadslaging van 17.12.2014 die voor de dienstjaren 2014 tot 2019 inbegrepen, het reglement betreffende de belasting op het vervuilen van de openbare wegen en plaatsen of zichtbaar vanaf deze, vaststelt;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

Artikel 1: Op het grondgebied van de gemeente Schaarbeek, om de rust van de bewoners te verzekeren en om de properheidsproblemen alsook de optische vervuiling te beperken, zullen in de openbare ruimte enkel de verkiezingsposters toegelaten worden op gemeentelijke panelen. In geval van overtreding zal het bovengenoemde belastingreglement van toepassing zijn. Het gemeentelijk bestuur organiseert de aanplakking in de openbare ruimte.

Artikel 2: Om de rust van de handelaars te verzekeren en om de properheidsproblemen alsook de optische vervuiling te beperken zullen kandidaten aan de handelaars hun recht om de aanplakking op hun vitrines te weigeren, erkennen. De dienst Middenstand zal de handelaars daarvan in kennis stellen.

Artikel 3: De lijst van de locaties van de panelen die voor de verkiezingsaanplakking voorbehouden zijn vindt men in de methodologische nota aangenomen door het College. De gemeenteraad geeft aan het College de bevoegdheid om een tiental locaties, eerlijk verdeeld op het gemeentelijk grondgebied, te bepalen. De laatste lijst aangenomen door het College staat in bijlage.

Artikel 4: Het Gemeentebestuur van Schaarbeek zet ter beschikking van de politieke lijsten gegalvaniseerde panelen (L1.5m* H1.25m). De lijsten die door tenminste één verkozen vertegenwoordigd zijn bij het Parlement van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en/of bij de Kamer van de volksvertegenwoordigers en/of bij het Europees Parlement zullen over één kant van een paneel beschikken bij elke locatie. De overgebleven panelen bij elke locatie worden gelijk verdeeld tussen de lijsten die tot heden geen vertegenwoordiger in de bovenvermelde parlementen hebben. De aanplakking van de posters zal op maandag 15 april 2019 beginnen. De gemeenteraad geeft het College de bevoegdheid om een methodologische nota betreffende de uitvoering van die maatregelen aan te nemen (zie bijlage).

Artikel 5: Om een ethische en serene aanplakking te verzekeren zullen panelen duidelijk verdeeld worden, en vóór de voorziene aanplakkingsperiode toegewezen worden. Bovenaan zal men de naam/nummer/logo van de lijst aan wie de ruimte toegewezen is terug vinden. De praktische modaliteiten daartoe zijn in de door het College goedgekeurde nota voorzien. Om de overplakking tussen politieke families te vermijden zal de aanplakking enkel georganiseerd en gecontroleerd worden door de gemeentelijke diensten. Elke overplakking of elke affiche aangeplakt op het stadsmeubilair of op een openbaar of privaat gebouw of bouwwerk zal gestraft worden door een boete van 245,00€ overeenkomstig het bovengenoemde belastingreglement.

Artikel 6: Het is verboden

- vanaf de dag van de invoering van onderhavig reglement en met de dag van de verkiezingen om 7 uur, elk vervoer, tussen 22 uur en 7 uur van affiches, van plakbriefjes, van reproducties van afbeeldingen en fotografieën en van flyers, van strooibiljetten, alsmede aanplakkingsmateriaal bestemd voor het aanplakken of bekladden of voor het aanbrengen van graffiti's.
- op de dag van de verkiezingen van 7 uur tot 17 uur :
 - elke stilstand, stationering of verkeer van voertuigen bekleed met verkiezingspubliciteit, binnen een straal van 150 meter van de stembureaus ;
 - elke uitdeling van affiches, plakbriefjes, reproducties van afbeeldingen en fotografieën, strooibiljetten en flyers.

Artikel 7: Onverminderd de toepassing van het bovengenoemd belastingreglement zal elke affiche die zal aangebracht worden op een ruimte die is toegewezen aan een andere lijst het voorwerp uitmaken van een overplakking door de gemeentediensten.

Artikel 8: Onderhavige politieverordening zal worden afgekondigd overeenkomstig artikel 112 van de nieuwe gemeentewet ; zij treedt in voege vanaf haar afkondiging bij aanplakking op elkeen der panelen en zal van toepassing blijven tot twee weken na de verkiezingen om 17 uur.

Artikel 9: Afschriften van huidig reglement zullen overgemaakt worden aan de Gouverneur van het Administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad, evenals aan de griffies van de Rechtbank van Eerste Aanleg en van de Politie rechtbank en aan het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE --- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Ordre du jour n°29 --- Agenda nr 29

Désignation des membres de la Commission Communale de l'Accueil – Approbation

Aanstelling van de leden van de Gemeentelijke Onthaalcommissie - Goedkeuring

M. Verzin : Merci M. le Président. Effectivement, on nous a expliqué en commission réunie, la semaine dernière que le Collège et la majorité avait décidé d'appliquer la règle D'Hondt à cette institution, qui exclut, de facto, trois formations de ce Conseil communal, le Cdh, le PTB et le MR et citoyen. Je voulais simplement indiquer, à votre majorité, que la Commission Communale de l'Accueil, est une institution, ou un organisme auquel le pacte culturel s'applique. J'ai vérifié moi-même. Et donc, dans l'hypothèse où aucun représentant des trois formations que je viens de citer n'était reprise, fusse au titre d'observateur, dans cette Commission communale de l'Accueil, nous serions obligés, en tout cas, nous, nous serions obligés de porter plainte devant la Commission du pacte culturel.

M. De Herde : Il y a quand même un problème. J'entends ce que dit M. Verzin, mais il y a 1, 2, 3, 4, 5, 6 partis politiques francophones représentés dans ce Conseil, et il n'y a que 5 places. Donc, de toute façon il y aurait au moins un parti politique qui sera grugé.

M. Verzin : Vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. Je n'ai pas parlé d'administrateur, j'ai parlé d'observateur.

M. De Herde : Alors, la difficulté, c'est que le décret de l'ONE ne prévoit pas de statut d'observateur. Il prévoit des membres effectifs, il prévoit des membres suppléants. Moi je ne peux pas déroger à ce décret-là. Cela serait intéressant de voir ce que la Commission du pacte culturel en pense. Mais bon, il n'y a pas d'enjeu politique. Maintenant, si l'un ou l'autre suppléant qui est proposé veut se désister pour faire place à un suppléant du MR, moi cela ne me dérange pas. Cela ne me dérange pas.

M. Mahieu : Voilà, je partage l'interrogation par rapport au pacte culturel. Mais surtout, c'est la méthode générale qui nous dérange un peu. Je trouve que l'on devrait avoir une vision un peu plus

claire du cadastre des mandats disponibles pour l'opposition, qu'on puisse avoir un débat un peu général sur la place que vous laissez à l'opposition dans les différentes ASBL et autres organismes par-communal. Et que, sur cette base-là, après, on puisse avoir des discussions au sein de l'opposition, donc, qui représente qui, où, en fonction des affinités qu'on pourrait avoir. Ici, vous dites : c'est le PS qui doit avoir ce mandat-là, et peut être que le PS aurait préféré avoir un autre mandat de membre de l'opposition ailleurs, et qu'une autre faction politique aurait été intéressée par celui-ci. Donc je trouve qu'il y a un problème de méthode générale.

M. le Bourgmestre : Ce cadastre est en cours de préparation. Il a été, en fait, un peu retardé par le dossier de réforme des ASBL, refonte des statuts, mission de service public, donc, voilà. Parce qu'on allait peut être devoir modifier les statuts, donc le nombre de membres. Je suis en train de le réaliser, parce que même la majorité n'est pas encore installée. Il n'y a pas de délai. L'objectif, c'est que les assemblées générales de printemps puissent installer les nouveaux membres. Donc, on a encore 1 ou 2 mois pour le faire. Donc on y travaille pour l'instant, avec l'espoir de passer en mars ou en avril.

M. De Herde : Et je voudrais préciser à l'attention de M. Mahieu que c'est le décret, un décret spécifique, qui institue ces commissions communales de l'Accueil, qui dit que les nouvelles commissions doivent être installées au mois de mars. C'est pour cela qu'on passe au Conseil communal de février. M. le Bourgmestre, ce que je propose, c'est qu'on avance dans l'ordre du jour. Laissez-moi 5 minutes, je vais faire le tour des chefs de groupe, et essayer de voir s'il y a moyen de changer la proposition ici, éventuellement, en faisant place, en suppléance, à l'un ou l'autre. Et on revient à ce point ci dans 5, 10 minutes. Si le Conseil n'est pas fini d'ici-là !

Je vous proposerais de garder la délégation des effectifs, de remplacer Mme El Khattabi comme suppléante, par M. Georges Verzin, et Mme Querton par Mme Nyssens.

M. Bernard : Vous ne m'avez pas consulté ainsi que mon groupe

M. De Herde : Non, parce que vous n'êtes pas constructif, vous, en commission. Donc je ne préfère pas vous mettre dans cette délégation. Mais le Conseil est souverain. J'assume toujours mes propos, moi, Monsieur, pas comme vous.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 117 et 123,

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à "La coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire".

DECIDE

De désigner pour la Commission Communale de l'Accueil dans le cadre dudit décret.

1. comme membres effectifs
 - Madame Debora LORENZINO
 - Madame Emel DOGANCAN
 - Madame Dominique DECOUX
 - Monsieur Matthieu DEGREGZ
2. comme membres suppléants
 - Monsieur Quentin van den HOVE
 - Monsieur Georges VERZIN
 - Madame Marie NYSENS
 - Madame Barbara TRACHTE
 - Monsieur Mohamed ABKOUJ

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het decreet van 3 juli 2003 houdende "de coördinatie van kinderopvang gedurende de vrije tijd en de steun aan buitenschoolse opvang".

BESLUIT

om voor de gemeentelijke onthaalcommissie in het kader van dat decreet volgende leden aan te duiden

1. als werkend lid
 - Mevrouw Debora LORENZINO
 - Mevrouw Emel DOGANCAN
 - Mevrouw Dominique DECOUX
 - de heer Matthieu DEGREGZ
2. als opvolgers
 - de heer Quentin van den HOVE
 - de heer Georges VERZIN
 - Mevrouw Marie NYSENS
 - Mevrouw Barbara TRACHTE
 - de heer Mohamed ABKOU

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie
Ordre du jour n°30 -- Agenda nr 30

Asbl Freinetiquement Montessorienne - Convention – Approbation

Vzw Freinetiquement Montessorienne - Overeenkomst – Goedkeuring

Mme Trachte : Donc, je voudrais souligner la symbiose dans laquelle s'inscrivent cette ASBL et la commune, par la conclusion de cette convention, qui permet à la fois à ces enseignants de donner des formations et des conférences à des enseignants, mais aussi à des parents, et toute sorte de public du réseau, et hors réseau. Et de le faire dans leur classe, qui rend évidemment la formation plus intéressante encore pour ceux et celles qui la suivent. Cela permet aussi de donner, d'inscrire le réseau dans l'innovation pédagogique, donner une belle image de l'enseignement communal avec le développement de cette ASBL, au bénéfice de tous les enfants qui, finalement, seront les bénéficiaires de ces formations. Les petits enfants schaarbeekois, mais aussi ceux d'autres réseaux, ou simplement les enfants de leurs parents qui suivront ces formations. Donc je trouve que c'est une chouette convention. Et on ne parle pas là, en fait, d'argent. On parle d'une symbiose, d'une mise à disposition de locaux et des formations qui inscrivent la commune dans l'innovation pédagogique.

M. De Herde : Merci Mme Trachte. Les remerciements leur seront transmis. Merci.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Considérant la décision du Conseil Communal du 28 mars 2018;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle des subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 février 2019;

DECIDE :

d'approuver la convention liant la Commune et l'Asbl Freinetiquement Montessorienne

27.02.2019

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;
Overwegende het besluit van de gemeenteraad van 28 maart 2018;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 maart 2018 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 februari 2019;
BESLIST :
de overeenkomst tussen de gemeente en de vzw Freinetiquement Montessorienne

POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Ordre du jour n°53 -- Agenda nr 53

Commissions du Conseil communal - Modifications - Pour information

Commissies van de Gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie

Mme Trachte : Excusez-moi, simplement par rapport au point 53, c'est passé un peu vite. Donc, c'est juste des noms qui ont changé dans les commissions. Je voudrais rappeler la demande qui a été faite au Collège, de tenir compte, dans les horaires des commissions, du fait que les conseillers communaux sont des personnes qui ont une activité professionnelle en dehors de la commune, et aussi une vie familiale dans la semaine qui précède le Conseil communal. On souhaiterait que le Collège puisse réfléchir à un meilleur agencement des commissions, de manière à permettre aux conseillers communaux de combiner leur vie professionnelle et familiale dans toute la semaine qui précède le Conseil.

M. le Bourgmestre : Donc, cette demande qui a été évoquée en réunion des chefs de groupe sur le règlement d'ordre intérieur a été transmise au Collège, et le Collège cherche à voir comment il peut éventuellement, mais c'est compliqué, réorganiser les travaux, puisque il y a des demandes de ne pas faire les commissions le vendredi, de ne pas en faire le dimanche, pour tenir compte d'une série de choses aussi. Donc, il y a 10 ou 12 commissions à mettre en 3, 4 jours, ou en 2, 3 jours, donc c'est parfois un peu compliqué. Mais cette demande a été transmise au Collège qui cherche à essayer de mieux s'organiser. Il y a déjà des propositions qui ont été faites. A ce stade, on ne modifie que des noms. Et quand le Collège peut venir avec une proposition, il viendra. On aura au Conseil communal de mars le vote d'un nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, qui a été discuté entre les chefs de groupe. Et j'espère qu'à cette occasion, on aura peut-être aussi une correction des horaires des commissions.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;
Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26 février 2019

DECIDE

de prendre pour information la composition des commissions du conseil communal comme suit :

Commission 1: Sécurité Urbaine - Stratégie et développement urbain - Communication et Participation Citoyenne - Informatique & Smart City - Rénovation urbaine - Grands événements

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil communal à 19 heures

Président: Monsieur Bernard CLERFAYT

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Myriam BOXUS
	Arnaud VERSTRAETE
	Lucie PETRE
P.S.	Taoufik BEN ADDI
	Ibrahim DÖNMEZ
PTB	Leïla LAHSSAINI
CDH	Marie NYSENS

Commission 2: Climat - Aménagement de l'espace public - Bâtiments - Cohésion sociale

Cette commission aura lieu le jeudi précédent le conseil communal à 17 heures 30

Président: Monsieur Vincent VANHALEWYN

L.B.	Emilie DESMEDT
	Vanessa LOODTS
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Lucie PETRE
	Arnaud VERTSRAETE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Abobakre BOUHJAR
	Mohammed ABKOU
PTB	Claire GERAETS
CDH	Cédric MAHIEU

Commission 3: Etat civil - Population - Relations extérieures - Protocole - Cultes

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil communal à 17 heures 30

Président: Monsieur Sadik KÖKSAL

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Bernard GUILLAUME
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Myriam BOXUS
	Leticia SERE
	Lucie PETRE
P.S.	Emin ÖZKARA
	Mohammed ABKOU
PTB	Youssef HAMMOUTI
CDH	Cédric MAHIEU

Commission 4: Prévention urbaine

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil communal à 18 heures

Président: Monsieur Mehmet BILGE

L.B.	Yusuf YILDIZ
	Emel KÖSE

ECOLO-GROEN	Leticia SERE
	Lucie PETRE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Abobakre BOUHJAR
	Naïma BELKHATIR
PTB	Leïla LAHSSAINI
CDH	Hamza BOUKHARI

Commission 5: Mobilité - Enseignement néerlandophone - Culture - Jeunesse néerlandophone

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil communal à 18 heures 30

Président: Madame Adelheid BYTTEBIER

L.B.	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Bernard GUILLAUME
	Vanessa LOODTS
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Arnaud VERSTRAETE
	Leticia SERE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Matthieu DEGREG
	Döne SÖNMEZ
PTB	Youssef HAMMOUTI
CDH	Marie NYSENS

Commission 6: Enseignement francophone - Accueil extra-scolaire - Petite Enfance - Budget - Santé

Cette commission aura lieu le mercredi précédent le conseil communal à 18 heures 15.

Président: Monsieur Michel DE HERDE

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Sophie QUERTON
	Emilie DESMEDT
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Barbara TRACHTE
	Dominique DECOUX
	Myriam BOXUS
P.S.	Mohammed ABKOU
	Hasan KOYUNCU
PTB	Axel BERNARD
CDH	Hamza BOUKHARI

Commission 7: Finances - Seniors - Affaires Juridiques - Urbanisme - Environnement

Cette commission aura lieu le mardi précédent le conseil communal à 18 heures 30

Président: Monsieur Frédéric NIMAL

L.B.	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Emilie DESMEDT
	Bernard GUILLAUME
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Arnaud VERSTRAETE
	Myriam BOXUS
	Dominique DECOUX
P.S.	Matthieu DEGREG
	Döne SÖNMEZ
PTB	Abdelhakim EL KARAOU
CDH	Cédric MAHIEU

Commission 8: Culture française - Egalité des Chances

Cette commission aura lieu le mardi précédent le conseil communal à 17 heures 30

Président: Madame Sihame HADDIOUI

L.B.	Emilie DESMEDT
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Barbara TRACHTE
	Myriam BOXUS
	Leticia SERE
P.S.	Naïma BELKHATIR
	Döne SÖNMEZ
PTB	Fatima BEN ABOU
CDH	Marie NYSENS

Commission 9: Propreté publique - Espaces Verts - Enfance - Jeunesse - Famille - Coordination des stages de vacances

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil à 17 heures 30

Président: Madame Deborah LORENZINO

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Lucie PETRE
	Barbara TRACHTE
	Leticia SERE
P.S.	Naïma BELKHATIR
	Matthieu DEGREGZ
PTB	Claire GERAETS
CDH	Marie NYSENS

Commission 10: Sports - Logement - Tutelle sur le CPAS

Cette commission aura lieu le mercredi précédent le conseil communal à 17 heures 30

Président: Monsieur Thomas ERALY

L.B.	Emel DOGANCAN
	Yusuf YILDIZ
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Dominique DECOUX
	Myriam BOXUS
	Arnaud VERSTRAETE
P.S.	Hasan KOYUNCU
	Abobakre BOUHJAR
PTB	Axel BERNARD
CDH	Hamza BOUKHARI

Commission 11: Economie - Emploi - Formation - Commerce - Ressources humaines

Cette commission aura lieu le lundi précédent le conseil communal à 17 heures.

Président: Madame Lorraine de FIERLANT

L.B.	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Emilie DESMEDT
	Emel KÖSE

ECOLO-GROEN	Dominique DECOUX
	Leticia SERE
	Lucie PETRE
P.S.	Hasan KOYUNCU
	Emin ÖZKARA
PTB	Abdelhakim EL KARAOU
CDH	Cédric MAHIEU

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;

Gelet op het intern huishoudelijk reglement van de gemeenteraad;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 26 februari 2019;

BESLUIT

kennis te nemen van de samenstelling van de commissies van de gemeenteraad als volgt

Commissie 1: Stadsveiligheid - Strategische en duurzame ontwikkeling - Communicatie en Burgerparticipatie - Informatica&Smart City - Stadsvernieuwing - Grote evenementen

Deze commissie heeft plaats maandag voorafgaand de gemeenteraad om 19 uur

Voorzitter: de heer Bernard CLERFAYT

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Myriam BOXUS
	Arnaud VERSTRAETE
	Lucie PETRE
P.S.	Taoufik BEN ADDI
	Ibrahim DÖNMEZ
PTB	Leïla LAHSSAINI
CDH	Marie NYSENS

Commissie 2: Klimaat - Planning van de openbare ruimte - Gebouwen - Sociale cohesie

Deze commissie heeft plaats donderdag voorafgaand de gemeenteraad om 17.30 uur

Voorzitter: de heer Vincent VANHALEWYN

L.B.	Emilie DESMEDT
	Vanessa LOODTS
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Lucie PETRE
	Arnaud VERTSRAETE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Abobakre BOUHJAR
	Mohammed ABKOU
PTB	Claire GERAETS
CDH	Cédric MAHIEU

Commissie 3: Burgerlijke stand - Bevolking - Externe relaties - Protocole - Erediensten

Deze commissie heeft plaats maandag voorafgaand de gemeenteraad om 17.30 uur

Voorzitter: de heer Sadik KÖKSAL

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Bernard GUILLAUME
	Emel KÖSE

ECOLO-GROEN	Myriam BOXUS
	Leticia SERE
	Lucie PETRE
P.S.	Emin ÖZKARA
	Mohammed ABKOU
PTB	Youssef HAMMOUTI
CDH	Cedric MAHIEU

Commissie 4: Stadspreventie

Deze commissie heeft plaats maandag voorafgaand de gemeenteraad om 18 uur

Voorzitter: de heer Mehmet BILGE

L.B.	Yusuf YILDIZ
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Leticia SERE
	Lucie PETRE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Abobakre BOUHJAR
	Naïma BELKHATIR
PTB	Leïla LAHSSAINI
CDH	Hamza BOUKHARI

Commissie 5: Mobiliteit - Nederlandstalig onderwijs - Cultuur - Nederlandstalige jeugd

Deze commissie heeft plaats maandag voorafgaand de gemeenteraad om 18.30 uur

Voorzitter: Mevrouw Adelheid BYTTEBIER

L.B.	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Bernard GUILLAUME
	Vanessa LOODTS
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Arnaud VERSTRAETE
	Leticia SERE
	Barbara TRACHTE
P.S.	Matthieu DEGREGZ
	Döne SÖNMEZ
PTB	Youssef HAMMOUTI
CDH	Marie NYSENS

Commissie 6: Franstalig onderwijs - Buitenschoolse opvang - Kleine jeugd - Begroting - Gezondheid

Deze commissie heeft plaats woensdag voorafgaand de gemeenteraad om 18 uur 15

Voorzitter: de heer Michel DE HERDE

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Sophie QUERTON
	Emilie DESMEDT
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Barbara TRACHTE
	Dominique DECOUX
	Myriam BOXUS
P.S.	Mohammed ABKOU
	Hasan KOYUNCU
PTB	Axel BERNARD
CDH	Hamza BOUKHARI

Commissie 7: Financiën - Senioren - Juridische zaken - Stedenbouw - MilieuDeze commissie heeft plaats dinsdag voorafgaand de gemeenteraad om 18.30 uur*Voorzitter:* de heer Frédéric NIMAL

L.B.	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Emilie DESMEDT
	Bernard GUILLAUME
	Yusuf YILDIZ
ECOLO-GROEN	Arnaud VERSTRAETE
	Myriam BOXUS
	Dominique DECOUX
P.S.	Matthieu DEGREGZ
	Döne SÖNMEZ
PTB	Abdelhakim EL KARAOUI
CDH	Cédric MAHIEU

Commissie 8: Franstalige cultuur - Gelijkheid der KansenDeze commissie heeft plaats dinsdag voorafgaand de gemeenteraad om 17.30 uur*Voorzitter:* Mevrouw Sihame HADDIOUI

L.B.	Emilie DESMEDT
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Barbara TRACHTE
	Myriam BOXUS
	Leticia SERE
P.S.	Naïma BELKHATIR
	Döne SÖNMEZ
PTB	Fatima BEN ABOU
CDH	Marie NYSENS

Commissie 9: Openbare Netheid - Groene ruimten - Kinderen - Jeugd - Familie - Coördineren van vakantiestagesDeze commissie heeft plaats maandag voorafgaand de gemeenteraad om 17.30 uur*Voorzitter:* Mevrouw Deborah LORENZINO

L.B.	Emel DOGANCAN
	Fatiha EL KHATTABI
	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Vanessa LOODTS
ECOLO-GROEN	Lucie PETRE
	Barbara TRACHTE
	Leticia SERE
P.S.	Naïma BELKHATIR
	Matthieu DEGREGZ
PTB	Claire GERAETS
CDH	Marie NYSENS

Commissie 10: Sport - Huisvesting - Toezicht op het ocmwDeze commissie heeft plaats woensdag voorafgaand de gemeenteraad om 17.30 uur*Voorzitter:* de heer Thomas ERALY

L.B.	Emel DOGANCAN
	Yusuf YILDIZ
	Emel KÖSE

ECOLO-GROEN	Dominique DECOUX
	Myriam BOXUS
	Arnaud VERSTRAETE
P.S.	Hasan KOYUNCU
	Abobakre BOUHJAR
PTB	Axel BERNARD
CDH	Hamza BOUKHARI

Commissie 11: Economie - Tewerkstelling - Vorming - Handel - Human Resources

Deze commissie heeft plaats *maandag* voorafgaand de gemeenteraad om *17 uur*

Voorzitter: Mevrouw Lorraine de FIERLANT

L.B.	Quentin van den HOVE
	Sophie QUERTON
	Emilie DESMEDT
	Emel KÖSE
ECOLO-GROEN	Dominique DECOUX
	Leticia SERE
	Lucie PETRE
P.S.	Hasan KOYUNCU
	Emin ÖZKARA
PTB	Abdelhakim EL KARAOUI
CDH	Cédric MAHIEU

Ordre du jour n°54 -- Agenda nr 54

Représentants communaux au sein des intercommunales IBE, IBG et Sibelgaz / Académie de Musique de Saint-Josse/Schaerbeek / Interfin / CHU Brugmann – Approbation

Gemeentelijke vertegenwoordigers in de intercommunales IBE, IBG en Sibelgas / Muziekacademie Sint Joost/Schaarbeek / Interfin / CHU Brugmann - Goedkeuring

Ce point est retiré de l'ordre du jour -- Dit punt wordt onttrokken aan de agenda

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Ordre du jour n°55 -- Agenda nr 55

Convention de collaboration entre la Communauté française de Belgique et la Commune de Schaerbeek pour la gestion du Comptoir Médiathèque – Approbation

Samenwerkingsovereenkomst tussen de Franse Gemeenschap van België en de Gemeente Schaarbeek voor het beheer van de Comptoir Médiathèque - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu que la convention de collaboration 2014-2018 entre la Communauté française de Belgique et la Commune de Schaerbeek pour la gestion du Comptoir Médiathèque est venue à échéance;

27.02.2019

Vu l'arrêté royal du 7 avril 1971 fixant les conditions d'octroi de subventions à la Médiathèque de Belgique et les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organismes régionaux et locaux assurant le prêt de moyens audiovisuels au service de l'éducation permanente;

Vu la réponse favorable de Mme Alda Gréoli, Ministre de la Culture, pour une reconduction de la convention pour 2 ans (2019-2020)

Vu la convention 2019-2020 conclue entre Point Culture asbl et la Communauté française fixant notamment de nouvelles modalités de gestion des prêts de médias;

DECIDE

d'approuver la convention 2019-2020 entre la Communauté française et la Commune de Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Aangezien de overeenkomst van samenwerking 2014-2018 tussen de Franse Gemeenschap van België en de Gemeente Schaarbeek voor het beheer van de Comptoir Médiathèque vervallen is;

Gelet op het koninklijk besluit van 7 April 1971, dat de voorwaarden voor het verlenen van subsidies aan de Médiathèque de Belgique en de voorwaarden voor toekenning en verlenen van subsidies aan de regionale en lokale instellingen vaststelt, die de uitlening van audiovisuele media in dienst van de permanente educatie ervoor zorgen;

Gelot op de positieve reactie van mevrouw Alda Gréoli, Minister van Cultuur, voor een verlenging van de overeenkomst voor 2 jaar (2019-2020);

Gelet op de overeenkomst 2019-2020 tussen Point Culture vzw en de Franse Gemeenschap, die onder andere nieuwe uitvoeringsbepalingen van beheer voor de uitlening van media vaststelt;

BESLUIT :

De overeenkomst 2019-2020 tussen de Franse Gemeenschap en de Gemeente van Schaarbeek, goed te keuren

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE --- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Ordre du jour n°56 --- Agenda nr 56

Motion de soutien au mouvement "Youth For Climate" (Motion proposée par les membres de la commission conjointe Climat-Enseignement)

Motie als steun aan de beweging "Youth for Climate" (Motie voorgesteld door de leden van de samengevoegde commissie Klimaat-Onderwijs)

M. Vanhalewyn : Il y a eu une commission, que je suis sûr de ne pas être le seul à avoir trouvé très intéressante et constructive, qui a permis d'amender, et de rencontrer les demandes de chacun. Il se fait qu'il y a, c'était une commission qui ne comprenait pas l'enseignement communal néerlandophone, puisque celle-ci ne dispose pas encore d'enseignement secondaire, et que cela s'adressait essentiellement aux plus âgés qui participent aux manifestations. Il se fait que, depuis lors, à l'initiative des deux écoles néerlandophones, 16 autres écoles, au 18 autres écoles, ou 18 en tout, vont participer le 15 mars à un événement regroupant l'ensemble de ces écoles et de ces élèves, et qu'on voulait les rajouter, enfin, il était proposé à chaque groupe politique qu'il l'a, apparemment, accepté, en début de séance, de légèrement amender la proposition qui est mise à l'ordre du jour par une phrase que vous avez, chacun d'entre vous, ou que les chefs de groupe de chacun de vos groupes ont acceptée. Donc nous vous proposons d'intégrer cet amendement proposé, qui a été transmis au Secrétaire communal, me semble-t-il ? Non, l'amendement, il circule ? Où est-il ? Ah, il est chez Mme Bytbeier ! Non, il est chez M. Verstraete. Donc, je vais le lire, puisqu'il a été cosigné par chacun de vos groupes : Suite à l'initiative d'une école communale GBS-De Kriek, plus de 18 écoles schaarbeekoises se sont organisées, avec le soutien de la Commune, pour mettre en œuvre un projet pédagogique sur le climat, avec un événement de clôture le 15 mars 2019, la journée du « Global Strike for Future », signée par M. Verstraete, M. Quentin van den Hove, M. Axel Bernard, M. Verzin, et M. Bouhjar. Donc c'est la motion telle qu'à l'ordre du jour. On ajoute un considérant tel que je viens de le décrire. Est-ce que l'on peut passer au vote ?

M. De Herde : Je suis chargé d'adresser aux membres des commissions qui ont siégé en présence des trois directions d'école secondaire, et de l'inspecteur communal. Ils étaient extrêmement touchés du soutien et de l'attention que vous portez, non seulement aux élèves, mais aux enseignants, et aux différents projets qui sont déjà en cours dans les établissements. Et ils m'ont chargé de faire part à tous les conseillers, quelle que soit leur couleur politique, du très bon ressenti qu'ils ont gardé de cette réunion de commission, qu'ils ont trouvé très constructive.

M. Vanhalewyn : Eh bien voilà une bonne chose de faite. Est-ce que nous pouvons passer au vote, j'imagine à main levée, ou, non, on le vote dans l'ensemble de l'ordre du jour, en fait ? Vous souhaitez qu'on fasse un vote séparé ? Oui ? Alors, qui vote pour l'amendement tel que proposé ? Je ne crois pas qu'on doive compter. Alors, qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est donc adopté. On passe sur le vote de la motion telle qu'amandée. Même vote ? Voilà, je vous remercie.

Vote à main levée sur l'amendement :

42 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

Vote à main levée sur la motion amendée:

42 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

La motion est approuvée

LE CONSEIL COMMUNAL

Considérant que

- Le 14 décembre dernier, lors du dernier jour de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP24), une jeune suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, a fait face aux représentants des 196 pays présents, rejointe ensuite par une trentaine d'élèves, pour réclamer aux dirigeants des actions contre le changement climatique. « Ce que nous faisons ou non aujourd'hui affectera ma vie tout entière et celle de mes enfants et petits-enfants. Ce que nous faisons ou non aujourd'hui, ma génération n'aura pas le pouvoir de revenir dessus. [...] Notre civilisation est en train d'être sacrifiée pour qu'un tout petit nombre de personnes aient la possibilité de continuer à amasser d'énormes profits. Notre biosphère est en train d'être sacrifiée pour que les gens riches des pays comme le mien puissent vivre dans le luxe. C'est la souffrance de beaucoup qui paye pour l'opulence de quelques-uns. [...] Nous sommes à court d'excuses et de temps. Nous sommes venus ici pour vous informer que le changement s'annonce, que cela vous plaise ou non », a prévenu la jeune fille. Avant de conclure : « Le vrai pouvoir appartient au peuple. »
- Greta Thunberg est devenue célèbre après avoir commencé à manifester, seule, chaque semaine, devant le parlement suédois. « Certains disent que je devrais plutôt être à l'école, mais pourquoi étudier pour un futur qui n'existera peut-être pas, quand personne n'essaye de sauver ce futur ? », explique-t-elle. Elle a poursuivi sa grève tous les vendredis après la COP24.
- Le hashtag #FridaysForFuture ou #ClimateStrike s'est vite répandu dans le monde où des écoliers et collégiens font également grève de l'école le vendredi pour réclamer des actions contre le changement climatique.
- En Belgique, deux lycéennes ont à leur tour appelé à faire une grève des écoliers le jeudi 10 janvier en donnant rendez-vous à 10h30 à Bruxelles pour manifester pour le Climat. 3000 élèves de tout le pays étaient présents à l'appel de Youth for Climate. Un appel similaire a été lancé pour le jeudi 17 janvier et les jeudis suivants avec un succès grandissant.
- Schaerbeek fut une des premières communes du royaume à initier un Plan Climat très novateur et ambitieux qui visait à lutter à l'échelle communale contre le dérèglement climatique. Il a été doté d'outils d'évaluation scientifiques et rigoureux. Cette évaluation a largement prouvé son efficacité avec des gains financiers et économiques avérés. Le conseil communal a donc la volonté d'élargir le Plan Climat avec pour objectif de diminuer l'empreinte écologique de la population schaarbeekoise et du territoire de la commune. Il doit épauler les habitants de la commune engagés ou désirant s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique mais aussi orienter les politiques publiques.
- Suite à l'initiative d'une école communale "GBS De Kriek", plus de 18 écoles schaarbeekoises se sont organisées - avec le soutien de la commune - pour mettre en oeuvre un projet pédagogique sur le climat, avec événement de clôture le 15 mars 2019 - la journée "Global Strike for Future"

Sur base de ces éléments, le conseil communal de Schaerbeek, à l'unanimité :

- Apporte son soutien à la jeune génération qui s'organise et manifeste avec Youth for Climate ;
- Décide d'encourager et épauler les initiatives pédagogiques concernant la thématique du Climat dans les établissements scolaires de Schaerbeek, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients et responsables face à cet enjeu majeur du 21ème siècle ;
- Recommande, pour les élèves dont l'absence est injustifiée, de privilégier des mesures éducatives en lien avec l'objet des manifestations afin d'en faire une véritable expérience d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté pour les élèves ;
- Décide que dans l'enseignement communal de Schaerbeek, aucune procédure de sanction ne sera entamée dans le cadre de la participation des élèves aux manifestations et autres actions de grève pour le climat, durant la durée de ces actions, pour autant que chaque élève, mineur d'âge, soit couvert par une autorisation parentale ;
- Recommande le renforcement et l'élargissement du Plan Climat existant pour épauler les Schaerbeekois engagés ou désirant s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- Décide de transmettre cette motion aux trois gouvernements : Gouvernement Fédéral, Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Ordre du jour n°57 -- Agenda nr 57

Octroi de chèques-taxis - Convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale - Convention entre la Commune et l'ASBL A Vos Côtés 1030 – Approbation

Aanschaf van taxicheques - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Overeenkomst tussen de Gemeente et de ASBL A Vos Côtés 1030 - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : Plus de précision ? La Région octroie aux communes des chèques-taxis au bénéfice des seniors. C'est financé par la Région, c'est une convention.

Mme Lorenzino : Donc, c'est au bénéfice de seniors ou de personnes en situation de handicap, ou de familles dans lesquelles il y a une personne en situation de handicap. Donc c'est un subside de 31.450 euros, qui est octroyé par Bruxelles-Mobilité. Et donc, la Commune fait boîte aux lettres parce que nous ré-octroyons ce subside à l'ASBL A vos Côtés, qui octroi les chèques.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu que la Région, conformément à l'ordonnance du 13 février 2003 portant octroi de subventions spéciales aux Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, alloue à la Commune cocontractante une subvention spéciale à l'occasion de l'acquisition par la Commune de chèques-taxis à valeur universelle sur le territoire de la Région auprès de la S.A. Taxis Radio Bruxellois à qui la mission de créer et d'organiser la distribution de chèques-taxis à valeur universelle est confiée au terme d'un marché public lorsque ces chèques-taxis sont distribués par la Commune à des personnes à mobilité réduite ou à faible revenu répondant aux conditions suivantes :

1. handicapé (66%) + attestation d'incapacité à utiliser des transports en commun + revenu BIM
2. les plus de 75 ans + attestation d'incapacité à utiliser les transports en commun + revenu BIM

Vu l'intérêt de centraliser les différents systèmes de chèques taxis offerts au public ciblé

Vu les directives de la Région de Bruxelles-Capitale quant à la signature de la Convention par la Commune et la perception du subside par la Commune

Vu les directives de la Région de Bruxelles-Capitale quant à la gérance du nouveau système de chèques-taxis par la Commune de Schaerbeek et le transfert du montant du subside alloué à la Commune, s'élevant à 31.450 €

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE

1. d'adopter le texte de la convention annexé à la présente délibération et fixant les modalités de partenariat entre la Commune de Schaerbeek et la Région de Bruxelles-Capitale;
2. d'adopter le texte de la convention annexé à la présente délibération fixant les modalités d'application entre la Commune et l'ASBL A Vos Côtés 1030;

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Overwegende dat het Gewest, overeenkomstig de ordonnantie van 13 februari 2003 ter toekenning van speciale toelagen aan gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, aan de co-contracterende gemeente een speciale toelage toekent voor de aanschaf door de gemeente, van taxicheques met universele waarde op het grondgebied van het Gewest, bij de NV Taxis Radio Bruxellois waaraan de opdracht werd toevertrouwd voor de aanmaak en het organiseren van de uitdeling van taxicheques met universele waarde via een openbare opdracht wanneer deze taxicheques door de Gemeente worden bedeed aan personen met beperkte mobiliteit of met een beperkt inkomen, die aan volgende voorwaarden voldoen :

1. personen met een handicap (66%) + attest van onbekwaamheid om het openbaar vervoer te nemen + BIM inkomen
2. de meer dan 75 jarigen + attest van onbekwaamheid om het openbaar vervoer te nemen + BIM inkomen

Gelet op de opportuniteit om verscheidene systemen van tussenkomst in taxivervoer voor een doelpubliek te centraliseren

Gelet op de richtlijnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de ondertekening van de overeenkomst door de gemeente en de inning van de toelage door de Gemeente

Gelet op de richtlijnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wat betreft het beheer van het nieuwe systeem van taxicheques door de Gemeente van Schaarbeek en de overdracht van het bedrag van de subsidie, ten bedrage van 31.450 €, die aan de Gemeente wordt toegekend,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen

BESLIST

1. de tekst van de overeenkomst, als bijlage, die de modaliteiten van partnerschap tussen de Gemeente van Schaarbeek en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vastleggen, aan te nemen;
2. de tekst van de overeenkomst, als bijlage, die de toepassingsmodaliteiten tussen de Gemeente en de ASBL A Vos Cotés 1030 vastleggen, aan te nemen;

* * * * *

Après le point 57 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 57 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Georges Verzin, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Sophie Querton, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Dominique Decoux, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkouï, Mmes-mevr. Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, MM.-hh. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu.

* * * * *

27.02.2019

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	9-25, 29-30, 53, 55, 57	4, 8	5	6-7
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	N	N
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0
OZKARA EMIN	—	—	—	—
DÖNMEZ IBRAHIM	0	0	-	N
BOUJJAR ABOBAKRE	0	0	-	N
CHAN ANGELINA	0	0	N	N
BERNARD AXEL	0	0	0	N
KOYUNCU HASAN	0	0	-	N
TRACHTE BARBARA	0	0	0	0
QUERTON SOPHIE	0	0	0	0
SONMEZ DONE	—	—	—	—
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	0	0	-	N
DEGREZ MATTHIEU	0	0	-	N
GERAETS CLAIRE	0	0	0	N
LAHSSAINI LEILA	0	0	0	N
BOXUS MYRIAM	0	0	0	0
HAMMOUTI YOUSSEF	0	0	0	N
BEN ABOU FATIMA	0	0	0	N
SERE LETICIA	0	0	0	0
DECOUX DOMINIQUE	0	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	0	0	N
DOGANCAN EMEL	0	0	0	0
YILDIZ YUSUF	—	—	—	—
ABKOUJ MOHAMMED	0	0	-	N
BELKHATIR NAIMA	—	—	—	—
KOSE EMEL	0	0	0	0
LOODTS VANESSA	0	0	0	0
DESMEDT EMILIE	0	0	0	0
NYSSSENS MARIE	—	—	—	—
BOUKHARI HAMZA	0	-	0	N
MAHIEU CEDRIC	0	-	0	N
CLERFAYT BERNARD	0	0	0	0
OUI-JA	42	40	34	26
NON-NEEN	0	0	2	16
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	2	6	0

27.02.2019

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

	OUI – JA : 0			
	NON – NEEN : N			
	ABSTENTION – ONTHOUDING : -			
	PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —			
Points de l'O.J. Punten agenda	26	27	28	40
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0
OZKARA EMIN	—	—	—	—
DÖNMEZ IBRAHIM	N	0	-	0
BOUHJAR ABOBAKRE	N	0	-	0
CHAN ANGELINA	0	0	0	0
BERNARD AXEL	-	-	-	0
KOYUNCU HASAN	N	0	-	—
TRACHTÉ BARBARA	0	0	0	0
QUERTON SOPHIE	0	0	0	0
SONMEZ DONE	—	—	—	—
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	N	0	-	0
DEGREZ MATTHIEU	N	0	-	0
GERAETS CLAIRE	-	-	-	—
LAHSSAINI LEILA	-	-	-	0
BOXUS MYRIAM	0	0	0	—
HAMMOUTI YOUSSEF	-	-	-	0
BEN ABOU FATIMA	-	-	-	—
SERE LETICIA	0	0	0	0
DECOUX DOMINIQUE	0	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0	—
EL KARAOUI ABDELHAKIM	-	-	-	0
DOGANCAN EMEL	0	0	0	0
YILDIZ YUSUF	—	—	—	—
ABKOUJ MOHAMMED	N	0	-	0
BELKHATIR NAIMA	—	—	—	—
KOSE EMEL	0	0	0	—
LOODTS VANESSA	0	0	0	0
DESMEDT EMILIE	0	0	0	0
NYSSENS MARIE	—	—	—	—
BOUKHARI HAMZA	0	0	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	0	0	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0	0
OUI-JA	30	36	30	36
NON-NEEN	6	0	0	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	6	6	12	0

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	OUI/ JA	NON/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
38	26	10	0

* * *

M. le Bourgmestre : M. Hammouti, vous pouvez poser une question. A propos de quoi, de l'ordre du jour ?

M. Hammouti : Et bien écoutez, justement, j'aurais voulu que cela soit à l'ordre du jour. J'ai soumis une question à vos services, ici, et on m'a répondu aujourd'hui même, en début d'après-midi que cette question ne relevait pas des compétences du Conseil communal. Et je m'en étonne. Effectivement, le fait que vous vous présentiez aux élections régionales, et que vous comptez briguer, c'est ce que vous disiez à la presse, toute la Ministre présidence, je pense que cela concerne quand même les schaarbeekois, un minimum. Donc le fait qu'ils auront un bourgmestre à mi-temps pendant plusieurs mois, ou alors, même que si vous êtes élu, ou si vous décidez d'y siéger comme Ministre Président, enfin, en tout cas, c'est votre rêve, hein, mais, en tout cas, voilà, cela concerne vraiment les schaarbeekois.

M. le Bourgmestre : M. Hammouti, vous aimez parler de plein de choses, c'est sympathique, mais il n'y a rien que le Conseil communal pourrait faire ou voter qui pourrait modifier cette situation. Ce n'est donc pas quelque chose sur laquelle le Conseil communal peut se prononcer.

M. Hammouti : Mais le fait de ne pas respecter votre parole, ne vous dérange pas ? Le fait de nous dire, au mois de décembre, ici, devant le Conseil communal, dire à tout le monde, que vous vous consacriez ici, à temps plein, à votre boulot de Bourgmestre, cela ne vous dérange pas, alors quoi ? Parce que les gens votent pour vous, ils votent pour un Bourgmestre, et pour finir, ils se retrouvent face à un Ministre, cela ne vous dérange pas ? J'ai l'impression que c'est de la trahison, par rapport aux schaarbeekois.

M. le Bourgmestre : Je donne la parole à M. Mahieu. Arrêtez vos spéculations, vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas la parole ! La parole est à M. Mahieu. Le Secrétariat l'a introduite au Collège, et elle est arrivée au Secrétariat hors délai. C'est tout. C'est arrivé le vendredi, cela devait arriver le jeudi. C'est tout. Vous avez demandé à inscrire un point. Un point, règlement d'ordre intérieur, doit arriver le jeudi, c'est arrivé le vendredi. Donc le Secrétariat est monté au Collège en disant, hors délai. C'est tout. Ne nous reprochez pas que vous ayez fait une erreur ! Et le sujet est à l'ordre du jour dans 5 minutes, donc. Il y a une question orale sur le sujet. C'est comme cela.

* * *

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Ordre du jour n°31 -- Agenda nr 31

La volonté du Conseil communal de Schaerbeek de voir se réaliser dans les meilleurs délais la desserte de Schaerbeek en métro (Motion de Monsieur Cédric MAHIEU)

De wil van de gemeenteraad van Schaarbeek om in korte tijd de toegankelijkheid van Schaarbeek via de metro verwezenlijkt te zien (Motie van de heer Cédric MAHIEU)

M. Mahieu : Merci M. le Bourgmestre. Nous parlions justement, dans les débats budgétaires du Lobby schaarbeekois. Et donc, cette motion s'inscrit dans cette idée de Lobby schaarbeekois. Vous aviez, l'ancien Conseil communal, je n'y siégeais pas encore, donc, vous aviez approuvé à l'unanimité une motion en 2013 par rapport au métro, affirmant que nous souhaitions avoir le métro à Schaerbeek, et demandant une série de choses. Notamment, que le tracé prenne en compte que la place Colignon est un lieu fort important dans la commune, et que nous voulions que le tracé passe par la place Colignon.

Donc, nous l'avions obtenu, ce qui montre que quand notre Lobby schaerbeekois fonctionne, et bien il fonctionne bien. Donc, je propose aujourd'hui, vu qu'il y a une nouvelle majorité au niveau communal, vu que certain, dans la presse, relance la polémique sur, faut-il au non un métro ? Je pense qu'il est intéressant et important que nous puissions réaffirmer, 6 ans après, que nous souhaitons toujours bien ce métro à Schaerbeek, pour s'inscrire dans une mobilité plus durable. Et donc, la motion prévoit qu'on réaffirme cette volonté de se voir se réaliser dans les meilleurs délais la desserte de Schaerbeek en métro, que nous souhaitons que les différentes autorités politiques, les différents niveaux de pouvoir qui sont impliqués dans la réalisation de ces infrastructures, et bien, se coordonnent et se concertent de manière efficace, que nous demandions au Gouvernement régional que Schaerbeek soit bien associé au pilotage des études en cours, et aux comités d'accompagnement des études d'incidences préalables à l'octroi des permis. C'est parfois le cas, mais pas toujours, donc c'est toujours bon de le rappeler. Nous rappelons notre volonté de voir les projets de stations intégrés au mieux dans le cadre urbain dans lesquelles elles s'inscrivent. Que nous demandons à Beliris d'organiser rapidement des séances d'info aux riverains schaerbeekois des futures stations, notamment pour présenter les évolutions architecturales et d'implantation, je pense notamment à la station Riga, et enfin, que nous rappelons la volonté que nous avons déjà émise dans notre motion de 2013, de voir se poursuivre les investissements sur les lignes de tram 55 et bus 58, 59 et 69, en vue d'améliorer les fréquences, le confort et la régularité de ces lignes pour une desserte optimale de Schaerbeek, au moins jusqu'à la mise en exploitation du métro. Je vous remercie.

M. le Bourgmestre : M. Mahieu, je vous propose qu'on discute ensemble de votre motion en commission Affaires générales, et qu'on la prépare pour le mois de mars, plutôt que de faire un grand débat maintenant. On va faire des amendements dans tous les sens. Je préfère qu'on fasse ce travail-là en commission Affaires générales, et qu'on ait une motion qu'on sera prêt à déposer ensemble. On ne va pas faire le travail d'amendement en séance. Mais dans l'esprit de ce que vous déposez, simplement, on ne va pas enfoncer des portes ouvertes. On va rappeler une série de choses concrètes et précises.

M. Dönmez : On a eu tout un échange de mail avec les différents groupes. Chacun a un petit peu proposé par mail, mais on pourrait, effectivement tout synchroniser et faire cela dans votre commission, comme cela, on peut aboutir sur quelque chose de plus complet.

Mme Querton : Je rejoins la proposition de mon collègue, Ibrahim, de se remettre en commission pour parler de tout cela. Je crois que c'est une motion très importante. Il faut, en effet, réaffirmer notre soutien au développement du métro, collégialement, et avec tout le Conseil. Je pense que c'est un geste fort que nous pouvons faire et refaire de temps en temps. Mais, en effet, discutons en en commission, ce sera plus efficace que de débattre encore à cette heure-ci. Nous serons plus frais, me semble-t-il. Merci.

M. Bernard : Il y a déjà eu un débat d'idées entre nous, il y a une unanimité aussi qui se dégageait, je trouvais.

M. Mahieu : Donc, le principal intéressé ne va pas laisser durer le suspense. On a tous envie de rentrer chez nous, pas trop tard. Donc, il n'y a pas de soucis. Le but est, effectivement, d'avoir quelque chose de consensuel. Tout ce qui peut amener le consensus, s'il faut une réunion ensemble pour y arriver, autant faire cette réunion.

M. le Bourgmestre : Parfait, agendé ! Commission Affaires générales, la prochaine avant le Conseil communal prochain. On peut faire tourner les assiettes avant.

Motion portée en commission

Ordre du jour n°32 -- Agenda nr 32

Le maintien des boîtes rouges et une amélioration du service universel de Bpost (Motion de Monsieur Axel BERNARD)

Het behoud van de rode bussen en een verbetering van de universele dienst van Bpost (Motie van de heer Axel BERNARD)

M. Bernard : Mes chers collègues, et bien, je vous soumets, en fait, ici, un dossier relativement symbolique, où s'oppose, en fait, deux intérêts. L'intérêt de la population d'avoir une boîte postale près de chez elle, et la logique de rentabilité et de remise en question du service public qui règne à bpost

depuis un certain nombre d'années. Vous savez que bpost a annoncé, fin 2018, la suppression de 3.000 boîtes rouges dans toute la Belgique. Et à Schaerbeek, on sera particulièrement impactés, puisque les boîtes postales vont être supprimées, allée des Freesias, av Gilisquet, av de l'Émeraude, av de Roodebeek, av des Capucines, av du Diamant, av Emile Max, av Eugène Plasky, av Huart Hamoir, av Louis Bertrand, av Milcamps, av Rogier, av Sleenckx, av Voltaire, chée de Helmet, rue Colonel Bourg, rue de Linthout, rue des Ailes, rue des Coteaux, rue Bossaerts, rue Pelletier, rue Masui, square Prévost Delaunay. Et je pense, rien que l'énumération de toutes les boîtes postales qui vont disparaître dans les rues, qui nous concerne, montre déjà un peu l'impact de la gravité du problème. Parce que vous savez que cette mesure va impacter directement le citoyen, et notamment les plus fragilisés, qui devront se déplacer beaucoup plus, pour pouvoir déposer des lettres qu'ils voudront envoyer à des gens de leur environnement. J'aimerais quand même insister sur un chiffre, c'est que 25% de la population, donc 1 personne sur 4, a plus de 60 ans, et font partie de ces personnes qui ont besoin de ce service à proximité, près de chez eux. Cette mesure va, par ailleurs, à l'encontre du principe de relocalisation de l'économie, si importante sur le plan écologique. C'est quand même un combat qui nous tient tous à cœur. Et enfin, elle impactera l'emploi chez bpost, puisque le personnel qui ne cesse de diminuer depuis 20 ans à bpost et va encore diminuer vu la suppression des boîtes postales, alors que l'entreprise réalise beaucoup, beaucoup de bénéfices. Du coup, moi je vous propose de voter, ce soir, une motion qui est assez simple, assez courte, et qui, à mon avis, ne nécessitera pas de grands débats. C'est rappeler que bpost joue un rôle social de premier plan, qu'il y a une importance de développer des infrastructures publiques de proximité, notamment pour des raisons écologiques; vu les dommages que la diminution des boîtes rouges causeraient, en particulier pour les populations les plus fragilisées ; vu les besoins en termes d'emploi ; vu les bénéfices réalisés par bpost pour l'année 2018 ; considérant le fait que bpost demeure une entreprise publique contrôlée à 51% par l'Etat belge ; et considérant l'absence de concertation aussi, avec les communes, avec les pouvoirs locaux, pourtant directement concernés par sa décision, je vous propose que la commune déclare : s'opposer à la diminution du nombre de boîtes rouges par bpost sur son territoire, être solidaires avec les autres communes victime d'une diminution des boîtes rouges, et vouloir un service postal public fort, moderne, efficace dans l'intérêt de ses habitants. Je pense que là-dedans, il y a très peu de choses qui sont non consensuelles et nous voterons tous à l'unanimité cette motion.

M. le Bourgmestre : M. Bernard, je ne sais pas qui était l'échevin des services postaux, je ne savais pas très bien à qui demander de répondre, mais donc, je vais répondre au nom du Collège. Je vous propose de voter un texte qui va dans le même sens que vous, seulement de le mettre un peu plus « kort en bondik » comme on dit en néerlandais, et donc de mettre : La Commune de Schaerbeek, c'est le texte qu'on vous distribue, invite la poste à maintenir, je reprends vos mots, à maintenir un service public fort, moderne et efficace, et à maintenir un nombre de boîtes rouges ou boîtes postales suffisant pour répondre aux besoins de ses habitants. Sur l'entièreté du territoire. Mais, allez dire qu'elle ne pourrait pas en remplacer deux, une fois, par une, cela m'a l'air un peu excessif. Mais aller dans le même esprit que le vôtre, et dire, la poste est un service public, elle doit rester présente sur le territoire, et pas commencer à aller dire que le Conseil communal doit se prononcer sur chaque boîte qui serait déplacée ou si on en supprime deux, parce qu'elles sont toujours vides, c'est du travail qui ne sert à rien. Mais aller dans votre sens, inviter la poste à maintenir un service public fort, moderne et efficace, et à maintenir un nombre de boîtes rouges suffisant pour répondre aux besoins des habitants, sur tout le territoire. Si on est d'accord avec cela, même M. Verzin est d'accord, et on peut réunir le MR et le PTB dans la même motion. Tu te rends compte ! Oui, ne commence pas à chipoter les considérants, ils ne font pas partie de la décision. Les considérants ne font pas partie de la décision ! Les considérants sont les considérants de celui qui introduit le texte. Vous n'êtes pas engagés par les considérants. Vous n'êtes engagés que par la décision. A l'unanimité ? Il manque un S à rouge, le nombre suffisant au singulier, sur tout le territoire. Même vote que la motion climat, M. Bernard ?

M. Bernard : M. le Président, je trouve que c'est très difficile de s'opposer au texte que vous proposez, honnêtement, mais je regrette quand même, je tiens à ce que cela soit acté, qu'il y a quand même une diminution drastique décidée par bpost, et là, dans la motion que j'ai proposée, il y avait un positionnement clair, que nous refusions la diminution telle que présentée par bpost. Et c'est quand même un nombre assez important de boîtes postales qui disparaissent. Et le fait qu'on ne marque pas notre position au plan concret qui est imposé par bpost, me pose quand même problème.

M. le Bourgmestre : Mais les considérants l'expliquent.

M. Bernard : Oui, je veux bien, c'est pour cela que je ne m'y opposerai pas, mais je trouve quand même qu'on est moins anxieux par rapport à ce qui est marqué.

27.02.2019

M. le Bourgmestre : On n'avait pas envie de rentrer dans un débat de savoir si on supprime un, est ce que cela va, trois peut-être, mais à partir de quatre cela ne va plus. Il en faut une tous les 250 mètres, tous les 225 mètres, enfin bon. Ce sera acté au PV. Même vote que la motion climat ? Parfait. Merci.

Vote à main levée sur la motion amendée:

42 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

La motion est adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le rôle social de premier plan joué par bpost ;
Vu l'importance de développer des infrastructures publiques de proximité, notamment pour des raisons écologiques;
Vu les dommages que la diminution des boîtes rouges causeraient, en particulier pour les populations les plus fragilisées ;
Vu les besoins en termes d'emploi ;
Considérant les bénéfices réalisés par bpost pour l'année 2018 ;
Considérant le fait que bpost demeure une entreprise publique contrôlée à 51 % par l'Etat belge ;
Considérant l'absence de concertation avec les pouvoirs locaux, pourtant directement concernés,
DECIDE
d'inviter La Poste à maintenir un service public fort, moderne et efficace et à maintenir un nombre de boîtes rouges suffisant pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op de sociale rol dat Bpost speelt
Gelet op het belang om gemeenschappelijke infrastructures te ontwikkelen, onder meer om ecologische redenen
Gelet op de schade dat het verminderen van de rode postbussen zou hebben en vooral voor de meest kwetsbare bevolking
Gelet op de behoeften op het gebied van tewerkstelling
Overwegende de winst dat Bpost gemaakt heeft in 2018
Overwegende dat Bpost een openbare bedrijf is dat voor 51% gecontroleerd wordt door de Belgische Staat
Overwegende het gebrek aan overleg met de plaatselijke autoriteiten, die nochtans nauw betrokken zijn
BESLUIT
De Post uit te nodigen om een sterke, moderne en efficiënte openbare dienst te behouden en om voldoende rode postbussen te behouden om zo te voldoen aan de vraag van de inwoners op het volledige grondgebied.

Ordre du jour n°33 --- Agenda nr 33

Le soutien de la grève des femmes du 8 mars 2019 (Motion de Madame Leila LAHSSAINI)

De steun aan de staking van de Vrouwen op 8 maart 2019 (Motie van Mevrouw Leila LAHSSAINI)

Mme Lahssaini : Je vous remercie, M. le Président, et chers collègues. Comme vous le savez tous, la journée du 8 mars, cette année, s'annonce particulièrement engagée, puisqu'on a de nombreuses femmes qui appellent à la grève des femmes, ce jour-là. Et avec raison, puisque, encore aujourd'hui, et malgré les égalités formelles et proclamées, les situations entre hommes et femmes sont encore trop souvent au désavantage des femmes. Et, en déposant cette motion, j'ai particulièrement une pensée pour des femmes que j'ai côtoyées, qui travaillent systématiquement à temps partiel, et dont la pension s'en ressent. Une dame que j'ai croisée, et qui a dû quitter en urgence son logement avec ses enfants, et qui s'est retrouvée en pyjama dans la rue, parce qu'elle a dû fuir un mari violent. Mais aussi à un couple d'amis qui ne trouve pas de place en crèche, et qui a décidé, soit disant d'un commun

accord, que la femme allait réduire son temps de travail, justement, pour pouvoir s'occuper de ses enfants, puisque c'est elle qui avait le salaire le moins élevé. Ce sont toutes des situations que l'on connaît au quotidien, et qui doivent nous interpeller. C'est pour cela que nous déposons aujourd'hui, au nom du PTB, cette motion, qui invite, concrètement, à soutenir cette journée du 8 mars, parce que c'est important de souligner que les femmes face à cette situation, ne restent pas passives, mais justement, agissent concrètement, tous les jours, et aussi le 8 mars, pour se faire entendre, et pour demander l'égalité réelle. Donc, je demande le soutien de la commune à cette journée, mais aussi concrètement, la commune a des moyens pour agir sur ces situations et sur les discriminations que subissent encore aujourd'hui les femmes, dans la création de places de crèches, et un nombre ambitieux de places de crèches, qui doit être atteint. Alors, il y a de l'argent qui existe au niveau de la Communauté française, et qui est, malheureusement, sous utilisé, alors que les besoins sont criants en matière de crèches. Et il y a aussi un très lourd besoin de places d'accueil d'urgence pour les femmes qui sont victimes de violences, puisque souvent, les femmes, et certainement les femmes les plus précarisées, qui n'ont pas un tissu social, des amis, de la famille pour les accueillir, et qui veulent quitter une famille ou un conjoint violent, se retrouvent sans ressource et sont renvoyées au Samu social. Et il y a une vraie demande du secteur associatif pour un accueil d'urgence, décent et sécurisé pour ces femmes-là. Mais aussi au sein de la Commune, ce serait intéressant selon moi d'avoir une idée du nombre de femmes qui travaillent dans la Commune, à quel type de poste elles sont employées, sous quel temps de travail pour avoir une idée au niveau du personnel communal de l'égalité ou pas qu'il y a entre homme et femme. C'est pour cela que nous déposons, aujourd'hui, cette motion, qui appelle à relayer l'appel à la grève Collectif 8 mars, et à soutenir les travailleuses de la Commune, en grève à cette occasion, qui appelle à créer plus de place de crèches communales publiques et accessibles pour la fin de la législature communale, afin de tendre vers un taux de couverture de 50%, puisqu'aujourd'hui, on est encore très loin de ce chiffre à Schaerbeek. On est plus proche des 30, 35% de taux de couverture. On invite également le Conseil à mettre en place, à soutenir, la création d'un nouveau lieu d'accueil d'urgence dans un bâtiment géré par la Commune, et permettant d'héberger des femmes victimes de violences, et aussi à établir un audit du personnel communal, afin d'établir, par service, le type d'emploi et d'horaire exercé par les femmes. Je pense qu'on a eu beaucoup de soutien, en paroles, en tout cas, par rapport à la question des femmes, et je suppose que cette motion sera donc l'occasion d'un vote aussi unanime que celui des dernières motions, pour paraphraser M. De Herde, et souligner le travail constructif que le PTB apporte au travail communal. Voilà. Je vous remercie.

Mme Haddioui : Merci M. le Président. Évidemment, la Commune de Schaerbeek a toujours soutenu son personnel qui voulait faire grève. Pas plus tard qu'au 13 février dernier, des employés ont fait grève, et c'est normal, c'est un droit. La Commune ne compte pas déroger à ce droit, si c'est là votre question. Le Collège va même plus loin, puisque, dans sa séance du 26 février, le Collège a autorisé le personnel féminin, et le personnel qui voulait se joindre à l'action, qui sera organisée sur le parvis, à y participer, du coup. Et cela, c'est quand même un geste qu'il faut reconnaître, en réponse à l'appel du Collectif du 8 mars. Maintenant, je pense qu'il est bon de rappeler que depuis de nombreuses années, Schaerbeek est considérée comme l'une des pionnières en matière de lutte pour l'égalité des genres et contre les discriminations. Un rayonnement et une reconnaissance qui dépasse nos frontières, puisque la semaine prochaine, mercredi prochain pour être précise, nous recevons la visite de Mme Hélène Bidart qui est donc une adjointe au Maire, à Paris, et du coup, elle vient ici, en l'occurrence dans le cadre de la création d'une cité de l'égalité. Mais donc voilà, je pense que c'est bien d'attirer l'attention sur le travail que fait la Maison des Femmes. La Maison des Femmes aujourd'hui est bien souvent le premier lieu d'accueil, de ces femmes. Nous avons ici une brochure, que j'ai là. Beaucoup de femmes viennent, et prennent, en fait, cette brochure, et parfois, la prennent en cachette, ce qui montre la nécessité, moi je suis d'accord, moi, les constats, je les partage. Maintenant...attendez...alors cette brochure ici, je vais lire mon texte, je m'arrête d'improviser, arrêtez de me regarder parce que vous me déstabilisez. Une brochure ici, qui s'appelle donc « sortons du silence » et qui est réalisée en collaboration avec le CPAS, et qui reprend, donc, toutes les associations qui peuvent, donc, répondre aux besoins des femmes victimes de violences. Et donc, on compte par exemple, 9 maisons d'accueil ici à Schaerbeek. La Maison des Femmes travaille également en collaboration avec les services d'assistance policière aux victimes, avec la police sur les questions de harcèlement de rue et, a organisé, en novembre dernier, une rencontre entre l'association SOS viol et la police. Enfin, la Commune de Schaerbeek s'est dotée d'outils pour la réalisation d'un budget genré qui permet l'évaluation, selon les genres, de moyens alloués aux différentes politiques menées. Et cela, c'est concret, je veux dire, on a une Gender Manager, qui s'occupe vraiment, de manière transversale, et qui

veille au grain, je peux vous l'assurer, à ce que les politiques qui vont dans le sens du respect, qui vont contre les discriminations, pardon, qu'elles soient respectées dans le Collège. Bref, je fini ici, en ce qui concerne la mise en place d'un lieu d'accueil d'urgence supplémentaire. C'est une vraie question qui pose débat. Je pense qu'on doit s'interroger. Est-ce que c'est judicieux d'en avoir une communale ? Pour qui ? Je veux dire, si c'est des femmes qui sont à Schaerbeek, est ce que c'est judicieux d'en avoir une à Schaerbeek, et pour celles qui habitent à 500 mètres, comment cela se passe ? Il y a quand même des précautions à avoir. Je pense que c'est une question intéressante. En tout cas, moi, je m'engage à poursuivre ces réflexions et sérieusement, dans le cadre, notamment, de la convention d'Istanbul, que nous avons mis dans notre accord de majorité. Donc, c'est quand même une question qui est importante pour nous. Moi, je propose de continuer ce débat dans un climat plus serein, là où je bégayerai moins, pas comme maintenant. Mais donc, du coup, dans un débat beaucoup plus serein, et voilà. Merci. Je passe maintenant la parole à mon collègue ici, pour parler des crèches.

M. De Herde : Voilà, pour compléter la réponse de mon excellente collègue sur la question des places en crèches, je pense que nous partageons, tous, le constat que vous avez posé, qui a déjà été posé de nombreuses fois par le passé dans ce Conseil, tous partis politiques confondus. Vous rappelez que dans la mandature précédente, nous avons ouvert 6 nouveaux milieux d'accueil. Le dernier, vous en avez peut être entendu parler, dans Schaerbeek info ou dans la presse, ce n'était pas plus tard qu'au mois de décembre, la nouvelle crèche de la rue Van Dijck. On doit continuer nos efforts. Quand même vous dire, Mme Lahssaini, je pense que vous le savez, mais c'est important de le dire, publiquement, à l'ensemble du Conseil, pour un peu couper les ailes à certaines informations erronées. C'est que, en moyenne, un nouveau bâtiment de crèche, cela coûte 2 millions. Ce n'est quand même pas rien. Et une fois que ce problème-là est résolu, il faut encore obtenir de l'ONE l'agrément et la reconnaissance. C'est-à-dire la certitude que la crèche sera subventionnée, en fonctionnement et en personnel. Vous rappelez que, quand cet acte est obtenu, l'ONE couvre à peu près 60% des coûts de personnel et de fonctionnement. La participation aux frais des parents, qui comme vous le savez, est proportionnel à leurs revenus, couvre à peu près 20% et en dernier lieu, c'est le pouvoir organisateur, c'est à dire la Commune de Schaerbeek, qui comble la différence. Et la difficulté, c'est que cela fait maintenant trop longtemps que la communauté française n'a plus lancé d'appel à projet de programmation. Et donc, il y a un vrai risque, et cela vaut pour toute la Région bruxelloise, et même pour le Brabant wallon, le Namurois, etc., c'est que vous aillez à un moment des bâtiments qui sortent de terre, mais comme il n'y aura pas eu d'appel à projet, et bien, ils ne seront pas reconnus, ils ne seront pas subventionnés. Et cela, c'est une tâche, malheureusement, qui n'a pas été bien accomplie par le Gouvernement actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui sera donc sur la table de ce prochain Gouvernement. Néanmoins, pour vous rassurez, Madame, sur le fait que nous continuons nos efforts, comme vous le savez peut être, il y a une Maison Communale de l'Accueil, de l'enfance, donc, une mini-crèche qui est en travaux à la rue Gaucheret. Il y a une crèche qui est en travaux à la rue de l'Agriculture. Il y a aussi une Maison Communale de l'Accueil qui est en chantier à la rue de l'Agriculture. Il y a une crèche dont le chantier commencera le mois prochain à la rue Général Eenens. Dans le cadre des Contrats de Quartier, il y a une crèche qui est programmée à la rue de Jérusalem, au coin de la place de Houffalize. Il y a une autre crèche qui est programmée à la place Stephenson, et dans le cadre du contrat régional d'urbanisme, il y aura une crèche à la rue Rogier. Et mon excellente collègue néerlandophone, Mme Byttebier, vous dira, ou vous dirait qu'il y a une crèche qui est prévue au Kattepoel, on en a parlé tout à l'heure, av Rogier, donc, et une autre qui se développera, normalement, à la rue du Pavillon. Donc, ce n'est pas moins de 9 projets dont les chantiers sont en cours, projetés et programmés. Et j'allais terminer par-là, en rappelant qu'à l'initiative de Mme Decoux, et de l'actuel Conseil de l'Action Sociale, il y a, effectivement, la première crèche du CPAS, qui sera aussi destinée auprès d'un public essentiellement féminin en formation, et qu'en même temps, maman de petits enfants, qui pourra accueillir 36, je crois ? 60, pardon, 60 places à la chée de Haecht, c'est bien cela ? À la chée de Haecht, tout près de l'avenue Rogier. Donc c'est un 10^{ème} projet qui s'ajoute aux 9 précédents. Maintenant, est ce qu'on atteindra, dans quelques années, 50%, 45%, 40%, cela dépend, parce qu'on connaît nos efforts sur le numérateur, le nombre de places en crèches. On ne sait pas très bien comment la démographie va évoluer. Mais en tout cas, nous multiplions les efforts, et sur ce point, je crois que, effectivement, il y a une grande unanimité politique, tous partis confondus sur le fait que cela doit être une priorité pour les familles schaerbeekoises. Et vous avez raison, Madame, c'est aussi un extrême soulagement pour les femmes, quand elles peuvent déposer, en confiance, leur enfant dans un lieu sécurisé, qui fait de la bonne pédagogie, et qui surtout, accueille leur enfant à un tarif qui est proportionnel à leur revenu. Je souligne là le mérite de cet aspect de votre motion, Madame.

M. le Bourgmestre : Voilà, la position du Collège, c'est donc de dire que le cœur de votre motion, c'est le soutien à la manifestation du 8 mars, et je pense que le Collège l'a entendue. Mme Haddioui vous a indiqué de quelle manière nous le soutenons au plan local. Pour le reste, on n'a pas envie d'aller voter un chiffre de 50%, sauf si on devait décider la politique de l'enfant unique sur le territoire schaarbeekois, mais cela c'est les politiques d'un autre régime, qui ne sont pas le genre de régime qui sont ceux que nous soutenons. Blague à part, mais on ne va pas voter une motion sur un truc comme cela. On a déjà un grand nombre de projets en matière de crèches, M. De Herde vient de nous en rendre compte. Il y en aura d'autres encore. Donc nous pensons que le volet sensibilisation est atteint, de votre motion. Et que pour le reste, il n'y a pas lieu de la voter.

Mme Lahssaini : Simplement, je voudrais juste réagir sur les lieux d'accueil. Je pense, effectivement, qu'il y a un travail qui a été fait au niveau de la police, et ce n'est pas du tout ce qui est remis en cause aujourd'hui, mais il y a vraiment un problème par la suite, et je pense que toutes les associations, comme vous allez les voir, c'est la galère pour trouver des places, enfin pour loger des femmes, c'est vraiment très, très difficile. Donc, voilà, je pense qu'il faut probablement plus que de se dire que c'était une bonne chose, mais avancer. Pour le reste, je regrette le refus de la majorité de voter ce texte, malgré ce que vous soulignez et qui va dans le sens contraire. Le jour du 8 mars, voilà, on s'attendait à un geste un peu plus fort de la part de la Commune, mais on prend acte de cette décision.

M. le Bourgmestre : On ne refuse pas. On pense exactement comme vous. Et on le met déjà en œuvre. Donc, on ne va pas voter une motion dessus. On a 10 projets de crèches. On ne sait pas vous dire qu'on va... on a déjà notre planning de crèches qui est prêt pour les 5, 6 ans à venir. Si la Communauté française nous suit ! Côté flamande, cela devrait aller, mais...

M. Vanhalewyn : Vous avez demandé au Collège de soutenir, pour la journée, et le Collège a exprimé son soutien et a permis aux fonctionnaires de participer.

Mme Jodogne : Je pense, par différents actes posés, qu'on ne va pas mettre en doute ma volonté de soutenir les femmes. Mais dans tous leurs droits. Et vous avez commencé, Madame, et je suis d'accord avec vous, en soulignant que le 8 mars, c'est la journée des droits des femmes, dans toutes ses composantes. Et je trouve que la motion qui est proposée ici, est très réductrice de ce que représente la journée des femmes au niveau international. Je pense vraiment qu'on ne peut pas ramener cela, et le Collège a démontré combien c'est aussi important, évidemment d'avoir des places en crèches, d'avoir une attention particulière et des structures d'accueil pour des femmes qui subissent des violences. Mais je trouve que là, le procédé de ramener cela à une problématique très factuelle, pour lequel la Commune, depuis des années, consacre des budgets importants, et pas que dans les politiques crèches. Nos deux échevins l'ont rappelé également, et également dans d'autres politiques. Donc, voilà, je trouve que ce qui est important, c'est qu'on soit tous présents aux activités que la Maison des Femmes organise, c'est que nous relayons, effectivement, sans relâche, tous les droits des femmes et toutes les actions qui doivent être faites, pour elles, et pour nous, pour moi et pour d'autres, pour vous. Je trouve aussi qu'il faut être attentif, un peu plus, à ce que ce combat-là, nous le mènerons avec les hommes. Et je trouve que faire une action de grève, où ce ne serait que les femmes qui manifestent, qui sont là, ça ne répond pas à l'indispensable combat qu'on doit tous mener ensemble, hommes et femmes. Et je trouve que, il faut le souligner aussi, on ne le gagnera pas, ce combat, sans avoir le plus d'hommes possible, parce qu'on ne les aura pas tous, à nos côtés, et c'est essentiel. Dernière chose aussi, c'est une remarque que plusieurs amies m'ont faite, très femmes et très féministes, que, paradoxalement, les femmes qui pourront, si elles le souhaitent, faire cette grève, sont finalement celles qui ont la meilleure situation, en tout cas, au niveau professionnel. On oublie, effectivement, des femmes qui ne peuvent pas se permettre, parce qu'elles ne sont pas syndiquées, par exemple, de prendre un jour de congé pour faire grève, que les femmes indépendantes, il y en a beaucoup, et dans tous les milieux, commerçantes ou cheffes d'entreprise, ne peuvent pas se permettre non plus de faire grève. Donc, voilà, je trouve, qu'effectivement, cette motion est plus une motion de soutien d'appel à la grève, que réellement une motion de soutien au droit des femmes. Les réponses du Collège ont rencontré vos remarques et vos réflexions par rapport à des projets concrets, qui sont l'accueil des enfants dans les crèches et l'accueil des femmes qui subissent des violences. Et je pense donc qu'on peut, ici, sans remettre en cause le soutien, je n'en doute pas, de toutes les personnes qui sont présentes ici, le soutien au droit des femmes, et ne pas faire de raccourci sur le fait qu'on ne voudrait pas voter cette motion par une absence de soutien à la journée du 8 mars, qui est la journée internationale du droit des femmes.

M. Bouhjar : Merci M. le Président. D'abord, moi je voudrais saluer notre collègue, Mme Lahssaini, pour le travail qu'elle a fourni. Et je ne vois pas ce qui vous dérange dans cette motion, à partir du

moment où il n'y a que des vérités qui sont énoncées. Je ne comprends pas la position de Mme Jodogne, si à un moment donné, on parle de difficultés, de réalités, de témoignages, de parcours de vie de certaines femmes, dans notre Commune, à ce que le Conseil communal, aujourd'hui, puisse se positionner, clairement, en disant : oui, toutes ces choses-là existent, oui, nous devons soutenir ces femmes dans leurs démarches, dans leurs difficultés, dans leur vie, même, si c'est déjà fait en partie dans le chef du travail que l'Administration communale et le Collège mène, depuis quelques années déjà. Voilà, nous très clairement, le PS, soutiendra la motion de Mme Lahssaini, et nous la voterons. Merci.

M. Ben Addi : Donc, je vais tout à fait dans le sens de mon ami Bouhjar, et je vais un peu plus loin en disant qu'on a quand même l'impression que, systématiquement, certaines motions qui viennent de certains partis politiques sont bottées en touche, avec des excuses ou des prétextes qui sont vraiment assez peu acceptables. Et je ne vois pas ce qui, dans la motion de notre collègue, dérange au point de ne pas la mettre au vote. Si le Collège a déjà fait tout cela, et bien cela ne mange pas de pain que de la voter. Enfin, je ne vois pas où est le problème. Donc je pense qu'il faut...

M. le Bourgmestre : Je pense qu'il vient d'être dit que certains trouvent que cette motion est incomplète, pour certaine partie, et superfétatoire pour d'autres, puisqu'elles sont déjà réalisées. Pour cette raison-là, certains disent qu'il n'est pas nécessaire de la voter, ou alors, s'il fallait la voter, il faudrait l'amender, la corriger, la compléter, etc. ce qui est autre chose. Et votre affirmation, comme quoi on ne voterait pas les motions qui viendraient de tel ou tel, ce n'est pas ce qui s'est passé, tout à l'heure, avec une motion des jeunes pour le climat, avec une motion sur la poste, ou avec le débat qu'on aura sur la motion métro. Donc je ne crois pas à cette thèse-là, elle n'est pas vérifiée. Je propose donc d'ajourner le vote sur la motion. Qui vote oui sur cette proposition ?

M. Verzin : J'entends ce que vous dites, mais on pourrait procéder, pour cette motion, de la même manière qu'on a procédé pour la motion de M. Mahieu, et de la soumettre à la prochaine commission, présidée par Mme Haddioui.

M. le Bourgmestre : Mais le cœur de la motion c'est le 8 mars. Le 8 mars sera passé. Pour le 8 mars on a pris les décisions qui vont dans ce sens-là. Donc, elle n'est à notre sens, sans objet. Si on veut, après, introduire une autre motion sur la vision générale, la question d'égalité entre hommes et femmes, qu'on le fasse. On demande un soutien, le Collège l'a fait. Bien, je propose de passer au point suivant.

Vote à main levée sur le non vote sur la motion:

24 voix pour, 12 contre et 6 abstentions

La motion est retirée

Ordre du jour n°34 --- Agenda nr 34

La situation du Neptunium (Demande de Monsieur Abobakre BOUHJAR)

De situatie van de Neptunium (Verzoek van de heer Abobakre BOUHJAR)

M. Bouhjar : Ah, le Neptunium, ça nous a manqué, hein! M. le Président, Mesdames et Messieurs les échevins, ce lundi 11 février, nous avons appris par voie de presse, que le chantier de rénovation rencontre une série de désagréments, qui engendre un report de l'ouverture de la piscine. Quelles sont les causes principales qui imposent ce report ? Il était initialement prévu que ce chantier dure 18 mois environ. Et ici nous enregistrons un report d'environ 18 mois, c'est-à-dire que le report est quasiment équivalent à la durée du chantier initial. Que s'est-t-il passé ? Est-il prévu dans les différentes clauses du contrat, des mécanismes de pénalisation au maître d'ouvrage, à savoir, Beliris, qui prend du retard. Que compte faire le Collège face à ce nouveau report, et une absence d'environ 3 ans des pratiques pour l'ensemble de nos écoliers ? Ce cours est, normalement, obligatoire, sauf si je me trompe. Quelles conséquences pour nos écoliers ? Enfin, où en êtes-vous avec le projet du Centre Sportif Intégré ? Quelle vision de management avez-vous pour la gestion de la piscine dès son ouverture ? Merci M. l'échevin.

M. Bernard : Et donc, j'ai appris aussi par voie de presse, dans un article publié dans le Schaerbeek info, qui disait : l'état d'avancement de la rénovation du Neptunium, qui se félicitait, quasi, du fait qu'on avançait. Et, en fait, cela cache un report des travaux, et de la réouverture du Neptunium à 2020. Et je

pense qu'on a eu le débat, ici, il y a 3 ans, c'est déjà un scandale qu'en 2 ans, il y a plein d'enfants des écoles communales de Schaerbeek, qui n'auront pas de cours de piscine, qui n'ont pas eu de cours de piscine. Et en fait, on leur annonce, sous le couvert de bonnes nouvelles, pendant 2 ans encore, ils n'auront toujours pas de cours de piscine ! Alors, là-dessus, je suis interloqué. Je vous ai posé la question en 2015, 2016, je ne sais plus très bien, mais quels étaient les efforts que vous avez faits pour trouver une solution pour tous les enfants qui n'auront pas de cours de piscine ? Vous m'aviez répondu à l'époque qu'il y avait un taux de saturation des autres piscines de la Commune. Je vous avais demandé, à l'époque, ce que vous aviez fait concrètement, et finalement, M. l'échevin De Herde m'avait envoyé un courrier, un courrier, envoyé en 2015, à toutes les piscines avoisinantes, qui expliquait qu'effectivement, il y avait beaucoup de plages horaires qui étaient occupées, qu'il en restait un peu par-ci, par-là, mais que cela ne pouvait pas couvrir tout l'ensemble du réseau communal schaarbeekois. Je vous ai répondu que, si même il n'y avait qu'une seule heure disponible, pourquoi vous ne l'utilisez pas pour que, en *turn-over*, de manière tournante, il y ait des enfants qui, pendant 6 ans, actuellement, n'ont pas de cours de piscine, aient quand même un petit pied dans l'eau. Et là-dessus, je n'ai pas eu de réponse. Alors, j'aimerais savoir, entre ce courrier de 2015, et la situation actuelle, comment le dossier a évolué au point de vue des efforts que vous avez faits pour trouver une solution pour tous nos gamins. Et alors, dernière chose, j'aimerais quand même vous rappeler que nous, vous, nous avons une obligation légale, que tous les gens qui sortent de primaire sachent nager. Et aujourd'hui, on est en train de créer, non pas 1 génération, ni pas 2 générations, mais 4 générations d'enfants qui vont ressortir de l'école sans savoir nager, de l'école primaire sans savoir nager. Et là je crois qu'on a un véritable problème.

M. Vanhalewyn : Oui, donc, M. Bouhjar, le Collège est aussi agacé que vous, en fait, de la situation. Si nous sommes bien propriétaire du bâtiment, vous savez comme moi, que l'accord de coopération qui avait été signé à l'époque, par la Ministre Onkelinx, donne à Beliris la qualité de maître d'ouvrage, par l'accord de coopération, une convention, donne à Beliris la qualité de maître d'ouvrage. C'est donc eux qui gèrent, c'est eux qui ont les budgets, c'est donc eux qui suivent le chantier, c'est donc eux qui suivent les réunions de chantier, ce sont eux qui acceptent les dépassements de prix, les dépassements de délai. Nous envoyons notre architecte communal comme observatrice, pour nous assurer, en tant que propriétaire du bâtiment, que les travaux qui sont faits ne posent pas de problème au bâtiment, sont conformes. Il se fait que, pour un chantier prévu à 7,6 millions au début, non, 7,8 millions, dont 1,8 millions de parts communales et de 6 millions de parts Beliris, a jusqu'à encore un courrier qui nous est arrivé, il y a quelques jours, suite à une réunion que nous avons à Beliris, on passe de 7,8 millions à 12,5 millions ! Ces augmentations de crédit, pour lesquelles d'ailleurs, le Collège commence à chercher des pistes de financement, parce que cela va commencer à coûter très cher aux finances communales, sont en partie dues à des augmentations de prix des matériaux qui ont évolué, mais surtout dues à des augmentations de travaux. Et donc, vous comprenez bien que si les budgets ont quasi presque doublés, eh bien oui, les délais ont presque doublés. La dernière mauvaise nouvelle en date, c'était de se rendre compte, chose que personne n'osait imaginer, même qu'on avait fait l'inventaire amiante, et même aucun spécialiste, que l'entrepreneur de l'époque avait été mettre de l'amiante jusque dans les crépis qui entourent l'ensemble des., enfin, on ne comprend même pas pourquoi, techniquement, on a mis de l'amiante dans ces crépis, et quel intérêt cela avait. Bon, soit. Sois dit en passant, la présence de cette amiante-là n'était absolument pas dangereuse pour les occupants, mais donc voilà, rien que cela va faire augmenter les budgets de près de 2 millions. Et le temps de le faire. Je ne vous parle pas, lorsque nous avons commencé à enlever les carrelages, de l'état du béton qui était dans un état beaucoup plus corrodé, plus dramatique qu'on ne pouvait imaginer. Et donc, Beliris, au fur et à mesure des semaines, au fur et à mesure des mois, vient chez nous avec des augmentations de prix, des augmentations de délais. On en est autant désolé, voir énervé que vous ! Mais nous sommes malheureusement là, un peu, pas comme spectateur comme un autre, mais en tout cas pas acteur. Et c'est évidemment très dommageable, autant pour les élèves, M. De Herde, j'imagine, vous répondra, que pour l'ASBL et tous les clubs sportifs, et les usagers non-scolaires. C'est énervant pour tout cela, c'est énervant pour des raisons budgétaires, mais l'état de ce bâtiment, était dans un état bien pire que l'on aurait pu l'imaginer. Et Beliris, voilà, c'est lui qui gère ce bâtiment. D'un point de vue de gouvernance, d'abord, cela pose tout un tas de questions. On parlera sans doute la fois prochaine du métro, c'est aussi Beliris qui gère le chantier métro. Il est vrai que, quand un maître d'ouvrage n'est pas ni le propriétaire, ni l'utilisateur final du bâtiment, on peut un peu se poser des questions sur la manière dont ils gèrent. Parce que, quand ils acceptent, en réunion de prix, des augmentations de prix, c'est d'autant plus facile de les accepter que ce n'est pas lui qui les paie. C'est un peu particulier, mais

c'est comme cela. C'est comme cela que Beliris fonctionne. C'est le contrat de Beliris immuable, et c'est les accords de coopération. Et donc, il est vrai que cela nous pose problème, cela nous énerve, je me répète. Mais, malheureusement, je ne peux simplement que vous donner des informations, et malheureusement pas donner des plans d'actions qu'on aimerait bien changer, parce que nous n'avons absolument pas toutes les manettes et presque aucune manette dans les mains. Voilà.

M. Eraly : Je vais répondre pour les questions qui concernent le Centre Sportif Intégré, qui était un projet qui était lancé, notamment, par mon prédécesseur. Et il s'agit d'un travail de grande ampleur, et je me rappelle qu'on en avait déjà parlé, et que tu m'avais aussi averti sur ces questions-là. Et donc on est très attentif par rapport à la question du Centre Sportif Local Intégré. Cela comporte beaucoup de formalités administratives, et il faut bien les comprendre. Il y a quand même aussi des questions par rapport au transfert de personnes, la gestion des sites, gestion des subsides communaux. Enfin, tout cela, on clarifie tout cela et donc, on prend le temps d'analyser la situation, et que, si une demande doit être faite, le dossier soit le plus complet possible et qu'on sache clairement dans quelle direction on va, à tous les niveaux. Concernant le management pour la gestion de la piscine, je dirais que la fermeture prolongée laisse un tout petit peu de temps pour envisager la suite des travaux. Donc cela veut dire, évidemment, ce n'est pas s'enfermer dans un schéma bien prédéfini, et dans le schéma de la gestion passée, mais vraiment de voir quelle est la meilleure gestion possible pour cette piscine, pour que ce soit, à la fois, le plus professionnel, le plus efficace, le plus transparent. Et que, pour les employés, comme pour les usagers, ce soit le plus agréable possible. Donc on prend le temps sur ces questions-là, mais je ne peux évidemment pas vous répondre maintenant, sur la forme de management que prendra la piscine.

M. De Herde : Donc, pour être très précis, M. Bernard, le décret Mission 96 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, recommande que les enfants, à la fin du cycle primaire, aient décroché leur brevet de 25 mètres. D'accord ? Mais vous savez bien, comme moi, il y a des tas d'enfants, en Wallonie et même à Bruxelles, qui n'ont pas l'occasion de participer au cours de piscine, parce qu'il y a saturation, et soyons sérieux, il n'y a aucun élève de 6^{ème} primaire qui a été mis en échec, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, au motif qu'il n'aurait pas son brevet de 25 mètres en natation. Donc, il y a une recommandation, c'est un des objectifs, des compétences qui doit être atteint, mais si il n'est pas atteint, cela ne conduit pas au redoublement des élèves à la fin de la 6^{ème} primaire, soyons précis. Oui, c'est une mission, mais trouver moi un seul élève en Communauté française qui a été mis en échec parce qu'il n'aurait pas son brevet, ou qu'il n'aurait pas suivi la natation ! Donc ne racontez pas n'importe quoi non plus ! Deux, à l'impossible, nul n'est tenu, M. Bernard, à l'impossible nul n'est tenu. Je me souviens très bien de ce que je vous avais répondu la fois passée. On n'allait pas faire nager les enfants dans les étangs du parc Josaphat ou dans le canal, ce n'est pas possible ! Je vous ai dit que la priorité était de trouver une piscine pour les élèves de la section éducation physique de Frans Fischer. Et nous avons trouvé une solution, ils sont abrités à l'Espadon. Deux, nous avons trouvé une solution pour les élèves du premier cycle du secondaire, que vous oubliez. Nous avons trouvé une solution pour eux au Poséidon. Ma collègue, pour les enfants de l'école De Kriek, a pu trouver quelques créneaux horaires à l'école Triton. Nous avons donné instruction aux professeurs d'éducation physique, dans le cadre des voyages scolaires, de prévoir des séances de natation. Il y a déjà plusieurs écoles qui l'ont fait, notamment celles qui sont parties au centre de Butgenbach. Si vous voulez vous renseigner, primaire. D'autres écoles ont obtenu des créneaux horaires au Triton à Evere, pendant la semaine blanche. C'est-à-dire après le CEB, donc dans la dernière semaine de juin, cours de natation intensifs. Nous faisons ce que nous pouvons, mais, à l'impossible, nul n'est tenu. Il y a une nouvelle intéressante, si elle se confirme, c'est que nos voisins de la commune de Saint-Josse, nous annoncent la réouverture de leur piscine, dans le courant du mois de mai, alors qu'elle a été fermée pendant des années aussi. Nous avons écrit au Collège des Bourgmestres et échevins de Saint-Josse, pour savoir si, par hasard, il y avait des créneaux encore disponibles. Nous attendons la réponse. Voilà.

M. Bouhjar : J'ai une petite question. C'est une réflexion. Si je mets un point d'interrogation à la fin, vous ne m'en voudrez pas. Ici, il y a un bureau d'étude qui a été désigné par Beliris, d'accord, qui se plante dans l'évaluation des travaux qu'il y avait à faire. Généralement, dans une majoration de dépense, ou un dépassement, on tolère des 10, 15, maximum 20%. Ici, on passe d'un budget initial qui était de 7 millions prévus, et on arrive à 12 millions. Là, on passe du simple au double. Ce n'est pas normal que nous, en tant que commune, devons puiser dans nos fonds propres pour aller financer le restant. Moi je pense que là, maintenant, c'est l'occasion d'activer le Lobby schaarbeekoïse et de demander à Beliris de prendre quand même en charge une grosse partie de ces dépenses-là. Et puis, en termes d'information, M. l'échevin, M. Eraly, il va bientôt y avoir le renouvellement des conseils

27.02.2019

d'administration dans les différentes structures. Est-ce qu'au niveau du Sport 1030, c'est vous qui êtes maintenant le président, ou c'est toujours votre prédécesseur ?

M. le Bourgmestre : C'est l'ancien CA.

M. Vanhalewyn : Pour répondre à votre question sur les dépassements, donc, évidemment, que les dépassements de prix sont contrôlés et encadrés par la Loi. Mais quand un bureau d'étude prévoit des travaux, écrit un cahier de charge à l'entrepreneur, et qu'il y a des travaux qui ne sont pas prévus, à savoir, on ne savait pas que le béton était aussi pourri, on ne savait pas qu'il y avait de l'amiante dans le crépis, donc, évidemment, que cela, l'entrepreneur a évidemment le droit de demander des augmentations de prix pour des choses dont il n'a pas remis de prix dans son offre. Je peux vous dire qu'aux réunions de chantier, l'architecte communale qui est réputée pour être la plus stricte, envers les entrepreneurs et les dépassements de prix, suit cela de manière, et dit à Beliris : non, cela on n'accepte pas, cela c'est moins cher. Je vous propose 12 millions ici. Si elle n'avait pas eu un travail si scrupuleux et cadrant, on serait sans doute à 14 ou 15. Mais il est évident que face à une situation qui n'était pas connue de l'architecte et pas connue de l'entrepreneur, des augmentations de prix sont malheureusement légalement et presque normalement dues par le maître d'ouvrage et puis, après, par le créancier du maître d'ouvrage, à savoir la Commune à l'entrepreneur.

* * *

Madame Boxus quitte la séance

* * *

Ordre du jour n°58 --- Agenda nr 58

Clarification de la piétonisation annoncée de la Place Colignon (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU)

Verduidelijking van de voetgangerszone aangekondigd op het Colignonplein (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)

M. Mahieu : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, je voulais mettre ce point à l'ordre du jour, puisqu'il y a une dizaine de jour, sur mon Facebook, j'ai vu sur la page de BX1 un article annonçant que la place Colignon allait être piétonne dans quelques mois. Donc, je me suis dit waouh, quelle rapidité, quel Collège efficace de rendre cela piéton aussi vite. Puis j'ai vu un article dans la Capitale qui disait un petit peu autre chose, et puis j'ai vu la page Imagine Colignon, 24 heures plus tard, qui disait, finalement, il n'y a rien du tout, c'est une portion congrue, etc. Donc, je voulais pouvoir clarifier avec vous ce soir, quelles sont vos visions et vos objectifs pour la place Colignon. Est-ce que votre objectif à long terme est bien une piétonisation totale de la place Colignon. A court terme, quels sont les aménagements que vous envisagez, sur quelle partie exacte de la place. Comment la sécurité des piétons, usagers faibles, sera-t-elle assurée ? Quel mobilier urbain sera implanté ? Quelle participation citoyenne a été réalisée dans le cadre de l'aménagement provisoire ? Avec quels interlocuteurs ? Sous quelle forme ? Quelle participation citoyenne est-elle envisagée dans le cadre de l'aménagement définitif ? Avec quels interlocuteurs ? Sous quelle forme ? Quelles alternatives sont envisagées en matière de stationnement pour les riverains et les visiteurs de l'Hôtel communal et des commerces, ainsi que ceux des opérateurs culturels ? Pour notre part, nous sommes attachés à la piétonisation future de la place Colignon dans le cadre d'un aménagement de qualité. Nous pensons qu'une véritable participation citoyenne, qui porte notamment sur les aménagements, mais aussi sur les alternatives crédibles en matière de stationnement pour les riverains doivent être mises en place. Ce projet est une opportunité pour mettre en valeur le trésor patrimonial et urbain que constitue notre place Colignon. Il constitue malheureusement aussi un risque de mise à mal de la cohésion sociale, et la bonne entente entre les riverains et les différents usagers de la place Colignon. Ce projet ne doit pas dresser les différents types de population ou d'usager de la route entre eux. Ce projet doit être donc co-construit et accompagné pédagogiquement, à peu près tout le contraire de la communication précipitée et brouillonne qui a été réalisée il y a 10 jours.

M. Bouhjar : Merci M. le Président, M. l'échevin. Sincèrement, je vais critiquer très clairement la façon dont vous avez communiqué. C'est une communication très floue, qui annonce un effet d'annonce énorme. J'ai reçu un nombre de coups de téléphone incroyables d'habitants du quartier ou des gens proches du quartier qui ne comprenaient pas. Et nous, les conseillers communaux, les « premiers » concernés, après le Collège, on a rien sur la table. Il y a deux articles, un, vous dites des riverains, et l'autre article dit un collectif. J'ai compris qui c'était, j'ai été voir sur la page de Imagine Colignon qui eux-mêmes, vous les avez laissé sur leur faim. C'est un type de communication avec effet d'annonce, à une période bien précise. On est dans une période assez trouble, on n'a pas besoin de ce type de communication, et je pense que les conseillers communaux, lorsqu'il s'agit d'investissement et d'engagement de la commune, doivent d'abord être mis au courant de ce type de projet avant que vous sortiez, que vous fassiez une fuite en avant dans la presse. Parce qu'il n'y a personne qui vous a donné un accord, si ce n'est peut-être au niveau du Collège. Mais le Conseil communal ne s'est pas prononcé la dessus, n'est pas au courant de ce projet. Merci.

M. Vanhalewyn : D'abord, sur le volet communication, donc, cela ne relève pas du Conseil communal d'approuver les plans d'aménagement, que ce soit de la place Colignon ou de n'importe quelle autre voirie, il n'y a jamais eu un plan, ici, qui a été approuvé. Vous lancez les marchés publics, mais les plans, c'est la prérogative du Collège. Vous imaginez bien que le Collège a approuvé un plan qui est très clair, et puis, un journaliste a contacté, et la communication envers la Capitale a été très claire. Le plan lui a été donné, le plan est d'ailleurs dans l'article de la Capitale, et c'est le seul organe de presse avec lequel j'ai eu un contact. Il se fait que le samedi midi, ou le dimanche matin, deux autres organes de presse, ayant lu la Capitale, s'en doute trop vite, ont relayé des infos, mais il n'y a pas dans ces articles, et ils ne reprennent aucune de mes citations, ou alors ils citent quelque chose qu'ils enlèvent de la Capitale, mais je ne les ai pas eus au téléphone. Ils ont en effet, BX1 et Bruzz, pour ne pas les citer, je ne leur en veux pas, mais donc ils ont, en effet, annoncé une piétonisation totale de la place Colignon, qui n'est pas le projet, pour le moment, qui est sur la table. Moi je ne maîtrise pas ce que des journalistes, lisant partiellement, le weekend, un article de presse, qui lui, avec qui j'ai eu contact, est tout à fait complet. Le plan est là, on parle des 8 places, on parle du 1^{er} cercle du parvis, enfin, 1^{er} cercle central de la place. Après, voilà, les réseaux sociaux se sont emballés. Mais je ne peux pas, moi, être responsable d'articles de presse et de journalistes avec qui je n'ai pas eu contact, à qui j'ai bien expliqué, pendant le weekend, j'ai pris mon téléphone. J'ai eu Bruzz et BX1 pour rectifier la chose, ce qu'ils ont fait par ailleurs, mais le lundi en fin de journée. Voilà, je ne sais pas maîtriser, moi, ce que des journalistes disent. Sur le contenu, donc, l'accord de majorité est très clair. L'accord de majorité, il dit que la Commune souhaite, à terme de la législature, d'arriver à une piétonisation totale de la place Colignon. Ce n'est d'ailleurs rien d'autre que ce que les plans de la Région bruxelloise, ce que les plans de Beliris prévoient lors de l'arrivée du métro. On nous annonce le chantier du métro et le début du creusement dans 2, 3 ans. Il n'y aura même pas de piétonisation, et même pas de parking, ce sera un trou pendant plusieurs mois et plusieurs années. Entre temps, nous n'aillions donc pas entamer nous, puisque nous sommes un peu soucieux aussi des deniers communaux, et nous sommes opposés aux travaux inutiles, nous n'avons donc pas décidé, puisqu'on nous annonce le chantier du métro dans quelques années, nous n'allons pas décider de faire des investissements lourds et d'aménagements lourds de cet espace public, parce que ce sont des choses qui s'amortissent sur au moins plus de 10 ou 15 ans. Entretemps, soucieux d'avancer et soucieux de rendre une partie de la place Colignon plus accessible et plus susceptible d'y faire un peu de loisir et que les enfants puissent y jouer, et que les familles puissent s'y rencontrer, nous avons donc décidé, et vous avez le plan devant vous, je l'ai fait photocopier, que le cercle central, le premier cercle central de la place Colignon, le demi-cercle, soit piétonnier. Cela veut dire quoi concrètement ? Que sur le côté, on va dire, Verwee, il y aura donc une barrière qui empêchera aux voitures de rentrer, une barrière de l'autre côté, du côté Verhas, comme vous voyez les deux lignes noires sur votre plan. Il y a donc la suppression de 2 X 4 places qui sont les 2 x 4 places intérieures. Les voitures, maintenant, rentreront toujours par la rue Verwee, et puis trouveront du parking en faisant le tour, et ressortiront, comme maintenant, par la rue Verhas. Il y a donc les suppressions de 2 x 4 places. Et sur le centre, M. Mahieu parlait des aménagements, il y aura des peintures au sol, style un peu marelle et autre, qui permettront des jeux d'enfants, une table de ping pong, des bancs, des bacs à fleurs, enfin, on va essayer d'un peu agrémenter tout cela. Il faut savoir que, par exemple, à la place VanYzendijck, nous avons déjà expérimenté ces tables de ping pong en métal, qui fonctionnent très, très bien. Et qui sont fort occupées. Pour le reste, nous supprimons également, en plus des 4 autres places, la place la plus proche des escaliers, en face de l'entrée que vous prenez régulièrement, et l'entrée PRM pour garantir un flux de piéton PMR, parce que, sinon, ils ne savaient pas passer quand il y avait des voitures en rang

d'oignon. Nous gardons la place du Bourgmestre comme 2^{ème} place, et puis, les 4 autres places sont transformées en places PMR, puisque c'est par là que les PMR rentrent. Auparavant, comme il y avait les voitures Collège, elles étaient mises sur le côté de la place Colignon, le long de la façade gauche. Et pour le reste, après, nous avons aussi décidé, l'ensemble du Collège, de ne plus attribuer la prérogative d'avoir une place personnalisée, et individuelle, et donc, les 6 autres places riverain, côté Verwee, seront « rendues » à la population. Voilà. Et donc les places du Collège, mis à part le Bourgmestre, sur ma proposition, parce que, non pas en tant que Bourgmestre, mais en tant que garant de l'ordre public, doit pouvoir rapidement arriver et partir de l'Hôtel communal, pour des raisons d'ordre public. Il ne s'agit pas du maintien d'un privilège uniquement pour le Bourgmestre, mais une nécessité par rapport à sa fonction de garant de l'ordre public. Les autres membres du Collège n'ont plus de place personnelle, et se gareront, comme tout le monde, sur la place Colignon, ou aux alentours. La seule différence entre les membres du Collège, qui viennent y travailler toute la journée, par rapport aux gens qui viennent visiter pendant les heures, parce que la place est rouge, est zone rouge, pendant les heures de visite de l'Hôtel communal, eux seront exemptés de paiement aux heures rouges, uniquement sur la place Colignon. Mais ils n'auront plus de place attribuée, nous n'aurons plus de place attribuée. Donc, on enlève les sabots.

M. Mahieu : Je ne vous ai pas entendu sur la concertation citoyenne ? Combien de place de parking en moins, donc, en tout ? Cela je n'ai pas compris. Avec les plus, les moins, cela fait quoi ? Et alors, j'ai une crainte qui me reste, peut être que vous arriverez à la dissiper, c'est qu'on se retrouve avec le syndrome du piétonnier du centre-ville, avec des trucs très moches par terre, qui ne ressemble à pas grand-chose, et donc, j'espère que l'aménagement sera quand même de qualité, même si c'est pour un temps limité.

M. Boujhar : Je reviens sur l'article de presse et sur votre communication que vous n'avez pas pu maîtriser. Il y a un moment donné, on parle de consultation avec des riverains, et puis, on a un collectif. Est-ce que c'est juste sur base de discussions que vous avez eues avec le groupe Imagine Colignon que vous nous proposez cela ? Ensuite, vous nous annoncez qu'il y a des travaux, que le métro arrive dans 2, 3 ans, et que ces travaux-là vont être faits, 2, 3, 4 ans, peu importe, on va engager des montants, on va engager du pognon, pour 2, 3 ans. Et puis, est ce que la place communale, qui est le cœur de la commune, qui appartient à toute la commune, à tous les habitants de la commune, puisque tous les habitants sont censés venir jusqu'ici, est ce que vous êtes certains que ça, en plein centre, c'est approprié ? Moi j'ai un gosse, je ne le laisse pas traverser un parking pour aller sur quelques mètres carrés, aller jouer. Pour moi, c'est de la poudre aux yeux. C'est rien du tout. Je ne suis pas contre le piétonnier, mais le projet en lui-même...

M. Vanhalewyn : Sur la concertation, parce que et M. Mahieu, et vous en parliez. Il y a, en effet, et vous étiez ici, puisqu'un collectif qui s'appelle Imagine Colignon, qui a interpellé le Conseil communal, pour pouvoir repenser cette place Colignon. Moi je me souviens de l'enthousiasme de Mme Laurette Onkelinx, qui avait d'ailleurs exigé que le Collège y apporte des réponses très précises parce qu'elle estimait que cela allait dans le sens de l'histoire. Je me souviens très, très bien de sa réponse. Donc il est vrai qu'Imagine Colignon a interpellé le Conseil, comme le Collège. Ils ont tout de suite demandé de pouvoir temporairement avoir des occupations, enfin, d'avoir des occupations temporaires, on l'a fait à 1 ou 2 journées, 3 occasions. Et eux ont toujours dit que, à termes, ils souhaitaient aussi voir cette place. Cela, c'est Imagine Colignon. Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Quartier, on a étendu la frontière du Contrat de Quartier, et on a englobé la place Colignon pour pouvoir y développer tout un tas de mécanismes d'occupation de l'espace public, comment vous appelez cela ? Animations de l'espace public, ou, cela, c'est les termes du Contrat de Quartier. Et donc, lors des AG, où il y avait des gens du Collectif, mais d'autres aussi du quartier, on reparlait de pouvoir occuper cette place. Donc, cette concertation, sur le plan lui-même, M. Mahieu, il n'y en a pas eu spécifiquement, mais c'est un souhait qui avait été évoqué avec ce Collectif, comme avec d'autres habitants. Par rapport aux travaux, il y a donc ici, pas de marché de travaux. Il n'y a donc ici pas de permis d'urbanisme. Il n'y aura donc ici pas de nouvelle bordure, de nouveaux trottoirs, de l'asphaltage. C'est du mobilier qui va être fait. Nous sommes passé plusieurs fois en Collège, M. Mahieu, pour justement un peu éviter l'effet bancs de palettes, comme on dit un peu, sur le piétonnier. Et donc, le mobilier qui sera installé, sera du mobilier de qualité. Mais cela restera physiquement le même asphalte, les mêmes trottoirs, les mêmes pavés. Il y a simplement une place qui sera plus accessible en voiture, à l'exception des cortèges de mariage, où là, ces barrières seront enlevées, ou les visites royales, je ne sais. Mais cela reste une exception, et pour tout ce qui est livraison, cela a été arrangé avec les services, par rapport aux accès latéraux.

M. le Bourgmestre : Voilà, j'espère qu'on vous a répondu. C'est parfait.

La baisse de la population à Schaerbeek (Question de Monsieur Georges VERZIN)**De daling van de bevolking in Schaarbeek (Vraag van de heer Georges VERZIN)**

M. Verzin : Merci M. le Président. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la presse en titre, en première page, notamment, du Vlan, vient de se faire l'écho des dernières statistiques de population connue dans la Région de Bruxelles-Capitale, confirmant ainsi le passage de la population globale des 19 communes au-dessus de 1 million 200 mille habitants, soit plus de 9.000 habitants supplémentaires, par rapport au mois de janvier correspondant de 2018. Toutes les communes connaissent aussi un accroissement significatif de leur population respective, soit, par exemple, 1.196 pour Anderlecht, 2.685 pour la Ville de Bruxelles, 1.046 pour Molenbeek, 572 pour Evere, 598 pour Etterbeek, et 274 pour Saint-Josse. Schaerbeek, quant à elle, constitue la seule exception, puisqu'elle enregistre une diminution de 550 habitants, passant de 132.097 habitants à 131.547. Ce sont des chiffres officiels, communiqués par l'Ipsa. Je m'interroge donc sur ce phénomène, qui mérite, me semble-t-il, d'être analysé en profondeur par le service de la Population, mais aussi par le Collège. Il est essentiel, me semble-t-il de savoir si ce phénomène, tout à fait neuf, après une croissance ininterrompue depuis plus de 20 ans, affecte plus ou moins certains quartiers, certaines catégories socio-économiques de notre population, vers quelle commune les habitants qui ont quitté Schaerbeek se sont domiciliés, comme il était aussi important d'analyser les causes de ce phénomène. S'agit-il d'un phénomène général qui affecterait Bruxelles ? Non, à l'évidence, non, puisque la population globale augmente partout. S'agit-il donc, dès lors, de départs liés à une modification des conditions de vie à Schaerbeek ? Un impact des politiques de stationnement et de mobilité ? Ou encore l'influence de la fiscalité ? Autant de questions qu'on est en droit de se poser, et pour lesquelles je souhaite obtenir une réponse de votre Collège, et je vous en remercie.

M. le Bourgmestre : M. Verzin, il faut toujours prendre avec prudence ce que vous lisez dans la presse. L'objectif de la presse, c'est de vous produire un article qui est valable pour ce jour-là, et peut être que les informations mériteraient d'être vérifiées, et contrôlées. Ou alors, il faut recouper les choses, et voir si on compare bien des pommes avec des pommes et pas des pommes avec des poires. J'ai interrogé les services Population, M. Köksal, afin de comprendre mieux la situation, et les chiffres que nous inscrivons dans le Registre National ne corroborent pas ceux qui sont parus dans la presse. La raison en est simple. Ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes qui sont en attente d'inscription, qui sont sur ce qu'on appelle les Registres d'attente. Or, si le chiffre de 131.547 dont vous parlez se rapproche, ce n'est pas tout à fait les chiffres que nous avons, pratiquement 132.000, c'est sans compter 1.562 dossiers qui sont en attente pour le moment. Un dossier peut contenir parfois 1, 2 ou 3 ou plus de personnes. Cela peut être une famille. Il est donc aujourd'hui impossible d'extrapoler ce qui va sortir de ces dossiers en attente. Certains seront inscrits, d'autres ne seront pas inscrits. Et d'autres déménageront entretemps. Ce n'est pas dit qu'ils seront tous inscrits. Et il faudra voir ce que donnent les enquêtes de police et éventuellement les mouvements de population. Et donc, ce n'est qu'en juin qu'on aura un chiffre plus clair avec les délais, le retard, etc., pour avoir les inscriptions formelles au mois de janvier. Mais, M. Verzin, le hasard fait parfois bien les choses. Car le site du Ministère de l'Intérieur, qui extrait ces informations du Registre National, vient de publier, aujourd'hui, aujourd'hui, la dernière statistique mensuelle de population au 1^{er} janvier 2019. Et ce chiffre nous donne raison, car pour Schaerbeek, il est de, et je l'ai sous les yeux à l'instant, je peux vous donner les sites, 133.332 habitants. Donc, l'influence du Registre d'attente est donc significative, entre les statistiques annuelles, sans Registre d'attente, dont vous parlez, M. Verzin, et la taille réelle de la population issue des statistiques mensuelles avec Registre d'attente. Et il est vrai que si vous allez sur le site du Ministère de l'Intérieur, sur un autre tableau, vous tombez sur 131... etc. Mais c'est sans les Registres d'attente. Je ne sais pas ce qu'il s'est produit, ce qui fait qu'on a pris une statistique ou l'autre, à un autre niveau. Mais la réalité, c'est 133 mille et des, et pas les 132 mille dont vous parlez. Il n'y a donc pas une diminution de 0,48% mais bien une augmentation d'1% de la population. Et donc, on est dans la tendance moyenne, normale, et donc il n'y a pas à en tirer des conséquences particulières sur ceci ou sur cela. Mais, même sans chiffre précis, je serais bien en peine de comprendre que Schaerbeek soit seule à

connaître une diminution soudaine du nombre d'habitants. Comment pourrait-on comprendre, d'ailleurs, qu'au moment où Schaerbeek connaîtrait un petit fléchissement, de nombreux autres citoyens foncraient pour s'installer dans des communes attractives et agréables, beaucoup plus que Schaerbeek, que seraient Molenbeek, Saint-Josse ou Anderlecht. Autrement dit, votre début d'interprétation m'a mis sur la piste qu'il y avait plutôt un problème sur les chiffres et c'est ce que confirme l'examen attentif que l'on a pu faire. Et donc pas de baisse de population, il y a toujours une hausse de l'ordre de 1%, et c'est une hausse qui est déjà assez importante pour poser les problèmes que nous évoquons régulièrement de densité de population, de suffisance des équipements pour satisfaire les demandes en crèches ou autre chose, en espaces verts, en équipements sportifs et autres. Et créer aussi des problèmes de pression sur les qualités de logement dans certains quartiers, où il y a des transformations d'immeubles qui ne sont pas toujours tout à fait conformes aux règles. Donc voilà. *Business as usual*, la population est toujours en augmentation, et nous poursuivons nos efforts. C'est une question orale, et donc je ne peux pas donner la parole aux autres, que le questionnant lui-même. Oui, c'est vrai, je n'aurais pas dû le dire comme cela. Mais c'était à l'intention de M. Verzin qui disait, c'est parce que à Schaerbeek toutes les politiques vont mal, c'est pour cela que la population baisse ! Et bien non !

Ordre du jour n°60 --- Agenda nr 60

La digitalisation des panneaux publicitaires (Question de Madame Angeline CHAN)

De digitalisering van de reclameborden (Vraag van Mevrouw Angelina CHAN)

Mme Chan : Merci M. le Président. Dans un article en ligne du journal Le Soir, datant du 18 février dernier, j'ai appris que Schaerbeek s'est positionné contre la digitalisation des panneaux publicitaires JC Decaux. Alors, j'aimerais savoir quelles en étaient vos raisons, et si vous avez étudié la question en profondeur, parce que, de mon côté, j'y vois pas mal d'avantages, dont notamment le financement de l'électrification des Villos. Vu le dénivelé de Bruxelles, je pense que, grâce aux Villos électriques, davantage de personnes emprunteraient un vélo en montée. J'ai noté également que ces nouveaux panneaux publicitaires LED viennent remplacer, en fait, des panneaux existant, qui consommaient déjà de l'énergie. Que ces panneaux publicitaires LED seraient alimentés en énergie verte, produite alors par des éoliennes qui sont situées sur le territoire belge. Ou, alors, des panneaux solaires, également situés sur le territoire belge. La facilité de mise à jour des messages publicitaires sur ces nouveaux panneaux LED donnerait la possibilité aux commerces locaux de diffuser des publicités temporaires à moindre prix, et permettrait également au pouvoir public de diffuser des messages d'intérêt public. Et enfin, les panneaux LED ne sont pas éblouissants, ils ne diffusent que des images fixes et aucune vidéo. Et l'intensité lumineuse est réglable. Je vous en remercie.

M. Nimal : Le Collège s'est effectivement positionné de manière défavorable quant aux panneaux de publicité digitale, mais en réalité, le positionnement et l'étude qui avait été faite par la police, notamment dans ce cadre-là, ce n'était pas dans le cadre de la demande de Decaux, c'était d'abord et avant tout dans la demande de Clear Chanel, qui était un an antérieurement. Et puis, *a fortiori*, par identité de motif, on a rendu le même avis. Donc, il y avait une demande, effectivement, en décembre 2017 de Clear Chanel pour la modification de 78 dispositifs, où ils voulaient déjà, eux, également, demander le permis pour installer du digital. Et à ce moment-là, on a demandé un rapport à la police. Alors, rapport à la police qui était assez clair, qui, relativement aux localisations en tant que tel, déjà souligné que c'était souvent des carrefours assez complexes, que la visibilité était assez dangereuse dans ces carrefours. Et puis, d'une manière générale, qui rappelait des dispositions du code de la route, en l'occurrence, l'article 80.2 du code de la route, sur les enseignes et les panneaux publicitaires, en disant qu'étaient interdits les dispositifs qui éblouissent, induisent en erreur ou imitent les signaux routiers, ainsi que les tons rouge ou verts, à moins de 75 mètres d'un carrefour, comportant des feux lumineux de circulation, qui seraient placés à moins de 7 mètres du sol. Et c'est tenant compte de ces informations-là que la police rendait un avis négatif, ici on parlait de Clear Chanel, mais sur des LED. Et donc, nous avons refusé, donc, là, c'était des permis communaux, si je puis m'exprimer ainsi, la demande pour Clear Chanel. Et puis il y a eu la demande en décembre 2018 pour Villo. Dans ce cadre-là, le Collège a dû remettre un avis, vu qu'en fin de course, c'est le fonctionnaire délégué qui peut décider s'il accorde le permis ou pas. Dans le cadre du renouvellement des permis d'urbanisme des

stations Villo, où là, dans ce cadre-là, l'avis de la police reste le même. Et donc, on a motivé le refus, je dirais, exactement de la même manière, en disant que cela pouvait, sur base du rapport de police qu'on avait, éblouir, en considérant que la plupart de ces dispositifs étaient à moins de 75 mètres d'un signal lumineux, qu'il était tout à fait illusoire d'espérer d'exclure les teintes rouges, les vertes, des dites publicités, que, en tenant compte du rapport de police, cela pouvait éblouir, ou à tout le moins, distraire l'ensemble des personnes qui circulaient, d'autant que c'était dans des carrefours assez complexes, pour la sécurité routière. Parallèlement, et cela c'était, se basant sur les informations qu'on avait eue de Clear Chanel, eux même reconnaissaient que la consommation énergétique de ce style de panneaux était de 5 à 10 fois supérieure aux panneaux actuels. Ce n'est pas Decaux qui a donné ces informations, mais cela c'était dans le cadre du dossier Clear Chanel. Et donc, c'est dans ce cadre-là, et tenant compte de cela que ça a été motivé, en disant qu'on rendait un avis défavorable sur la transformation en LED. Vous savez que tout un ensemble d'autres communes l'ont fait également, pour différents motifs. Pour terminer sur votre question, vous dites que les nouveaux panneaux publicitaires seraient alimentés en énergie verte. J'ai envie de dire, peut-être, mais cela ne change rien au fait que cela serait une énergie de 10 à 20 fois supérieure à celle des panneaux non digitaux. Et qu'en termes de consommation, point de vue consommation d'énergie, et bien, *a priori*, la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Alors, quand vous parlez de facilité de mise à jour de message publicitaire pour des commerçants qui pourraient diffuser des publicités temporaires, quand j'ai transmis cela au service, ils m'ont dit que c'était assez illusoire, que la gestion des demandes d'affichage est déjà une gestion extrêmement complexe actuellement. Et que donc, penser, quand on voit la gestion des faces communales, des dispositifs communaux, c'est déjà un travail très important, alors, penser que des commerçants pourraient changer chaque fois des publicités, c'est assez illusoire. Et sur le fait de dire qu'ils ne seraient pas éblouissants, et qu'ils ne diffuseraient que des images fixes, je vous l'ai dit, c'est un avis tout à fait contraire de la police qu'on a eu. Et on a considéré que l'aspect sécurité routière était fondamental, raison pour laquelle on a rendu cet avis-là. Qui n'est qu'un avis, oui, c'est au fonctionnaire délégué, le cas échéant, de rendre la décision.

Mme Chan : Pourtant, il ne s'agit pas de tous les panneaux. Il s'agirait de 30% des panneaux, situés en zone hors ZACA, c'est-à-dire, hors zone à concentration d'accident. Concernant la mise à jour des panneaux, elle en serait facilitée grâce au digital. Donc, il n'y aurait pas d'homme qui viendrait changer les affiches. Ce serait quelque chose qui serait fait instantanément, par ordinateur.

M. Nimal : Juste simplement par rapport à cela, mais les décisions au Collège sont consultables, hein, donc d'une manière générale, les demandes pour Villo, c'était, effectivement, une demande d'abord de 16 dispositifs, et un second qui était une demande de 2 dispositifs. Donc, c'est 18 dispositifs, essentiellement, si je reprends les adresses que j'ai, c'était Bld Lambermont, Bld Lambermont, Place Liedts, Bld Wahis, Bld Bolivar, chée de Louvain, chée de Haecht, Place Meiser, Av des Cerisiers, chée d'Helmet, a priori, à des carrefours et des situations assez difficiles.

M. le Bourgmestre : Qu'à des endroits où il y a des accidents !

La séance publique est levée à 0 heure -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 00.00 uur.